Yann VADNAIS

Essai sur la constitution de l'ufologie au Québec et au Canada

Incluant l'étude statistique du *Canadian UFO Survey* :

« Les ovnis au Canada : 25 ans de signalements ufologiques (1989-2013) »



Essai sur la constitution de l'ufologie au Québec et au Canada
par Yann Vadnais

Incluant :
Les ovnis au Canada : 25 ans de signalements ufologiques (1989-2013)
par Chris Rutkowski et Geoff Dittman
Traduit de l'anglais par Yann Vadnais.

Image de couverture : *Reconstitution du cas de Falcon Lake (Manitoba, 19 mai 1967)*, gracieuseté du site www.ufo-explorer.com.

ISBN : 978-2-924557-38-9 (Imprimé)
ISBN : 978-2-924557-39-6 (e-Book)

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Éditions GARPAN
garpan.ca

Essai sur la constitution de l'ufologie au Québec et au Canada

Par Yann VADNAIS

Suivi de :

Les ovnis au Canada

25 ans de signalements ufologiques

1989-2013

Par Chris RUTKOWSKI et Geoff DITTMAN
UFOLOGY RESEARCH
WINNIPEG, MANITOBA



2016

Éditions GARPAN
garpan.ca

Préface des éditeurs

Le présent ouvrage est composé d'un essai de 38 pages commentant et critiquant l'étude statistique du *Canadian UFO Survey* (1989-2013), suivi par la traduction française de celle-ci, d'une étendue de 88 pages.

Cette étude statistique fut réalisée par Chris Rutkowski et Geoff Dittman d'*Ufology Research*. Elle présente les résultats de 25 années de compilations de signalements d'ovnis au Canada. Rassemblant près de 15 000 entrées (en 2013), la banque de données du *Canadian UFO Survey* est la plus importante au pays, et figure aux côtés des plus grandes investigations officielles s'étant intéressées aux ovnis (projets *Grudge*, *Sign*, *Blue Book, Comité Condon, GEPAN-SEPRA*, etc.).

Les *Éditions Garpan* en offre la traduction française en vue de resserrer les liens professionnels entre les ufologues anglophones du Canada et ceux francophones du Québec, et de faire connaître cette recherche ufologique quantitative à la francophonie. Pour la présente édition, nous avons ajouté un support visuel afin d'illustrer le palmarès des cas les plus étranges et celui des meilleurs cas recueillis au *Canadian UFO Survey*, qui sont peu familiers du public.

Le traducteur, après moult réflexions, a senti la nécessité de composer un essai critique pour la présentation raisonnée de ce document décisif pour l'ufologie canadienne. Les auteurs de l'étude ont suggéré de publier cet essai et la traduction de leur étude sous forme de ce livre. À préciser que l'étude d'*Ufology Research* est disponible gratuitement en version originale anglaise[1], et que cet ouvrage est publié avec l'autorisation express d'*Ufology Resarch* (Manitoba).

[1] http://www.canadianuforeport.com/survey/UFOsOverCanada.pdf

Essai sur la constitution de l'ufologie au Québec et au Canada

Commentaires critiques du *Canadian UFO Survey* (1989-2013)

et réflexions sur la constitution de l'ufologie au Québec et au Canada

Par Yann VADNAIS

Éditions GARPAN
garpan.ca

I. Objectifs et résultats du *Canadian UFO Survey*

1) L'importance du *Canadian UFO Survey* pour la constitution de l'ufologie civile canadienne

Le bilan de 25 ans du *Canadian UFO Survey (1989-2013)*, produit par MM. Chris Rutkowski et Geoff Dittman d'*Ufology Research*, est l'étude statistique concernant les signalements d'ovnis la plus importante et rigoureuse réalisée au Canada[2]. En raison de la quantité de cas compilés, de ses objectifs théoriques et de sa démarche méthodique, elle prend place parmi d'autres aussi respectables au niveau international. Ces affirmations suffisent pour comprendre la nécessité tant de promouvoir ce bilan que celle d'en faire la revue et la critique.

Je précise d'abord que je n'ai pas traduit ce bilan comme quelqu'un qui ne connait pas le sujet[3]. Au contraire, tout au long des nombreuses heures à composer cette édition française, j'ai pu réfléchir à tout moment à la portée des propos et des faits rapportés en fixant sans cesse mes souvenirs de ces tâches que j'ai déjà accompli. Je parle évidemment de tous les devoirs pointilleux impliqués dans la composition de « bilan annuel de signalements ufologiques », dans la « production de statistiques

[2] RUTKOWSKI C., DITTMAN G., « UFOs over Canada : 25 years of UFO reports », traduit en français *Les OVNI au Canada : 25 ans de signalements ufologiques (1989-2013)*, aux *Éditions Garpan* (2016).

[3] Ayant produit et publié des bilans annuels à quatre reprises. Voir *Répertoire du Garpan : Bilans annuels 2012-2014, Analyse statistique des observations et rencontres OVNI/humanoïdes (208 cas)*, 240 p.

ufologiques » et dans « l'évaluation de cas particuliers ». Ainsi la première remarque sur laquelle il convient d'insister est l'accomplissement monumental du *Canadian UFO Survey* d'avoir cumulé minutieusement 14 617 signalements d'ovnis au cours de 25 ans !

Il faut discerner pourquoi cela relève de l'exploit. De prime abord, ce travail fut réalisé bénévolement et sans soutien institutionnel. Ensuite, c'est un projet ambitieux et très exigeant, surtout si peu de gens coopèrent à l'entreprise, comme ce fut le cas pour le *Canadian UFO Survey*.

> *« Il devrait être noté que la préparation des bilans annuels du* Canadian UFO Survey *sont tout un défi. Peu d'investigateurs ufologues ou chercheurs soumettent factuellement les données des cas à l'*Ufology Research *demandant donc une recherche considérable des sources sur internet. »*[4]

Comme les auteurs de l'étude l'avouent, cette exigence de labeurs, en temps et en ouvriers, est amplifiée par la nonchalance d'amateurs en ufologie qui collectent des signalements ufologiques sans nécessairement en faire l'investigation ou les transmettre à ceux qui le pourraient, ni en rendre public les détails, ni les transmettre de façon organisée au *Canadian UFO Survey*, la référence incontestée de la compilation ufologique scientifique au Canada.

Notons aussi qu'au cours de sa croissance, le *Canadian UFO Survey* a participé au développement du dialogue entre des chercheurs et investigateurs dont les vastes distances de notre pays empêchaient, surtout avant l'arrivée d'internet, de collaborer :

> *« Avant cette date [1989], les chercheurs particuliers [en ufologie au Canada] maintenaient habituellement leurs propres dossiers avec peu ou pas de communications avec les autres. »*[5]

De formation académique, les responsables d'*Ufology Research* ont surtout démontré un souci de rigueur méthodique et une résolution à faire progresser notre discipline ufologique au côté d'autres disciplines scientifiques. D'une part,

[4] RUTKOWSKI C., DITTMAN G., *Les OVNI au Canada : 25 ans de signalements ufologiques (1989-2013)*, p. 65.
[5] *Ibid*., p. 45.

leur sondage annuel requiert de remplir seize champs informatifs dont la plupart permettent d'établir des données quantitatives. Celles-ci ne résument pas à elle seules la scientificité de la recherche en ufologie, mais nulle science ne saurait s'en départir. Nulle science ne saurait non plus faire abstraction d'une profonde réflexion sur les bases conceptuelles et les catégories fondamentales avec lesquelles elle saisit les objets de ses recherches. À ce titre, le *Canadian UFO Survey* a perfectionné la typologie morphologique de Joseph Allan Hynek[6] tout en esquissant la possibilité d'inclure celle de « Rencontre rapprochée de 5ème type », adoptée par Steven Greer (CSETI)[7]. Ils ont aussi ajouté les types « Évidence » (EV) pour les cas de traces au sol dépourvues de témoignages d'observations d'ovnis, et « Événement inexpliqué » (ÉI) pour certains cas paranormaux, les créatures cryptologiques et les mutilations de troupeaux.[8] Cette dernière a l'avantage de combler ce que Jacques Vallée déplorait de la classification Hynek et qu'il tâcha d'incorporer à la sienne (1990), en précisant :

> *« Afin de couvrir l'éventail des phénomènes que l'on trouve dans la littérature moderne, il est important de reconnaître dès l'abord que les ovnis sont liés d'une façon significative à d'autres anomalies. C'est la règle, plutôt que l'exception, de trouver des observations importantes qui sont précédées ou suivies par des anomalies telles que des poltergeist ou des lumières inconnues. »*[9]

À mon avis, leur apport le plus important à la classification typologique d'Hynek est certainement la création de la catégorie « Objet nocturne » (ON) [10] qui vient faire contrepoids aux signalements relevant d'un « Objet diurne » (OD, un ovni

---

[6] Conseiller scientifique pour le projet *Blue Book* de l'US Air Force de 1951 à 1969.

[7] RUTKOWSKI C., « How to be a UFO investigator », p. 12. À noter qu'il ne s'agit pas de la catégorie ~~RR5~~ qu'avait esquissé Jacques Vallée en disant : *« Dans les années récentes, un besoin s'est fait sentir pour une catégorie RR5 qui comprend les rencontres rapprochées dans lesquelles les témoins ont souffert de traumatismes permanents ou autres effets physiologiques. »*, *Confrontations, Un scientifique à la recherche du contact avec un autre monde*, Robert Laffont, 1991, p. 308 [1990].

[8] RUTKOWSKI C., DITTMAN G., *Les OVNI au Canada : 25 ans de signalements ufologiques (1989-2013)*, p. 99.

[9] VALLÉE J., *Confrontations, Un scientifique à la recherché du contact avec un autre monde*, Robert Laffont, 1991, p.306-7.

[10] *Ibid.*, p. 99. Notez bien que le GARPAN a traduit les catégories « *Daylight Disq* » et « *Nocturnal Disq* » par « Objet diurne » (OD) et « Objet nocturne » (ON), qui nous semble beaucoup plus approprié pour saisir typologiquement ces ovnis, tous n'ayant pas la forme d'un « disque ». D'ailleurs, nous nous sentons pleinement justifié de ce choix par cette phrase de l'étude : « les **Objets nocturnes *(nocturnal objects)*** constituent la grande majorité des cas d'OVNI dans l'échantillonnage (…) », *ibid.*, p. 111. Cette décision s'appuie sur ce qu'a déjà mentionné Jacques Vallée : *« De sérieux problèmes apparaissent lorsque l'on essaie d'utiliser les autres catégories définies par Hynek : lumières nocturnes, disques diurnes et cas radar-visuels (…) Non seulement les catégories se recouvrent, comme l'avait noté Hynek, mais beaucoup de rapport ne peuvent être placés dans aucune d'entre elles. (…) Un exemple de cette déficience est l'observation par Whitley Strieber d'un disque sombre volant entre lui et le champ des étoiles la nuit. Ce n'était à l'évidence, ni un disque diurne ni une lumière nocturne. D'autres problèmes apparaissent quand les objets diurnes ne sont pas des disques (…) »*, *ibid.*, p. 305.

structuré observé de jour à plus de 200 m), et qui résout finalement cette impasse qui cantonnait les cas de soucoupes volantes, de triangles noirs et d'autres vaisseaux non conventionnels à n'être que des « Lumières nocturnes » (LN)…

En addition à ces apports théoriques, ils ont de surcroît rendu accessible[11] la masse de données récoltés et résumés succinctement les résultats dans leur bilan de 25 ans. Ceux-ci sont les découvertes et les confirmations statistiques que leur étude a corroborées.

2) Les conclusions statistiques du *Canadian UFO Survey*

Étant donné que le bilan du *Canadian UFO Survey* a bien été effectué dans les limites qu'il s'était proposé, nous allons simplement résumer les conclusions statistiques auxquelles il est parvenu.

Conclusions générales concernant les signalements d'ovnis :

- « La présente étude montre seulement que les gens signalent des observations d'objets inusités, parmi lesquelles certaines n'ont pas d'explication simple. » ;
- « Les témoins d'ovnis varient de fermiers à des pilotes d'avions de ligne, et de professeurs à des officiers de police. Les témoins représentent tous les groupes d'âge et origines culturelles. » ;
- « Le nombre annuel de signalements a été en augmentation constante au cours du temps, d'un maigre 141 en 1989 à 1180 en 2013 » ;
- « Bien qu'il y ait plusieurs endroits au Canada avec une réputation de « points chauds » d'ovnis, cette caractéristique n'a pas été révélée par les études annuelles » ;
- « Les observations d'ovnis sont reliées à la densité démographique. (…) plus il y a de témoins d'ovnis potentiels, plus de rapports seront rédigés.

[11] http://survey.canadianuforeport.com/

(...) [Cependant] la distribution des signalements d'ovnis n'est pas directement reliée à la population. » ;

- « Le nombre moyen de témoins par signalement d'ovnis est resté remarquablement stable. (...) La moyenne totale est de 1,84 témoin par cas. Ceci indique que l'expérience d'ovni typique a plus d'un témoin, et supporte l'assertion que les observations d'ovnis représentent des observations de phénomènes physiques et réels, puisqu'il y a habituellement quelqu'un pour corroborer et soutenir un témoignage. » ;
- « Les signalements d'ovnis impliquent habituellement des observations factuelles de quelque chose qui sort de l'ordinaire. » ;
- « En beaucoup d'occurrences, les observateurs échouent à reconnaître des étoiles, des avions et des bolides » ;
- « Si les gens signalent des choses qui peuvent être expliquées, alors les objets qu'ils observent étaient « réellement » là. » ;
- « Un significatif 5,83 % de tous les cas est venu d'un résultat d'information obtenue par des sources considérées « gouvernementales » ou « officielles », incluant *Transport Canada*, le *département de la Défense*, le *Centre national de recherche du Canada* et la *Gendarmerie royale du Canada*. »

Conclusions particulières :

- « La répartition statistique mensuelle des signalements pour chaque année montre des motifs légèrement différents d'une année à l'autre. » ;
- « Les signalements d'ovnis atteignent leur maximum durant les mois d'été de juillet et août, avec un résultat combiné de 26,69 % des cas par année. Les cas « Inexpliqués » suivent un motif similaire, avec un maximum en cas en juillet et août. » ;
- « La distribution horaire des cas est habituellement suivie par un motif similaire chaque année, avec un maximum autour de 23 h 00, heure locale, et un creux autour de 9 h 00, heure locale. » ;
- « Une analyse par type de rapport montre une distribution consistante. Le pourcentage de cas d'un type particulier reste à peu près constant d'une année à l'autre, avec des variations mineures. » ;

- « Au total, 25,76 % de tous les signalements furent plus courts que 10 secondes, et 8,85 % durèrent entre 1 et 2 minutes. Par contre, 12,65 % furent plus longs qu'une demi-heure. » ;
- « Les observations de longue durée tendent à se produire tôt dans les heures matinales, entre environ minuit jusqu'à 6 h 00 Am. Il est probable que la majorité des observations durant cette période sont celles d'objets astronomiques » ;
- « Les événements de durée très courte sont habituellement des boules de feu ou des bolides, tandis que les événements de longue durée, d'une heure ou plus, sont très probablement des objets astronomiques. » ;
- « Les cas des « Objets diurnes » (OD) furent les plus communs aux mois d'été (40,71 % pour juin, juillet et août). Les cas de « Lumières nocturnes » (LN) furent beaucoup plus uniformément distribués au cours de l'année. » ;
- « La « soucoupe volante » classique, ou objet en forme de disque constituent environ seulement 5 % de tous les signalements d'OVNI en 2013, contrairement à l'opinion populaire. Même la forme « Triangle », dont certains ufologues considèrent qu'elle a supplanté la « soucoupe » classique, pondéra seulement 5 % du total en 2013. » ;
- « Il semble y avoir un déclin général dans le nombre de rapports de Triangles et de Disques » ;
- « La Colombie-Britannique a eu un grand pourcentage des signalements d'ovnis au pays [avec un] pourcentage moyen est de 27 %. ».

Conclusions concernant les cas « Inexpliqués » :

- « La proportion moyenne annuelle des cas « Inexpliqués » fut d'environ 13 %. C'est un chiffre relativement élevé, impliquant que presque qu'**un ovni sur six ne peut pas être expliqué**. » ;
- « Les statistiques des signalements d'ovnis en fonction de l'indice d'Étrangeté montrent une relation inverse de sorte que plus l'évaluation d'Étrangeté est plus élevée, plus rares sont les rapports. » ;

- « Les cas avec des « Explications possibles ou probables » ont augmenté en nombre, alors que toutes les autres catégories (Expliqué, Information insuffisante et Inexpliqué) ont décru avec le temps. » ;
- « Les signalements ufologiques qui sont d'une nature des plus inusitées manquent souvent de Fiabilité du rapport. » ;
- « Tandis que le nombre de cas « Inexpliqués » a augmenté avec le temps, le nombre de cas « Inexpliqués de haute qualité » ont décru [de même que] le pourcentage. » ;
- « La distribution des cas « Inexpliqués » par province est presqu'identique avec la distribution de l'ensemble des cas, avec un petit écart. » ;
- « Alors que le nombre moyen pour une observation d'ovnis est de 1,84 témoin, ce nombre est légèrement plus élevé pour les Rencontres rapprochées à 2,08 par cas. »
- Alors que l'indice d'Étrangeté moyen de tous les rapports est de 3,72, si nous regardons seulement les cas « Inexpliqués », la valeur est beaucoup plus grande, à 5,17.
- Alors que l'indice de Fiabilité du rapport moyen de tous les rapports est de 4,96, si nous regardons uniquement les « Inexpliqués », la valeur est supérieure, à 5,92.
- « Les cas classés « Inexpliqués » montrent une distribution différente [de la catégorie durée]. » ;
- « Un cas de durée extrêmement courte pourrait ne pas avoir assez de contenus pour être considéré vraiment « Inexpliqué », tandis qu'un cas de longue durée serait vraisemblablement explicable comme une étoile ou une planète. »

3) Les verdicts du *Canadian UFO Survey* sur l'ufologie canadienne

Après avoir œuvré en ufologie depuis les années 1970, publié plusieurs livres et échafaudé leur banque de données de 14 617 cas, les dirigeants d'*Ufology Research* sont en droit et possèdent une renommée légitime pour émettre de sévères récriminations envers les artisans de l'ufologie civile au Canada. Dans un domaine où il y a plusieurs chercheurs qui semblent souvent poursuivre davantage le crédit personnel et la publicité médiatique que des idéaux scientifiques et une collaboration efficiente, il n'est pas toujours facile de s'entendre avec tous nos confrères. J'y insiste car MM. Rutkowski et Dittman n'ont été mêlés à aucune pagaille ou querelle de clochers, et ont toujours mis de l'avant l'aspect professionnel des démarches investigatrices et heuristiques en ufologie. C'est pourquoi il ne faut pas interpréter les prochaines citations dans un sens intempestif. Si les auteurs de l'étude insistent à *quatre reprises* sur ces points litigieux, c'est qu'il y a un message à communiquer :

> *Critique 1 : « Beaucoup de personnes, d'associations, de clubs et de groupes prétendent investiguer les signalements d'ovnis ou encore sollicitent les signalements du grand public.* ***Toutefois, très peu parmi eux participent dans les faits en quelque échange d'informations ou de rassemblements de données pour les programmes scientifiques.*** *Beaucoup d'entre eux sont seulement des groupes d'intéressés, parfois installés dans des musées, des planétariums, des bâtiments communautaires ou dans les résidences des membres, et ne font pratiquement rien avec les cas de signalements qu'ils reçoivent. »*[12]

> *Critique 2 : «* ***Certains chercheurs ne maintiennent pas de dossiers de cas qui soient utilisables et ne retiennent pas de critères quantitatifs dans***

[12] *Ibid.*, p. 46-47.

***leurs investigations** (notamment dans les groupes s'intéressant aux « enlèvements par des Aliens » et aux « contactés »). »*[13]

Critique 3 : « L'investigation en ufologie est souvent accomplie par des enthousiastes d'ovnis non formés avec peu de temps libre et travaillant sans l'aide de sources officielles d'information utile. Beaucoup d'investigateurs n'ont pas de formations en astronomie, météorologie ni aéronautique, chacune de ces disciplines seraient utiles dans l'évaluation des rapports d'objets volants non identifiés. »[14]

*Critique 4 : « Bien qu'il puisse sembler qu'il y a un grand nombre d'ufologues très actifs et de groupes d'ufologie de par le monde, certains existent, semble-t-il, seulement pour recevoir l'attention des médias et des « massages pour flatter leurs egos », **sans vraiment n'accomplir aucune recherche ou investigation approfondie de leurs cas d'investigation**. Cela résulte assurément de la **nature non professionnelle du champ [scientifique] de l'ufologie [civile]**, où des préposés de bureau de poste et des camionneurs peuvent prétendre avoir l'expertise aussi bien des astronomes que des psychologues. Tout ceci peut être frustrant pour les chercheurs sérieux, mais doit quand même être accepté comme un artefact*[15] *de ce sujet d'intérêt.*

*Cette situation a mené quelques chercheurs à noter que **l'investigation des ovnis**, en tant que technique (art) ou enquête (aspect) appliquant la méthodologie scientifique, **est « moribonde** ». »*[16]

En tant qu'ufologues, ce résumé de la situation peut paraître consternant, et pour le public en général et même pour les scientifiques, cet « aveu » pourrait sembler une contradiction en soi. On voit que les auteurs déplorent surtout deux problématiques :

1) Des critères quantitatifs et des procédés méthodiques manquent aux « investigations » d'ufologues amateurs ne produisant ni dossiers d'enquêtes, ni matériaux d'analyse, ni reconstitutions géo-spatiales, ni compilations statistiques, ni d'interprétations soutenues, etc. En

[13] *Ibid.*, p. 47.
[14] *Ibid.*, p. 111.
[15] « Un artéfact ou artefact est un effet (*lat. factum*) artificiel (*lat. ars, artis*). Le terme désigne à l'origine un phénomène créé de toutes pièces par les conditions expérimentales, un effet indésirable, un parasite », *Wikipédia*.
[16] *Ibid.*, p. 47.

conséquence, une grande partie des cas potentiellement pertinents sont perdus d'avance.

2) Le statut non officiel et l'histoire peu reluisante de l'ufologie moderne complique la reconnaissance des travaux des ufologues rigoureux.

Enfin, ils réitèrent la confession douloureuse que l'investigation ufologique est « moribonde » :

> *« Qui plus est, en dépit de beaucoup de sites qui publient de l'information à propos des observations ufologiques, très peu d'investigations ufologiques sont menées en bonne et due forme. En fait,* ***il pourrait être dit que la science de l'investigation ufologique est presque éteinte****. »*[17]

On peut certes se demander à quel point ce jugement se restreint au Canada, ou s'applique aussi à l'ufologie mondiale ? Dans le contexte canadien, il y a sans doute beaucoup de vrai dans cette affirmation, mais elle n'est pas entièrement juste, car elle résulte en partie de la méconnaissance de l'ufologie québécoise en milieu anglophone. Certes, pour la période 1998 à 2008, l'ufologie d'investigation au Québec a connu un net recul, après deux phases d'effervescence (1966-1979 ; 1989-1997)[18]. Toutefois depuis 2009, un renouveau radical s'est enclenché avec la publication de nombreux ouvrages et l'arrivée d'une nouvelle génération d'ufologues.

Néanmoins, comme l'ufologie ne jouit toujours pas de statut officiel ni de reconnaissance académique, nous devrions accueillir froidement ce sévère verdict et ces reproches fondés, et adopter des changements inclusifs pour se conformer aux exigences minimales démontrées par le *Canadian UFO Survey* et d'autres de nos confrères.

---

[17] *Ibid.*, p. 65.

[18] Nous justifierons amplement ce schéma chronologique dans notre ouvrage *Cinquante d'ufologie civile au Québec (1966-2016)*.

II. La place des ufologues québécois au sein de l'ufologie canadienne

1) Explications concernant la « sous représentation du Québec » dans le *Canadian UFO Survey*

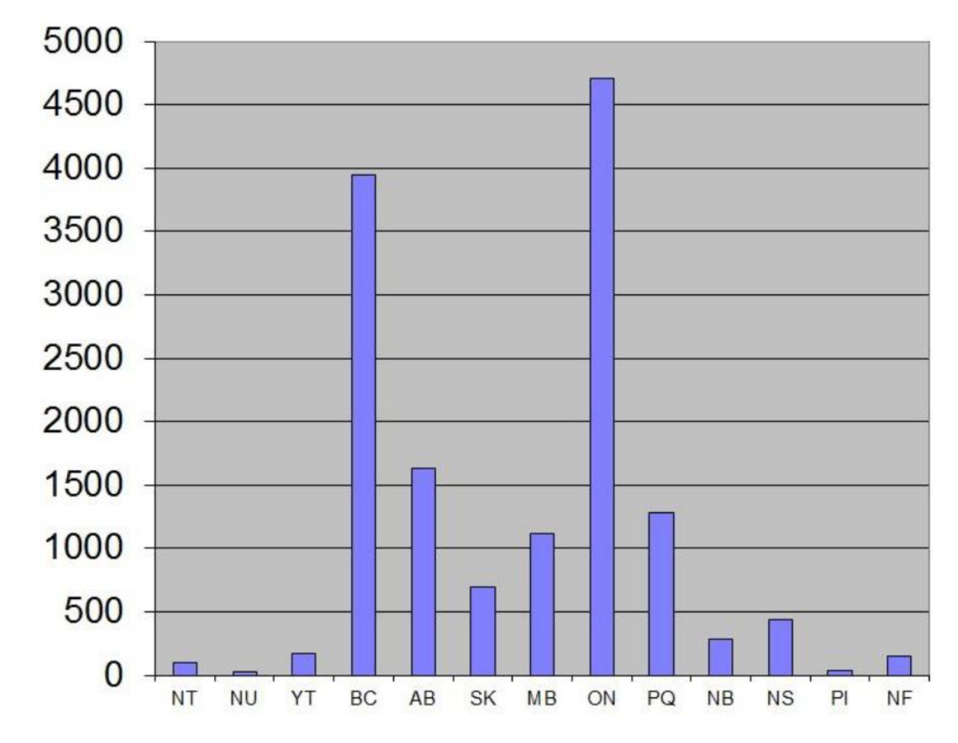
Voici ce que nous apprend le *Canadian UFO Survey* à propos des contributions des ufologues du Québec :

> *« Le Québec a contribué une moyenne de 8,7 % de tous les signalements canadiens d'ovnis par année, variant d'un maximum de 25,3 % en 1989 à seulement 3,1 % en 1999. Dans l'ensemble, le pourcentage des cas du Québec ont constamment décru durant les 25 dernières années.* ***Le Québec est significativement sous-représenté*** *en termes du nombre de signalements d'ovnis. »*[19]

Pour être exact, le *Canadian UFO Survey* contient 1279 cas québécois sur 14 617 cas canadiens, soit 8,7 % pour les années 1989-2013. Cela est étonnant puisque le Québec représente 22 % de la population canadienne (2011) et que sa superficie est immense, quoique peu habitée dans l'ensemble (4,9 hab./km²) :

	Nombre de cas	***% du total***
Ontario	4708	32,2 %
Colombie-Britannique	3943	27,0 %
Alberta	1626	11,1 %
Québec	**1279**	**8,7 %**
Manitoba	1120	7,7 %
Saskatchewan	691	4,7 %
Nouvelle-Écosse	438	3,0 %

[19] *Ibid.*, p. 88.



Répartition des 14 617 signalements du* Canadian UFO Survey *par province

Ces résultats sont à la fois cohérents et incohérents aux yeux de ceux qui connaissent en profondeur l'histoire de l'ufologie au Québec. Bien que ces chiffres laissent croire que l'ufologie québécoise ait été peu active, elle a été au contraire un microcosme où de nombreux protagonistes et chercheurs ont œuvré, ce qui n'est pas le cas des autres provinces prises individuellement (à l'exception de la Colombie-Britannique[20]). **L'ufologie du Québec constitue même une tradition singulière et à part entière, qui se distingue des ufologies françaises, canadiennes, américaines et sud-américaines[21].** Il suffit d'évoquer des noms comme Henri Bordeleau, Claude MacDuff, l'équipe d'*UFO-Québec* (1975-1984), Jean Ferguson, Jean Casault, François Bourbeau, Christian Page, Richard Glenn, Bernard de Montréal et bien d'autres pour deviner que toute une littérature ufologique française a été produite en Amérique. En fait, l'ufologie civile au Québec remonte à 1966 et elle connut une effervescence importante dès son commencement. À cette époque, après le décès de Wilbert Smith en 1962, il n'y avait pratiquement que Henry McKay pour représenter l'ufologie canadienne.

[20] « 25 % [des signalements] sont venus (…) de *Sightings.com* et l'ancien Houston, BC, *Center for UFOs* (HBCUFO). Les deux ont un total de 32 % en 2010 et 35 % en 2011, mais 45 % en 2012 et moins en 2013 avec 24 %. », *ibid*., p. 65.

[21] Cette originalité de l'ufologie québécoise s'exprime par des discours qui lui sont propres et se fonde, semble-t-il, sur la particularité des cas ufologiques qui ont lieu au Québec. Comme inspirations extérieures qui sont venues féconder notre tradition, il faut nommer : **Jimmy Guieu** (par l'intermédiaire de Richard Glenn et Louise Courteau), **Jacques Vallée** (par l'intermédiaire de F. Bourbeau), **Pierre Delval** de la ***Commission-OURANOS***, fondée en 1952 en France, mais qui fut active au Québec de 1978 à 1982 (F. Bourbeau en a fait partie), **Arthur Matthews**, ami et disciple de Nikola Tesla, résidant de Québec, et **Roseline Pallascio** (par les *Éditions Louise Courteau*).

Étant donné cette situation, je me propose d'expliciter les raisons de la « sous représentation » du Québec dans le *Canadian UFO Survey*, tout en remettant certaines perspectives dans leur juste proportion.

D'abord, assurons-nous de bien comprendre les détails des données ufologiques du Québec contenues dans ce bilan de 25 ans. Pour ce faire, j'ai pris la peine de passer au travers des 14 617 cas du répertoire[22] en vue de comptabiliser les contributions exactes de chaque ufologue ou groupement ufologique du Québec, ce qui nous permet d'évaluer la consistance et le professionnalisme de chacun.

Consultons le tableau de la page suivante. Qu'apprenons-nous ?

1) On remarque d'abord que les « grands noms » de l'ufologie québécoise n'ont pas vraiment transmis les nombreux cas qu'ils ont reçus, comme nous le savons par leurs livres, émissions, revues, sites internet…
2) On constate ensuite que les contributions annuelles de la part des ufologues du Québec entre 1989 et 2013 furent minimes. Par exemple, 14 des 25 années ont onze (11) signalements ou moins…
3) Ces même chiffres nous indiquent, tel que confirmé par M. Rutkowski, que les ufologues du Québec ne soumettaient pas de bilans détaillés comme le Garpan en a pris l'habitude. En effet, plusieurs des cas des ufologues québécois furent trouvés par les membres d'*Ufology Research* eux-mêmes et ajoutés au *Canadian UFO Survey* avec le souci de nommer toutes les sources.
4) Enfin, cette extraction des données corolaires à chacun permet de faire la somme des cas transmis par les ufologues du Québec parmi tous les cas du Québec reçus au *Canadian UFO Survey*. On s'aperçoit ainsi que bien des cas du Québec sont signalés à des organismes ufologiques extérieurs au Québec : par exemple, HBCUFO, NUFORC, sighting.com, UFOBC, NOUFOR, CUFOS, MUFON américain, *Ministère du Transport,* etc., etc. :

Cas québécois dans le *Canadian UFO Survey*	= 1279
Cas québécois transmis par des ufologues du Québec	= 399
Cas québécois transmis par des sources extérieures	= 880 !

[22] Disponible gratuitement en ligne : http://www.canadianuforeport.com/survey/data/25yeardatatable3.pdf

Contribution des ufologues du Québec au *Canadian UFO Survey* (1989-2013)

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	04	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	***Total de signalements remis au Canadian UFO Survey par groupe / enquêteur***
Ouellette	3			ND																						3
François C. Bourbeau Réseau OVNI-ALERTE		2		ND			10										18		41	2	87	23	14			**197**
Christian Page	8	2	1	ND	3																					14
OCIPE (C. Page, J. Poulet)						8		1																		9
SOS-OVNI (C. Page, J. Poulet)								29	6				7	9	2											**53**
Jean Casault CEIPI (1996-97) CEO (2011-2012)								6	11														1	4		22
Québec Insolite (Paul Boucher)								2																		2
Deschamps										13																13
AQU										10		5		2		4	7							4		32
Chucara (Jacques Poulet)										3																3
Quebec-UFO-Abductions (Ken McCraken)																1 ?										1 ?
GARPAN Yann Vadnais																								18	32	**50**
Total annuel des signalements du Québec remis au Canadian UFO Survey	11	4	1	ND	3	8	10	38	17	26	0	5	7	11	2	5	25	0	41	2	87	23	15	26	32	399

Éditions GARPAN
garpan.ca



L'ufologie québécoise, c'est des dizaines de personnalités et chercheurs qui ont laissé leur marque.

Certes, nous savons bien que la période 1989 à 2009 ne fut pas la plus glorieuse, et qu'elle succède de 10 ans à « l'âge d'or de l'ufologie au Québec » entre 1966 et 1979. Néanmoins la raison véritable de l'absence des données québécoises est manifestement due à une barrière linguistique et un dialogue lacunaire entre les ufologues anglophones et francophones du Canada.

La seconde raison est bien entendu l'insuffisance de professionnalisme des ufologues québécois de cette période[23], tels que certains l'ont dénoncé[24], puisque, comme les données le démontrent, ils étaient au courant de l'existence du *Canadian UFO Survey*, y ayant contribué de temps à autre.

La traduction d'ufologues canadiens anglophones (W. Smith, A. Matthews, C. Rutkowski) par les *Éditions Garpan* s'inscrit d'ailleurs dans cette volonté de développer un dialogue inter-linguistique et de favoriser une reconnaissance de la « tradition ufologique québécoise » au sein de l'ufologie canadienne ainsi que sur la scène internationale.

2) La banque de données ufologiques CASUFO (1976-…)

Après avoir indiqué que le nombre de cas québécois répertoriés dans le *Canadian UFO Survey* est loin de représenter l'étendue du travail accompli dans la Belle Province par les Casault, Bourbeau, Vézina, Page, etc., et après en avoir donné deux raisons, nous voudrions attirer l'attention sur l'existence d'une « banque de données privée » tout à fait exceptionnelle nommée *CASUFO©*. Celle-ci contient 2 825 cas ufologiques du Québec s'étendant du XVIIème siècle à l'année en cours (en 2016)[25]. Minutieusement enregistrés, chacun contient neuf fiches de saisie de renseignements comportant cent trois (103) champs, permettant de faire des analyses de pointe.

---

[23] Si l'on prend en compte seulement les cas transmis par les ufologues du Québec, cela représente 2,73 % du total de cas québécois signalés au *Canadian UFO Survey* (comparativement au 8,7 % provincial).

[24] PAGE C., « OVNI au Québec : une perspective générale » (1998-99 ?) : « *Le Québec compte actuellement une demi-douzaine d'association (davantage des groupuscules que des associations) qui se déclarent d'obédience ufologique. (…) Hélas ces groupes — malgré leurs prétentions — ne font aucune enquête rigoureuse. (…) Pour ces associations, le principal leitmotiv demeure la promotion de leur « vision » du phénomène OVNI* », http://www.dubey.com/insolite/ovni.htm.
PAGE C., *L'enquêteur du paranormal*, t.1, 2011, p. 91 : « *Il faut savoir que l'ufologie québécoise est un véritable panier de crabe où chacun préfère travailler dans son coin. Les egos sont souvent démesurés, et on préfère être le numéro un d'un groupuscule de garage plutôt que le numéro deux d'une organisation digne de ce nom.* ». Ce jugement a été émis en 2011 avant la fondation du GARPAN (2012).

[25] À noter que CASUFO contient aussi 891 fiches de signalements de la banque de données du CUFOS pour le Québec : ce qui totalise 3 758 fiches.

Cette banque de données informatisées est aussi multimédia (photo, audio, vidéo). Son avantage décisif est sans doute d'être une banque de données « dynamique » (voir ci-bas), puisque les informations et les évaluations des cas sont périodiquement mises à jour, et que les paramètres ont été affinés au cours des décennies. D'ailleurs la « collecte de rapports étranges et crédibles (…) a été volontairement favorisée. » Le fait qu'elle se concentre presque entièrement sur les cas du Québec a l'avantage de condenser les recherches sur un territoire circonscrit aux populations définies, de culture plutôt uniforme.

Une comparaison avec les autres banques de données internationales nous donne une idée de son importance :

Études ufologiques	***Année***	***# cas***	***# Inexpliqués***	***% Inexpliqués***
Special Report 14 (*Sign+Grudge*)	1947-1952	3 201	689	21,50 %
Projet Blue Book (officiel)	1952-1970	12 618	701	5,56 %
Projet Blue Book (révisé)	1952-1970	14 613	1 600	10,95 %
CASUFO (Québec), Bonne Qualité	1976-2016	2 825	1 426	50,48 %
CASUFO (Québec), Haute Qualité	1976-2016	2 825	482	17,06 %
Canadian UFO Survey	1989-2013	14 617	1 844	12,62 %
Canadian UFO Survey, Haute Qualité	1989-2013	14 617	160	1,10 %
MUFON CMS	2001-2009	14 362	6 402	44,58 %

Pour plus d'informations, visitez le site : http://casufo.blogspot.ca/.

III. Les limites du *Canadian UFO Survey* et les problèmes qu'elles représentent

Le fait que cette étude statistique soit la plus importante notre jeune histoire ufologique canadienne rend sa critique encore plus urgente, pertinente et instructive. Les recherches scientifiques présupposent par définition d'être soumises à la révision de leurs pairs et à la critique de la postérité.

Les auteurs de l'étude en sont d'ailleurs parfaitement lucides lorsqu'ils déclarent :

> *« que les études statistiques des données ufologiques [ont] leurs limitations et leurs problèmes »*[26],

avant d'énumérer les six questions sceptiques qu'Alan Hendry demandait à l'ufologie statistique ; auxquelles ils répondent en conclusion (voir Critique 4). Les dirigeants d'*Ufology Research* manifestent d'ailleurs une grande réserve et un esprit dubitatif envers les témoignages souvent « fantastiques » de ces phénomènes qui reflètent autant des aspects psychologiques des témoins que des structures psychosociologiques et culturelles de nos sociétés. Face aux exagérations de l'ufologie sensationnaliste, cette prudence est bienvenue et toute à leur honneur.

Les problèmes que nous dénoncent ici concernent en fait l'ensemble de la communauté des ufologues chevronnés et méritent idéalement une solution en commun. Je propose pour chacun des pistes de réponses, tout en justifiant pourquoi ces problèmes étaient inévitables.

Le premier problème concerne les lacunes de la facture du bilan de 25 ans du *Canadian UFO Survey*. Les deux suivants sont de nature méthodologique.

[26] RUTKOWSKI C., DITTMAN G., *Les OVNI au Canada : 25 ans de signalements ufologiques (1989-2013)*, p. 47.

Enfin le dernier concerne la respectabilité de notre discipline ufologique et l'authenticité des « vrais témoignages d'ovnis », c'est-à-dire qu'ils se rattachent à la « *vérité délivrée* » par les témoins qui en ont souvent souffert, beaucoup plus que les investigateurs, les chercheurs du web ou les ufophiles... Ce sont les cas de « haute qualité » de l'ufologie :

- ils sont rapportés par plusieurs témoins !
- ils racontent des événements absolument extraordinaires !
- ils ne portent pas sur des méprises, mais décrivent bien de grands vaisseaux vus à courte distance (- de 200 m) ou des êtres non humains !
- ils présentent des preuves factuelles comme des traces au sol !
- ils sont corroborés par des photos ou des vidéos !
- ils sont confirmés par des sources officielles !
- ils sont homologués comparativement avec d'autres témoignages provenant d'autres continents, d'autres sociétés, d'autres décennies ou d'autres siècles.

On ne plaisante avec le sujet de la crédibilité et de la franchise des « vrais témoins » de « vrais cas d'ovnis ». Il s'agit du cœur de l'ufologie, et nous sommes mandatés en tant qu'investigateur à défendre les témoignages authentiques. De tels cas représentent pour les chercheurs, qui emboîtent le pas aux enquêteurs de terrain, une véritable mine d'or. Ces anecdotes s'avèrent des trésors sur la quête philosophique et métaphysique ouverte par l'ufologie, cette discipline à la lisière des « sciences officielles » et pourtant au carrefour des plus grandes interrogations et de l'engouement du public avide de savoir.

Critique 1 : La forme finale du bilan

Le premier constat qui ressort de la consultation du bilan de 25 ans du *Canadian UFO Survey*, et aussi de la *Liste des cas canadiens de traces au sol (RR2)*, est leur déficience au plan de la réalisation formelle et discursive. Outre la mise en forme peu soignée et quelques erreurs, on sent que le document a été écrit dans la précipitation. Bien que le document ait 70 pages, on se demande à quel point ce n'est qu'un simple résumé, étant donné que la matière de l'étude n'est évidemment

pas toute utilisée[27], mais avant tout parce que nous « restons sur notre faim » après sa lecture. Les questions capitales ne sont pas abordées, et encore moins développées à leur juste extension dans un cadre conceptuel et herméneutique bien défini. Par exemple : *« Et qu'en est-il vraiment des meilleurs cas ? »* Assurément nos trouvons deux palmarès en « Annexe » à l'étude, auxquels nous avons ajouté pour cette édition francophone, un support visuel, quelques corrections et ajouts. Par contre, la brièveté radicale de la présentation des « meilleurs cas d'ovnis au Canada » et leur absence totale de justification nous laissent perplexes. Ne devons-nous pas insister sur les ultimes découvertes de notre discipline ? en dépit des visées restreintes de cette étude à déduire des généralités sur les statistiques de tous les signalements d'ovnis (bons cas, méprises, hallucinations, farces, cas à l'information insuffisante) plutôt que de se concentrer particulièrement sur les statistiques (et les interrogations) résultant des cas « Inexpliqués de haute qualité » ?

Cette critique ne dénonce pas le travail bénévole accompli par *Ufology Research*, mais plutôt *le contexte et les exigences dans laquelle l'ufologie civile est réduite à œuvrer*. Si les rédacteurs du *Canadian UFO Survey* étaient rémunérés par le gouvernement (comme c'est le cas pour le GEIPAN en France), et qu'ils bénéficiaient de plus de personnel, il est certain que cette critique 1 aurait pas lieu d'être.

Critique 2 :
Le défaut majeur d'avoir exclu les cas non annuels

Nous ne présentons pas cette critique en sous-entendant que les auteurs de l'étude n'ont pas pris la peine de mentionner le défaut majeur de leur entreprise monumentale. Ils le précisent en effet à la fin de la section « *Problèmes concernant les données ufologiques [du Canadian UFO Survey]* » :

> « Les **cas reçus ou obtenus après que les analyses annuelles furent publiées n'ont pas été inclus** dans leurs données annuelles [respectives] et

[27] Par exemple, l'étude propose des analyses concernant la répartition géographique par province. Cependant l'analyse pourrait, à partir des données déjà colligées, être affinée en divers secteurs géographiques moins étendus et plus significatifs. La remarque vaut pour tous les champs d'information abordés dans le bilan.

les analyses ne furent pas mises à jour. Nous avons néanmoins le **projet à long terme** d'entrer cette collecte de données exclues dans une étude future. »[28]

Dit comme ça, sans précision, à des lecteurs non avertis, il est difficile d'en saisir le sens. Prenons la peine de l'expliciter car il s'agit d'une des caractéristiques méthodologiques les plus lourdes de conséquences pour cette étude. Cela signifie que *seuls les signalements d'une année en cours sont retenus*. Par exemple pour 2013, seuls les cas de 2013 rapportés en 2013 ont été intégrés à l'étude. Cela signifie qu'un cas du 31 décembre 2013 signalé en février 2014, soit après la remise du bilan annuel 2013 d'un groupe donné, ne pourrait être comptabilisé ni pour l'année 2013, ni en 2014. En gros, cela exclut deux séries différentes de cas ufologiques potentiels :

1) Comme dans l'exemple précédent, nous voyons que les cas rapportés dans un délai moyen — et normal pouvons-nous avancer — d'un à cinq mois, c'est-à-dire datant d'octobre à février, sont plus susceptibles d'échapper à la collecte annuelle du *Canadian UFO Survey*. (Cela se reflète-t-il dans les statistiques ?)
2) Ce qui est plus grave cependant est *l'exclusion de TOUS les signalements rapportés dans un long délai (plus de six mois)*. Au Garpan, cela représente plus de 50 % de cas annuels[29]. Toutefois, comprenons bien que la véritable problématique de cette décision méthodologique est mise en relief au regard de ce « groupe de signalements rapportés à long terme ». D'après mon expérience, les cas mineurs ou anodins d'ovnis sont plus souvent rapportés à court terme, alors qu'une histoire d'ovni renversante « ne s'oublie jamais ». Combien de témoins m'ont confié, la voix émue : « *Je n'ai jamais eu aussi peur !* », ou « *Cela a complètement transformé ma vie !* », « *Je m'en rappelle comme si c'était hier !* », ou encore « *Il n'y a pas un jour où je n'y pense, même 10 ans après l'événement !* »…

En second lieu, dans la majorité des cas d'expériences ufologiques (ovni ou humanoïde) « graves » ou « extrêmes » ou « traumatisantes », le ou les témoins

[28] *Ibid.*, p. 53.
[29] Au GARPAN, 36/54 cas de 2012, 34/65 cas de 2013 et 51/89 cas de 2014, soit un total de 121/208, furent des « signalements non annuels ».

n'en révèlent pas toujours immédiatement l'existence. Souvent un long processus psychologique est exigé de la part du témoin avant qu'il ose « révéler son secret » ou qu'il trouve un ufologue pour transmettre son témoignage.

Nous concluons donc, pour notre part, qu'*une part substantielle de cas « Inexpliqués » échappe au Canadian UFO Survey*. Malgré que nous sommes à la recherche des ovnis les plus significatifs et que nous investiguons EN FAIT ces cas « Inexpliqués de haute qualité », ils ne sont pas comptabilisés au *Canadian UFO Survey*… pour la seule raison qu'ils appartiennent à une année précédente à celle en cours.

M. Rutkowski nous fait remarquer que cette critique serait injuste si nous ne mentionnions pas les conditions matérielles dans lesquelles ils travaillaient au début de l'ère informatique, que cela aurait exigé de remettre à jour et de réimprimer chaque année l'ensemble des rapports annuels précédents, ce qui représente une tâche virtuellement impossible, combinée à un manque de personnel.

Certes cette critique se veut constructive et s'enquiert plutôt d'atteindre des solutions claires à des problèmes qui doivent être strictement déterminés. Nous laissons la chance aux coureurs, qui ont bien stipulé :

> *« Un projet à long terme est d'entrer cette collecte de données exclues dans une étude future. » (Idem.)*

En effet, cela permettrait de réintégrer la somme probablement faramineuse de cas exclus. On peut cependant se demander à quel point il s'agit d'un « vœu pieux » en contraste avec « une usure des investigateurs et chercheurs »[30] combinée à un manque de personnel. Et cela, c'est en taisant la perte qualitative de validité et de pertinence d'une réintégration de cas anciennement investigués, qui n'ont pas nécessairement été synthétisés en vue d'être expédiés au *Canadian UFO Survey*, et donc qui exigeront une surcharge considérable de travail le moment venu. Sans vouloir décourager ce « projet à long terme », nous appelons plutôt les ufologues présents et futurs à joindre leurs efforts pour soutenir le *Canadian UFO Survey*.

[30] *Ibid.*, p. 104.

Critique 3 : Le « problème » irrésolu d'avoir inclus les OVI

Ce que nous réduisons ici à un « problème » de l'étude du *Canadian UFO Survey*, fut pourtant ouvertement adopté par ses responsables, qui s'en justifient d'ailleurs à *trois reprises* :

> *« Au début, les contributeurs tendaient à ignorer les observations d'ovnis qui avaient une explication simple et les effaçaient parfois des données ufologiques factuelles. Par conséquent, les seuls rapports ufologiques soumis par quelques contributeurs avaient tendance à être des cas d'un indice de haute étrangeté.* ***Une fois que cela a été décelé, les contributeurs furent alors encouragés à soumettre les données sur tous les rapports ufologiques qu'ils recevaient, de sorte qu'une saisie plus uniforme et un traitement évaluatif puissent être accomplis.*** *Parce que beaucoup de cas d'OVI tels que des boules de feu et des météores sont d'abord rapportés en tant qu'ovni,* ***la catégorie « Expliqué » fut considérée nécessaire pour une revue entière des données ufologiques****. Les premières études américaines de données ufologiques (telles que les projets Grudge, Sign et Blue Book) inclurent de tels cas,* ***ainsi les études comparatives contemporaines devrait aussi bien inclure de telles données****. »*[31]

Nous sommes sensibles à ces considérations et au fait que ce soit conséquent avec la volonté de colliger des « signalements d'ovnis », toute validité confondue. Toutefois, nous n'admettons pas qu'il soit un argument absolu que les banques de données antérieures, surtout qu'elles résultaient de projets (de désinformation) gouvernementaux cherchant à décrédibiliser le phénomène. S'y conformer permet sans doute une meilleure homogénéité pour des comparaisons avec ces banques de données, mais si ce mode de collecte en vue d'analyses circonscrites aux seuls « vrais ovnis » s'avère inadéquat, alors poursuivre dans cette direction ne perpétuera qu'une erreur. Je me demande même si les chercheurs ne devraient pas « resynthétiser » les anciennes banques de données en excluant les OVI ?

Quoiqu'il en soit, le problème est de nature logique : OVI ≠ OVNI.

[31] *Ibid.*, p. 74.

> « ***Il y avait plusieurs raisons d'inclure des OVI tels que les boules de feu et les bolides dans la banque de données des signalements d'ovnis****. En premier lieu, les études antérieures de données ufologiques ont inclus les signalements de météores et de boules de feu. En beaucoup d'occurrences, les observateurs échouent à reconnaître des étoiles, des avions ou des bolides, et par conséquent ils les signalent en tant qu'ovnis. (…) Historiquement, les analyses de données statistiques telles que les projets Grudge, Sign et Blue Book ont tous inclus les données ufologiques brutes qui plus tard résultèrent en catégories des ovnis et des OVI. Une autre raison est que certains ovnis sont parfois rapidement résolus par l'explication particulière d'un OVI, bien que plus tard l'investigation suggère qu'une telle explication n'était pas garantie.* »[32]

Une autre critique légitime que nous pouvons faire à cette volonté de tous colliger tous les signalements d'ovnis, « *même les appels téléphoniques anonymes signalés tard dans la nuit qui sont évidemment des signalements d'avions ou de planètes* »[33] (?), est certainement qu'il est déjà en soi une tâche titanesque de s'occuper d'investigations qui peuvent durer plusieurs mois, alors pourquoi est-ce que les « *investigateurs ufologues dépense[raie]nt souvent plusieurs heures à discerner les OVI des ovnis* » et compileraient en plus des bilans de « cas ufologiques de basse qualité » SI nos corvées sont bénévoles et que nous n'en retirons aucun salaire (au contraire de l'ufologie militaire).

Comme pour la Critique 1, nous butons ici contre l'évidence que les travaux ufologiques seraient de meilleure qualité et plus complets si les professionnels de l'ufologie étaient rétribués au même titre que tout autre spécialiste scientifique.

Mais revenons au cœur de la question, car même les auteurs de l'étude sont d'avis que :

> « *(…)* ***la problématique concernant l'inclusion des OVI dans les études ufologiques est importante*** »[34],

et que les exclure « ***constitue peut-être une sérieuse erreur.*** » *(Idem.)*

[32] *Ibid.*, p. 52.
[33] *Ibid.*, p. 54.
[34] *Ibid.*, p. 54.

Je ne tente pas prouver que toutes les études statistiques antérieures se sont trompées, mais plutôt de mettre en relief que *le problème de l'inclusion/exclusion des OVI reste irrésolu*, en dépit de la prise de position du *Canadian UFO Survey*. Il est important de ne pas camoufler cette indécision méthodologique, car elle nous apprend quelque chose de fondamental dont nous ne sommes pas encore venus à bout :

1) Il est possible de constituer des banques de données ufologiques qui inclut les OVI : en vue d'analyser les « signalements d'ovnis » ;
2) Il est possible de constituer des banques de données ufologies qui excluent les OVI : en vue de concentrer les analyses sur les cas ufologiques de haute qualité.

Entre ces deux possibles, la question reste ouverte et appartient à ceux qui s'investissent dans de telles recherches statistiques.

On peut néanmoins citer J. A. Hynek, un pionnier de notre discipline, pour orienter la réflexion :

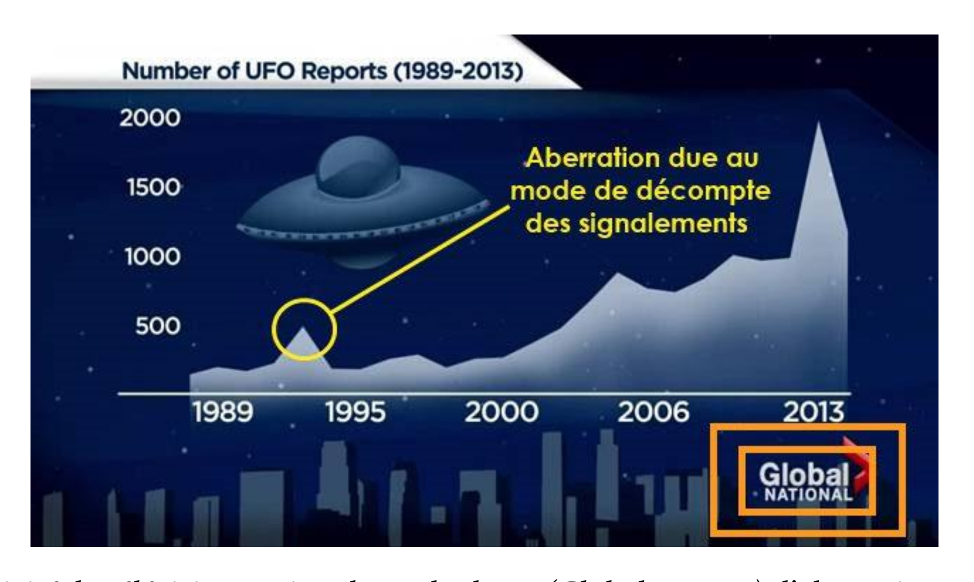
> *« (…) précisons que* ***nous avons préalablement éliminé tous ceux qui n'entrent pas dans la définition d'un OVNI*** *(…). C'est-à-dire qu'après avoir passé au crible la masse des rapports « bruts », nous en avons éliminé les scories — donc tous les rapports qui peuvent être légitimement identifiés à des observations de ballons-sondes, d'avions, de météores, etc. (****Ces rapports représentent le « déchet » dans le problème. Si nous les incorporions dans notre étude, ils la noieraient*** *— et jusqu'ici, les enquêtes menées sur les OVNI n'ont pas su éviter cette chausse-trappe.) En termes d'étude scientifique, les seuls rapports d'OVNI significatifs sont, comme nous l'avons vu, ceux qui demeurent troublants après qu'ils ont été soumis à un examen compétent. Ce sont les seuls que l'on peut légitimement appeler « Rapports d'OVNI. »*[35]

[35] HYNEK J. A., *Les objets volants non identifiés, Mythe ou réalité ?*, J'ai lu, 1974, p. 46 [1972].

Remarque 1 : Le péril de compiler des signalements individuels plutôt que des cas singuliers

Cette remarque concerne un aspect imperceptible de l'étude du *Canadian UFO Survey* puisqu'il n'est pas mentionné, et n'est discernable que si l'on consulte méticuleusement les données brutes. Il s'agit du *mode de décompte des « signalements »*. Dans le *Canadian UFO Survey* se sont glissées quelques aberrations statistiques dues au rel[achement d'un paramètre méthodologique. En au moins un cas significatif, celui du 30 octobre 1993, des « signalements individuels » furent compilés au lieu d'« événements singuliers », grossissant les statistiques de 1993 de 120 signalements alors qu'il s'agissait d'un seul ou de quelques cas seulement.

Les responsables de l'étude en ont bien conscience et concèdent que cela a biaisé leurs résultats.[36]



On voit ici, à la télévision nationale anglophone (Globalnews.ca), l'aberration statistique du 30 octobre 1993 qui résulte du mode de décompte des signalements.

À noter qu'*Ufology Research* nous ont confirmé qu'ils compilent des cas ufologiques et ne quantifient pas les signalements en eux-mêmes : quand il y a de

[36] *« Le nombre de signalements reçus en 1993 représente une croissance significative par rapport aux années antérieures. La principale raison à cette croissance est due au seul événement d'une boule de feu le 30 octobre 1993. (…) Plus de* ***120 signalements*** *furent remplis par des astronomes, des agents de la* GRC*, des policiers, des membres du* CNRC *et d'autres agences. La conséquence de ce cas est que* ***les calculs statistiques des caractéristiques ufologiques de l'année 1993 furent largement biaisés****. », ibid.*, p. 51.

nombreux signalements pour un cas ou quelques cas ufologiques, ils tentent de réduire les signalements au nombre de cas en question. Ainsi l'aberration statistique de 1993 résulte de cet oubli méthodologique.

Critique 4 : L'ambigüité des conclusions et par conséquent des objectifs réels de l'étude

a) Problèmes définitionnels

Bien que le *Canadian UFO Survey* dénonce les banque de données ayant opéré un certain filtrage de leurs données[37] (à savoir l'écartement des OVI et des cas mineurs ou insignifiants), *nous pouvons hélas lui faire le même reproche d'avoir écarté, non pas des cas mineurs, mais bien des cas majeurs du « domaine ufologique »*. À ce titre, prenons bien conscience que le *Canadian UFO Survey* discrimine volontairement :

- Les cas de RR4 ;
- Les cas de RR5.

Ce choix résulte de la définition de travail (restrictive) endossée pour l'étude :

> OVNI = *« un objet [ou une lumière]* ***vu dans le ciel*** *dont l'observateur n'arrive pas à identifier. »*[38]

De plus, l'intention qui l'anime est noble :

> *« Nous avons cru que la dissémination de telles données ufologiques [= des « signalements » d'ovnis] serait un grand avantage pour les chercheurs dans l'espoir d'avoir* ***une meilleure compréhension des phénomènes [associés] aux ovnis****. »*[39]

---

[37] « *Curieusement, le* Case Management System du MUFON *enregistra seulement 48 signalements canadiens d'OVNI pour cette période, même si le* Canadian UFO Survey *a enregistré le* MUFON *comme source pour 577 cas durant cette période de 2001 à 2009.* », *ibid.*, p. 108.

[38] *Ibid.*, p. 51.

[39] *Ibid.*, p.45.

Or, *ce clivage entre les « ovnis vus au ciel » / les « phénomènes associés aux ovnis » est des plus problématiques*. Il y apparait même un flou définitionnel, puisque ces « phénomènes associés aux ovnis » dépassent la définition des « ovnis vus dans le ciel ». En fait, cela résulte moins du fait que le « domaine de l'ufologie » (qui comprend, à notre humble avis, les RR4 et les RR5) n'est pas explicité dans sa structure, que de ne pas avoir justifié pourquoi ces dernières catégories ne représentent pas des « signalements » en rapport avec le « domaine ufologique ». Cette confusion des termes est amplifié par d'autres notions insuffisamment définies : RR4, RR5, « *Aliens* », extraterrestre, « *Disc* », réalité, traces au sol.

b) L'exclusion des RR4 et RR5

Si la raison de cette exclusion des RR4 et RR5 est dans l'objectif de mieux saisir la compréhension statistique des « observations d'ovnis vus dans le ciel » *par rapport aux « autres expériences ufologiques racontées par les témoins »*, pourquoi ne pas le mentionner sobrement plutôt que de décrédibiliser d'un trait l'ensemble des témoignages ufologiques pouvant provenir de tels récits ? :

> *« Les RR4 sont ces cas sensationnels d'« enlèvements par des* Aliens *» qui ont atteint une large audience dans les médias. (…)*
>
> *Quelques sceptiques proposent que les « abductions » soient davantage un phénomène psychologique qu'un phénomène « réel ». En raison de cela,* ***nous plaidons qu'il ne semble pas approprié d'inclure les RR4 dans les banques de données ufologiques*** *»*[40].

Entre ces deux lignes, il a bien été dit que :

> *« Étant donné que les « abductions » sont souvent rapportées bien après les faits,* ***l'heure et la date*** *ont peu d'importance et* ***sont habituellement indisponibles*** *en tant que données ufologiques [fiables]. Semblablement, comme les* ***souvenirs des témoins sont [souvent] obnubilés ou obscurs****, d'autres données telles que* ***la couleur, la durée et même le lieu peuvent être impossible à certifier.*** *» (Ibid.),*

[40] *Ibid.*, p. 53.

ce qui justifie amplement qu'une étude puisse vouloir se concentrer uniquement sur les « ovnis vus dans le ciel ». Toutefois, la troisième raison présentée pour exclure ce type de cas soulève un problème qui ne pouvait être abordé plus qu'accessoirement dans le résumé final de l'étude de 25 ans :

> *« De plus, **si les incidents d'abduction sont réellement de vraies Rencontres rapprochées, leur complexité décrète** (decrees) **que leur inclusion dans l'établissement des données brutes soit peut-être tout aussi inappropriée.** »*[41]

Vous avez bien lu. Si les abductions sont « réelles », alors leur complexité les exclut *quand même* d'un sondage des « observations d'ovnis vus dans le ciel ».

c) La signification du problème de la « réalité » dans la recherche ufologique

Nous butons ici sur un problème qui déborde largement le sujet de l'étude du *Canadian UFO Survey* et de notre critique. Néanmoins celui-ci est incontournable et perce même jusqu'à la conclusion du palmarès des « dix cas les plus étranges » :

> *« Bien qu'il y ait beaucoup, beaucoup plus d'exemples de cas ufologiques canadiens, ceux-ci sont parmi les plus inusités et significatifs dans les archives.* ***Qu'ils soient ou non « réels » n'est pas pertinent****, chacun contribua à embrasser la fascination et l'imagination des Canadiens avec la possibilité de la vie ailleurs dans l'univers. »*[42]

Cette affirmation est sujette à caution. En effet, s'il « *n'est pas pertinent* » que les dix cas les plus étranges du Canada « *aient été 'réels' ou non* », alors pourquoi exclure certains types de cas ufologiques (RR4-RR5) pour cette même raison ?

Ce « contexte épistémologique » du *Canadian UFO Survey* résulte derechef de ses objectifs de colliger des « signalements d'ovnis vus dans le ciel (réels ou pas) » plutôt que de faire ressortir les caractéristiques intrinsèques des cas « Inexpliqués de haute qualité ».

[41] *Ibid.*, p. 53.
[42] *Ibid.*, p. 122.

Cependant le problème de la notion de « réalité » reste fondamental dans la recherche ufologique qui se veut valide en tant que science rigoureuse. À noter qu'elle n'est pas définie dans l'étude d'*Ufology Research*. Ceci s'explique aisément par les dimensions philosophiques et métaphysiques qu'éveillent un tel concept (réalité = *realitas* = qualités des choses sensibles ; *res* = choses).[43] Par exemple, d'une perspective phénoménologique[44], qu'un ovni ne soit pas « réel » ne change rien à l'intérêt qu'on puisse porter au témoignage[45]. Semblablement, d'un point de vue métahistorique, la « réalité historique » et la « causalité mécaniste du monde réel » sont désamorcées et offrent des points de vue inespérés sur les « phénomènes ufologiques » en tant que manifestations du *mundus imaginalis*[46]. Du point de vue des sciences humaines[47], l'histoire des idées a déconstruit à plusieurs reprises la notion de « réalité » au cours du 20ème siècle (phénoménologie, structuralisme, personnalisme, psychanalyse, pragmatisme, théorie quantique, théorie de l'information, etc.), divulguant une polysémie de sens dont plusieurs se sont pervertis ou émoussés au cours du temps.[48]

---

[43] HEIDEGGER M., *Être et temps*, par. 43 : « (…) l'interprétation du comprendre nous a montré que celui-ci, de prime abord et le plus souvent, s'est déplacé, conformément au mode d'être de l'échéance, vers **le comprendre du « monde »**. (…) Du coup, l'être de l'étant de prime abord à portée-de-la-main est manqué, et l'étant est d'abord conçu comme complexe chosique sous-la-main *(res)*. **L'être reçoit le sens de la *réalité***. La déterminité fondamentale de l'être devient la substantialité. Conformément à ce déplacement de la compréhension de l'être, le comprendre ontologique du *Dasein* entre lui aussi dans l'horizon de ce concept d'être. (…) Par suite, le concept de réalité va obtenir dans la problématique ontologique une primauté spécifique. **Celle-ci (…) fait obstacle à tout regard sur l'être de l'étant de prime abord à-portée-de-la-main à l'intérieur du monde**. (…) **elle entraîne la problématique** (…) **dans une direction aberrante. Les autres modes d'être sont désormais déterminés négativement et privativement par rapport à la seule réalité**. », trad. E. Martineau.

[44] Voir aussi mes conférences « L'ontologie des ovnis : la question de l'étant-prééminent d'Aristote à Heidegger » et « Le tournant phénoménologique de l'ufologie » au *Club CRÉÉ d'Ésotérisme-Expérimental* (1407, 1509) : http://www.esoterisme-exp.com/

[45] HUSSERL E., *Idées directrices pour une phénoménologie* : « (…) il apparaitra en outre que **tous les « vécus », après la purification transcendantale, sont des irréalités, posées en marge de toute inclusion dans le « monde réel »** *(wirklich)*. (…) La phénoménologie consiste précisément à **explorer cet irréel, mais en « essence »**. », trad. R. Ricœur.

[46] CORBIN H., « Prélude à la seconde édition » (1978), in *Corps spirituel et terre céleste* [1960] : « Que **l'Imagination active** dans l'homme (…) ait sa **fonction noétique ou cognitive propre**, c'est-à-dire qu'elle nous reste fermée et interdite, c'est ce qu'une philosophie scientifique, rationnelle et raisonnable, ne pouvait envisager. Il était entendu pour elle que l'Imagination ne sécrète que de l'imaginaire, c'est-à-dire de l'irréel, du mythique, du merveilleux, de la fiction, etc. (…) Elle est une **faculté cognitive de plein droit (…) dont la disparition entraîne une catastrophe de l'Esprit, dont nous n'avons pas encore mesuré toutes les conséquences**. Elle est essentiellement puissance médiane et médiatrice, de même que l'univers auquel elle est ordonnée et auquel elle donne accès, est un univers médian et médiateur, (…) intermonde sans lequel l'articulation entre le sensible et l'intelligible est définitivement bloquée. » Voir ma conférence « L'épistémologie des ovnis », *Club CRÉÉ d'Ésotérisme-Expérimental (1412)*.

[47] FOUCAULT M., *Les mots et les choses, Une archéologie des sciences humaines* : « (…) l'impression de flou, d'inexactitude, d'imprécision que laissent presque toutes les sciences humaines n'est que l'effet de surface de ce qui permet de les définir en leur positivité. ».

[48] Nous éclaircirons ces réflexions dans notre ouvrage *Herméneutique et épistémologie des Objets Variables de Nature Indéterminée*.

d) *L'ufologie ne s'occupe pas primairement de la question dite « extraterrestre »*

Après avoir mis en relief les problèmes majeurs de l'exclusion des signalements non annuels (critique 2) et de l'inclusion de certains OVI (critique 3), et avoir fait remarquer le péril méthodologique que représente la collecte de « signalements individuels » au détriment des « cas ufologiques singuliers » (remarque 1), tirons-en les conclusions, ou du moins quelques constats.

Afin d'atteindre une vision d'ensemble de l'entreprise du *Canadian UFO Survey*, récapitulons « *Ce que nous apprennent les données ufologiques* ». Dans l'avant-dernière section du bilan portant ce titre, voici comment sont répondues les « questions posées par A. Hendry à propos de la qualité des données ufologiques » :

1. *Est-ce que la collecte de signalements reflète vraiment un échantillonnage aléatoire ?*
   [Pas vraiment.] (…)
2. *Est-ce que les cas individuels ont été adéquatement validés ?*
   (…) c'est loin d'être la situation. (…)
3. *Est-ce que des pommes sont comparées avec des oranges ? Est-ce que les Lumières nocturnes (LN) sont nécessairement le même type d'OVNI que les Objets diurnes (OD) ?*
   Nous ne savons pas la réponse à cette question. (…) Est-ce que les données ufologiques sont valides en elles-mêmes ?
4. *Est-ce que les différents détails des cas sont obscurcis par simplification en vue de comparaisons ?*
   C'est vrai dans une certaine mesure. (…)
5. *Est-ce que l'étude comporte la question : « Cette masse de données prouvent assurément que les ovnis existent ? »*
   Non. La présente étude montre seulement que les gens signalent des observations d'objets inusités, parmi lesquelles certaines n'ont pas d'explication simple.

6. *Est-ce que les corrélations montrent une causalité ?*
   Non. Aucune étude corrélative n'a été performée sur ces données. »[49]

Au regard de cette succession de réponses négatives ou laissées en suspens, on peut se demander comment le public, les médias, les scientifiques et les ufologues eux-mêmes n'ont pas abandonné depuis longtemps tout espoir de constituer une ufologie positive et tangible. Par chance, ces questions ne résument aucunement l'état de l'ufologie contemporaine, et d'autres comme celles-ci replacent le décor :

a. Quels sont les résultats concrets des meilleurs cas ufologiques ?
b. Que nous apprennent les comparaisons typologiques nationales et internationales ?
c. Qu'avons-nous appris des dizaines de milliers de dossiers gouvernementaux rendus publics par une douzaine de pays depuis une décennie ?
d. La recherche historique en ufologie et la paléo-ufologie mettent-elles en évidence une continuité des phénomènes ufologiques dans le temps ? Ceux-ci présentent-ils des évolutions ?
e. Comment expliquer la grande variété des ovnis et des humanoïdes, même si nous nous en tenons qu'aux cas de haute qualité ?
f. Comment expliquer que des ovnis et des humanoïdes dissemblables les uns des autres adoptent des comportements identiques ou similaires ?
g. Est-il possible d'étudier des récits de témoignages en faisant abstraction de la réalité factuelle ?
h. Quels sont les principales perspectives herméneutiques sur le « domaine de l'ufologie » ?
i. L'« ufologie aérospatiale » entretient-elle vraiment des liens avec l'« ufologie de témoins » ? Est-il possible que l'ufologie ne s'occupe pas primairement de la « question extraterrestre » ?

Ce contraste entre ces deux séries de questions établit la distinction essentielle entre un discours descriptif basé sur des « généralités d'ordre statistique » et un discours phénoménologique et heuristique se référant à « des cas singuliers et concrets ou des ensembles de cas particuliers et concrets ». Ces deux séries ne questionnent pas selon la même tournure : les unes sont abstraites et non

[49] *Ibid.*, p. 110-111.

participatives, les autres sont implicatives, confrontent nos préjugés ou notre ignorance, et nous obligent à réfléchir[50].

La raison implicite de toute cette situation découle de la révocation de la question *« Est-ce que les ovnis existent ? »*. Cette question est sur toutes les lèvres du public intrigué, mais elle n'est pas prise en charge par le *Canadian UFO Survey*, qui considère plutôt que les ovnis contribuent :

> *« à embrasser la fascination et l'imagination des Canadiens avec* ***la possibilité de la vie ailleurs dans l'univers*** *»,*

déplaçant ainsi la question vers : *« Est-ce que les 'extraterrestres' existent ? Est-ce que les ovnis sont de nature 'extraterrestre' ? »*, ce qui trouble l'entente de la question en postulant dès le départ une conclusion. Le Garpan défend depuis 2012 qu'il est périlleux et maladroit d'englober l'ensemble des phénomènes relevant du « domaine ufologique » à ce seul point de vue. Or, il n'est pas du tout avéré que les ovnis soient de nature « extraterrestre » :

> *Canadian UFO Survey : « Est-ce que l'étude comporte la question : « Cette masse de données prouvent assurément que les ovnis [extraterrestres] existent ? »* **Non.**
>
> CASUFO : « *« Des extra-terrestres visitent-ils la Terre à bord d'objets volants non identifiés ? »* **Nous l'ignorons.** »[51]
>
> GARPAN : *« Les ovnis existent-ils ? »* **Oui, c'est facile de le prouver.** *« Sont-ils de nature 'extraterrestre' ? »* **Pour une (très) petite proportion, oui. Pour la majorité des cas d'ovnis et d'humanoïdes, non, il s'agit d'autres choses**.

---

[50] SMITH W.B., *La Science nouvelle*, Éditions Garpan, p. 25, 64 : « *Une librairie [ou banque de données] est une excellente mémoire, mais sa compréhension est nulle. Comprendre cependant permet de connaître, et n'est pas limité au matériel qui a déjà été assimilé. De plus,* ***comprendre peut extrapoler, tandis que la mémoire ne peut même pas interpoler****.* » ; « *(…) la connaissance peut simplement être emmagasinée pour être régurgitée sur demande, ou elle peut être comprise. (…) Dans le premier cas, l'action est très semblable à un phonographe ou à la banque de sonnées (memory box) dans un cerveau électronique. Les données emmagasinées sont utilisables seulement dans la forme précise dans laquelle elles ont été déposées (…)* ***dans le second cas (…) elles peuvent être utilisées dans n'importe quelle forme que ce soit et dans n'importe quelle combinaison avec d'autres données qui sont comprises****.* »

[51] http://casufo.blogspot.ca/search?updated-min=2011-01-01T00:00:00-08:00&updated-max=2012-01-01T00:00:00-08:00&max-results=12

SIGMA / 3AF : « *Nous n'avons pu obtenir aucune indication sérieuse quant à l'origine des phénomènes aérospatiaux faisant l'objet de nos recherches.* »[52]

Cette conclusion « extraterrestre »[53] pour le problème scientifique des ovnis a toujours nuit et joué contre la recherche libre, sans idées préconçues. C'est la raison pour laquelle le Garpan prohibe le mot « extraterrestre » (sauf en une stricte et très restreinte acception) au profit de la désignation typologique maintenant commune en ufologie d'« humanoïde ».

D'une certaine façon, le *Canadian UFO Survey* entérine la position d'Allan Hendry :

« *… **les statistiques ufologiques** représentent-elles une poursuite valide pour plus de connaissance à propos de ces phénomènes élusifs, ou **reflètent-elles** plutôt **la <u>frustration</u> qu'AUCUN de ces cas individuels est capable de se tenir sur ses deux pieds ?*** » (1979, p.269).

Cette désinvolture de l'astronome Hendry est déplorable, et n'est heureusement imputable qu'à sa seule « prise de position » de chercheur d'il y a près de 40 ans… plutôt qu'à un consensus diachronique des ufologues les plus compétents en la matière. Dire qu'une majorité des cas inexpliqués ont la fâcheuse manie de toujours receler des contradictions, ou de présenter des points faibles, ou de souffrir de quelques facteurs aggravants, ou d'une anomalie absurde, ou d'être rapportés par des témoins dont la personnalité ou les antécédents jouent contre eux, etc., est hélas véridique, mais ne règle aucunement « l'énigme des énigmes »[54] que nous proposent les ovnis. — Cela ne serait-il pas dû au phénomène lui-même ?

[52] « Rapport d'étape de la Commission SIGMA / 3AF », *Association Aéronautique Astronautique de France*, Paris, 31 mai 2010, p. 11 ; qui conclut : *« Des pans entiers du problème restent dans l'ombre… ce qui le rend d'autant plus passionnant. »*

[53] COMETA, *Les OVNI et la Défense*, *À quoi doit-on se préparer ?*, p. 86 : « L'hypothèse extraterrestre est de loin la meilleure hypothèse scientifique ; elle n'est certes pas prouvée de façon catégorique, mais il existe en sa faveur de fortes présomptions (…). »

[54] BOURBEAU F.C., *Manuel du technicien-enquêteur en ufologie*, Collège invisible, 2010, p. 4.

e) Banques de données statiques VS banques de données dynamiques

Ces nombreuses considérations mènent à un sujet d'importance et à une distinction dont notre nomenclature ufologique ne devrait plus se départir. À savoir entre :

- une ***banque de données statique*** : les données y sont cumulées, classées et évaluées sans aucun réexamen ultérieur.
- et une ***banque de données dynamique*** : les données y sont cumulées, classées et évaluées, mais restent sujettes à toute réévaluation ou reformatage des champs informatifs ultérieur.

La différence est capitale et ne saurait être absente de la description des banques de données ufologiques. Ainsi celle du *Canadian UFO Review* en est une « statique » ; jusqu'à maintenant du moins. Tandis que celle nommée CASUFO en est une « dynamique »[55].

Il y a de nombreux avantages à ce qu'une banque de données soit « mise à jour » au cours du temps :

- Cela permet de corriger les minimes erreurs qui s'infiltrent immanquablement ;
- Cela permet de rectifier les informations qui manquaient de spécificité ;
- Cela permet d'homogénéiser les données antérieures lorsque les paramètres subissent certains affinements ;
- Étant donné que les cas d'investigations se poursuivent bien souvent après leur archivage statistique, le dénouement conclusif d'un cas résolu ou la réception de nouveaux témoignages nécessitent une revue de l'évaluation antérieure ;
- Dans l'éventualité de la compilation d'une banque de données excluant tous les cas expliqués ou faibles, une révision permet de les retrancher ;
- À supposer que *les événements ufologiques authentiques entre en relation avec d'autres, régionalement et/ou temporellement*, alors le surgissement de nouveaux cas pertinents entretenant de telles correspondances avec

[55] CASUFO, *Guide de codification et d'exploitation de la banque de données CASUFO*, p. 4 : « *Chaque rapport fait l'objet d'une évaluation à l'aide des indices utilisés par des chercheurs tel Hynek.* ***Cette appréciation peut évoluer avec le temps au fil des révisions.*** »

des cas antérieures obligeraient à réévaluer leurs indices d'Étrangeté, de Fiabilité, etc.

La réflexion esquissée ici est qu'en fait il n'y a pas de raison à ce qu'une banque de données restent statique (puisque jamais exhaustive en ufologie). Les études ufologiques n'étant jamais exhaustives (il y a toujours l'apparition de nouveaux témoins de cas anciens), les résultats statistiques peuvent qu'être approximatifs. Entretenir sporadiquement une banque de donnée ufologique peut paraître fastidieux, mais, à cet égard, restons fidèles à l'adage : « *Mieux vaut la qualité que la quantité (relative)* ».

Conclusion

Telle que présenté en introduction, le bilan de 25 ans du *Canadian UFO Survey* se révèle d'une importance considérable non seulement pour la constitution de la tradition ufologique canadienne, mais aussi significative pour la réflexion sur la constitution de l'ufologie statistique en tant moyen méthodique pour étudier les ovnis eux-mêmes plutôt que l'ensemble des signalements disparates.

Dans cet essai critique, nous avons d'abord passé en revue les résultats généraux d'ordre statistique que le *Canadian UFO Survey* a découvert ou confirmé dans la compilation de 14 617 cas. Nous avons aussi relevé les aspects bénéfiques de cette entreprise pour l'ufologie canadienne et le dialogue entre confrères.

Dans la seconde partie, il nous paraissait essentiel d'expliquer les raisons méconnues de la « sous représentation » du Québec par rapport au nombre total de cas archivés. Celle-ci s'explique notamment par la barrière linguistique et le retrait passé des ufologues québécois de la scène canado-américaine.

Dans la troisième partie, nous avons discuté en bonne camaraderie des positions épistémologiques et méthodologiques du *Canadian UFO Survey* tout en critiquant logiquement leurs assises et leurs ultimes conséquences. Cette « discussion » a mis à découvert ***sept questions épineuses qui interpelleront dorénavant tous les investigateurs et chercheurs canadiens en ufologie*** :

1) Est-il nécessaire d'intégrer les cas non annuels signalés à notre banque de données ufologiques nationale ?
2) Est-il préférable d'écarter certains OVI et signalements ufologiques de faible valeur ou probablement identifiés ?
3) Est-il nécessaire d'éviter d'archiver de multiples entrées pour un seul événement ufologique ?
4) Est-il possible d'exclure d'une banque de données ufologiques les cas de RR4 et de RR5 ?

5) Est-il possible de ne pas se prononcer sur l'origine « extraterrestre » des ovnis dans une étude statistique des « signalements » d'observations d'ovnis ?
6) Est-il possible de ne pas considérer le degré de « réalité » dans l'interprétation multidisciplinaire de certains cas ufologiques ?
7) En définitive, au regard de ces critiques argumentées, le *Canadian UFO Survey* devrait-il adopter quelques changements à sa formule ?

Les réponses à ces questions reviennent certainement au consensus des ufologues qui s'impliquent et s'impliqueront vraiment dans l'essor de la recherche effective en ufologie au Canada. Que nous ne soyons pas d'accord sur chacune de ces questions ne devrait aucunement empêcher la collaboration entre les divers intervenants. Toutefois, ces questions devront être prises en compte pour les démarches futures du projet commun de constituer rigoureusement une discipline ufologique consistante au Canada et d'édifier pour la postérité un panorama limpide et non élagué des principaux cas ufologiques canadiens, toutes catégories confondues.

Sans chercher de polémique avec les responsables du *Canadian UFO Survey*, que nous honorons et dont nous apprécions le support, je réponds à toutes ces questions par un « Oui » ferme (bien que nuancé et conditionnel sur certains points).

Toutefois, ce qui importe de retenir est l'exigence de rassembler les travaux ufologiques canadiens et d'unifier les efforts de chacun dans des projets d'envergure communs. Le *Canadian UFO Survey* est l'un d'eux et nous montre le chemin. **Tous les collecteurs de signalements d'ovnis au Canada devraient remettre annuellement la liste de leurs cas (investigués ou non) au *Canadian UFO Survey*, en ayant la diligence de remplir les champs informatifs requis.**

YANN VADNAIS, GARPAN
Décembre 2015

Les ovnis au Canada

25 ans de signalements ufologiques
1989-2013

Par Chris RUTKOWSKI et Geoff DITTMAN
avec l'assistance d'Ashley KIECHER

UFOLOGY RESEARCH

WINNIPEG, MANITOBA

Traduit de l'anglais par
Yann VADNAIS

Éditions GARPAN
garpan.ca

[Précisions concernant deux termes :

1) Lorsqu'il est fait mention d'UFOROM, cela fait référence à « *UFOlogy Research Of Manitoba* », à savoir à l'ancien nom d'*Ufology Research*.
2) Nous avons préféré ne pas traduire le mot « *Alien* » — que les francophones connaissent pour la plupart — étant donné qu'il n'est pas défini dans l'étude du *Canadian UFO Survey* et qu'il serait réducteur de le traduire par « extra-terrestre ».]

I. Introduction

Survol

Depuis 1989, les détails concernant les signalements d'ovnis au Canada ont été sollicités de la part de tous les investigateurs et chercheurs connus et actifs de notre pays en vue d'analyses et de comparaisons avec d'autres compilations [du même genre]. Avant cette date, les chercheurs particuliers [en ufologie au Canada] maintenaient habituellement leurs propres dossiers avec peu ou pas de communications avec les autres. Même de nos jours, il est connu que, trop souvent, certains représentants d'organisations ufologiques majeures ne partagent habituellement pas les informations des cas d'investigation, bien que cela soit en train de changer. Récemment, toutefois, le MUFON [des États-Unis] a finalement publié les résultats des analyses des informations ufologiques qu'il avait colligées, et cela a été utile dans les comparaisons avec d'autres banques de données (Spencer, 1993).

Suite aux réponses favorables reçues par la publication de nos bilans annuels du *Canadian UFO Survey*, l'*Ufological Research* (anciennement *Ufology Research of Manitoba*) a décidé de continuer le rassemblement systématique des signalements d'OVNIs bruts et prépare annuellement des bilans pour le grand public et les médias. Nous avons cru que la dissémination de telles données ufologiques serait un grand avantage pour les chercheurs dans l'espoir d'avoir une meilleure compréhension des phénomènes [associés] aux ovnis.

Cela ne suggère pas cependant que les études statistiques des données ufologiques n'aient pas leurs limitations et leurs problèmes. [L'ancien directeur du prestigieux *Center for UFO Studies* (CUFOS),] Allan HENDRY, dans son important livre *The UFO Handbook*, a mis en lumière les défauts de telles études et a demandé :

> *« … les statistiques ufologiques représentent-elles une poursuite valide pour plus de connaissance à propos de ces phénomènes élusifs, ou reflètent-elles plutôt la frustration qu'aucun de ces cas individuels est capable de se tenir sur ses deux pieds ?* » (1979, p.269).

HENDRY a proposé six questions à demander à l'ufologie statistique :

1) Les compilations de signalements ovnis reflètent-elles vraiment un échantillonnage aléatoire ?
2) Les cas individuels ont-ils été adéquatement validés ?
3) Des pommes sont-elles comparées des oranges ? Est-ce que les « Lumières nocturnes » (LN) sont du même genre que les ovnis catégorisés « Objets diurnes » (OD) ?
4) Est-ce que les détails parmi les cas sont obscurcis par une simplification en vue de les comparer ?
5) Est-ce que cette étude implique la question : « Cette masse de données prouve surement que les ovnis existent ? »
6) Est-ce que les corrélations mises en évidence démontrent réellement une causalité ?

Le *Bilan canadien des ovnis* (*Canadian UFO Survey*) a été accaparé par ces commentaires critiques et d'autres à l'esprit.

La collecte des données ufologiques canadiennes

Beaucoup de personnes, d'associations, de clubs et de groupes prétendent investiguer les signalements d'ovnis ou encore sollicitent les signalements du grand public. Toutefois, très peu parmi eux participent dans les faits en quelque échange d'informations ou de rassemblements de données pour les programmes

scientifiques. Beaucoup d'entre eux sont seulement des groupes d'intéressés, parfois installés dans des musées, des planétariums, des bâtiments communautaires ou dans les résidences des membres, et ne font pratiquement rien avec les cas de signalements qu'ils reçoivent. D'ailleurs, puisqu'il n'y a aucun moyen d'établir des standards dans les dossiers d'investigations d'ovnis, la qualité des cas d'investigation varie considérablement. Certains chercheurs ne maintiennent pas de dossiers de cas qui soient utilisables et ne retiennent pas de critères quantitatifs dans leurs investigations (notamment dans les groupes s'intéressant aux « enlèvements par des *Aliens* » et aux « contactés »).

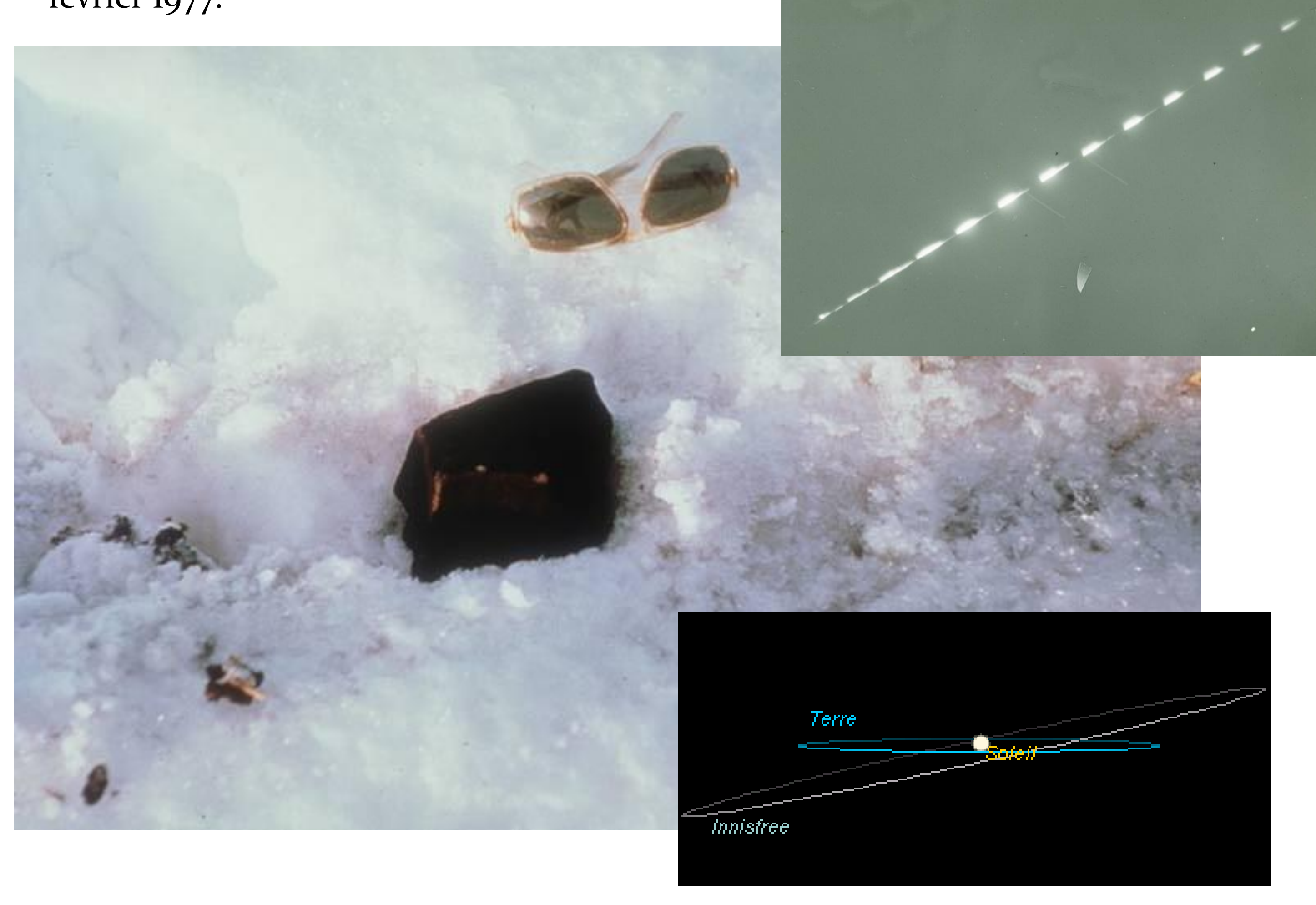
Ceci présente un intéressant problème pour les études scientifiques des données ufologiques. Bien qu'il puisse sembler qu'il y a un grand nombre d'ufologues très actifs et de groupes d'ufologie de par le monde, certains existent, semble-t-il, seulement pour recevoir l'attention des médias et des « massages pour flatter leurs egos », sans vraiment n'accomplir aucune recherche ou investigation approfondie de leurs cas d'investigation. Cela résulte assurément de la nature non-professionnelle du champ [scientifique] de l'ufologie [civile], où des préposés de bureau de poste et des camionneurs peuvent prétendre avoir l'expertise aussi bien des astronomes que des psychologues. Tout ceci peut être frustrant pour les chercheurs sérieux, mais doit quand même être accepté comme un artefact[56] de ce sujet d'intérêt.

Cette situation a mené quelques chercheurs à noter que l'investigation des ovnis, en tant que technique *(art)* ou enquête *(aspect)* appliquant la méthodologie scientifique, est « moribonde ».

La cessation de la collecte des signalements d'ovnis par le *Conseil National de Recherche Scientifique* (CNRS) a compliqué davantage ce problème. Le CNRS recevait régulièrement des signalements d'ovnis de la part des citoyens, de la *Gendarmerie Royale du Canada* (GRC), de la police et du personnel militaire, avec la présupposition que plusieurs signalements d'ovnis peuvent être positivement identifiés comme des météores ou des bolides, et que la poursuite de tels signalements pourraient mener à la découverte d'une chute météoritique. En fait, la combinaison de réseaux de dépistage photographique et la réception de

[56] Wikipédia : « Un artéfact ou artefact est un effet (*lat. factum*) artificiel (*lat. ars, artis*). Le terme désigne à l'origine un phénomène créé de toutes pièces par les conditions expérimentales, un effet indésirable, un parasite ».

signalements de témoins oculaires se sont combinés au moins une fois pour permettre la découverte d'une météorite significative à Innisfree, en Alberta, le 5 février 1977.



[http://fireball.meteorite.free.fr/meteor/en/2/1977-02-05/innisfree/synthese]

Toutefois, le CNRS a noté que bien que des caméras panoptiques enregistrent de larges sections du ciel nocturne,

> « *n'ont* jamais *détecté ce qui est usuellement appelé un Objet Volant Non-Identifié et que certainement cette évidence négative devrait être considérée dans n'importe quelle discussion à propos de la réalité des ovnis.* »[57]

Inclus parmi les signalements du CNRS sont de nombreuses observations de météores et de boules de feu, et ceux-ci ont été ajoutés dans la banque de données du *Canadian UFO Survey* depuis son commencement en 1989. Toutefois, en 1995,

---

[57] HALLIDAY et al., « The Innisfree meteorite and the Canadian camera network », *Journal of the Royal Astronomical Society of Canada*, vol. 72, Feb 1978, p.15-39).

en raison de coupures budgétaires et du manque de poursuite dans la recherche des météorites au CNRS en conséquence de retraites, de décès et d'autres changements de personnel, le CNRS a annoncé qu'il n'accepterait plus les signalements d'ovnis. En conséquence, la GRC a cessé sommairement de signaler les ovnis et les boules de feu au CNRS à cette époque.

Ce changement d'un accès relativement facile du public pour les signalements ovnis à un accès difficile ou nul a provoqué, à l'*Accès à l'information* (AI), un accroissement de requêtes remplies par des ufologues aux agences gouvernementales et militaires au Canada. (Celles-ci sont l'équivalent canadien des requêtes auprès de l'*American Freedom of Information Act*.) Ces demandes ont rapporté quelques cas d'OVNI, mais le processus est for lent, onéreux et peut ne pas couvrir les cas exigés pour l'étude.

En conséquence de ces facteurs, il fut adopté pour la présente étude une **exigence pour un statut « officiel » concernant les signalements d'ovnis**. Si les observations d'ovnis sont signalées à des groupes ou des individus qui ne partagent pas les données d'investigation avec les chercheurs sérieux, ces observations sont littéralement perdues pour les analyses scientifiques. **Les rapports peuvent accumuler des nombres impressionnants revendiqués par certaines organisations, mais si les données ne sont pas accessibles pour l'étude, ils n'ont absolument aucune valeur.**

Par conséquent, pour les fins de cette étude et d'autres études scientifiques de données ufologiques, **seules les observations d'ovnis qui ont été signalés aux groupes, associations, organisations ou individus qui contribuen**t [au *Canadian UFO Review* ou d'autres collectes de données ufologiques du même genre] **peuvent recevoir quelque statut officiel que ce soit.** Les cas rapportés à quelque autre groupe, association, club ou individu ne peuvent pas être considéré comme officiellement signalé.

Ces facteurs ont rendu la collecte des données ufologiques canadiennes plutôt ardue. À cause des changements et des variations de la manière dans laquelle les rapports sont reçus ou obtenus, il est certainement difficile d'établir des comparaisons directes entre les années. Toutefois, les données obtenues pour la présente analyse sont tout de même utiles pour comprendre la nature des

signalements ufologiques au Canada, et peut faire la lumière sur la nature des rapports ufologiques ailleurs dans le monde.

Les ovnis en tant qu'information vitale

Une raison importante pour laquelle les données ufologiques devraient être colligées et étudiées se trouve dans les directives officielles du *Département de la Défense nationale* concernant les actions de tous les pilotes dans l'espace aérien canadien. Dans les documents relevant des « *Instructions communiquées pour rapporter des observations d'Information vitale (CIRVIS*[58]*)* », les civils tant que le personnel militaire sont instruits :

> *« Que* ***des rapports CIRVIS devraient être remplis immédiatement au vu d'une observation relevant d'Information vitale*** *lorsque n'importe quel objet aérien, aquatique ou terrestre ou n'importe quelle activité qui semble être hostile, suspecte, non identifiée ou engagée dans une activité de contrebande illégale.*
>
> ***Voici des exemples d'événements exigeant des rapports CIRVIS :***
>
> - ***Objets volants non identifiés ;***
> - *Sous-marins ou navires de guerre qui ne sont pas canadiens ou américains ;*
> - *Explosions violentes ;*
> - *Activité inexpliquée ou inhabituelle dans les régions du Pôle, sur des pistes d'atterrissages abandonnées ou dans des endroits éloignés ou à la population clairsemée. »*[59]

En d'autres mots, il est considéré dans le meilleur intérêt de tous de signaler les observations d'ovnis, et certainement de l'intérêt au *Département de la Défense nationale*. Le *Canadian UFO Survey* s'occupe des signalements ufologiques de façon critique et évalue leur nature.

[58] *Communications Instructions for Reporting Vital Intelligence Sightings*.

[59] *DND Flight Information Publication – GPH 204. Flight Planning and Procedures, Canada and North Atlantic*, Issue No.57, Effective 0901Z, 20 May 1999.

Les signalements d'ovnis au Canada

Pour cette étude, la définition de travail d'un OVNI est : « un objet [ou une lumière] vu dans le ciel dont l'observateur n'arrive pas à identifier ».

Le nombre de signalements d'ovnis officiellement rapporté chaque année au Canada durant les 25 dernières années a initialement été assez minime. En 1989, 141 signalements d'ovnis furent obtenus pour l'analyse. En 1990, 194 signalements furent enregistrés. En 1991, 165 signalements furent reçus et, en 1992, 223 cas furent examinés. Par contre, en 1993, une augmentation significative atteignit 489 signalements. Les années suivantes furent moindres de nouveau : 189 signalements reçus en 1994 et 183 en 1995.

Le nombre annuel de signalements d'ovnis se maintient à ce niveau jusqu'en l'an 2000, lorsqu'une tendance croissante débuta pour continuer jusqu'à nos jours. En une période de cinq années, de 1999 à 2004, le nombre de signalements d'ovnis quadrupla. Curieusement, le nombre de signalements semble avoir atteint un autre plateau à cette époque qui persista jusqu'au record inusité de 2012. Dans l'ensemble cependant, il y a eu une augmentation du nombre de signalements d'ovnis depuis que le *Canadian UFO Survey* a commencé en 1989.

Le nombre de signalements reçus en 1993 représente une croissance significative par rapport aux années antérieures. La principale raison à cette croissance est due au seul événement d'une boule de feu le 30 octobre 1993. Cette soirée-là, un objet spectaculaire et un bang sonique furent signalés par des centaines de personnes au travers le Canada. Plus de 120 signalements furent remplis par des astronomes, des agents de la *Gendarmerie royale du Canada*, des policiers, des membres du *Conseil national de recherche du Canada* et d'autres agences. La conséquence de ce cas est que les calculs statistiques des caractéristiques ufologiques de l'année 1993 furent largement biaisés. Les chiffres pour 1994 et 1995 reflétèrent de nouveau la moyenne canadienne précédemment déterminée.

(La conséquence la plus intéressante de cet événement fut que les signalements d'ovnis d'octobre 1993 ont en effet rendu compte d'un événement véritable qui a

eut lieu. Ceci donne quelque crédibilité à la croyance que lorsque qu'un OVNI est signalé, un objet réel a bien été vu et n'a pas seulement été une fantaisie de l'imagination d'un témoin. Par conséquent, il peut être dit que les signalements d'ovnis impliquent habituellement des observations factuelles de quelque chose qui sort de l'ordinaire. Voir *Appendice*.)

Les signalements d'ovnis furent obtenus par la contribution des dossiers d'investigateurs, de revues de presse et de dossiers du *Centre national de recherche du Canada* (CNRC). Le CNRC reçoit fréquemment des signalements d'ovnis de la part de citoyens et de constables de la GRC, de policiers et de personnels militaires. Parmi les signalements du CNRC se trouvent beaucoup d'observations de météores et de boules de feu, et celles-ci furent ajoutées à la banque de données des signalements d'ovnis depuis 1989. Beaucoup de ces signalements furent obtenus par l'intermédiaire de courriels et de groupes de discussion internet, et lorsque les réseaux sociaux devinrent largement répandus, les signalements furent aussi reçus grâce à *Facebook*, *YouTube* et *Twitter*. Enfin, quelques documents déclassifiés du *Département de la Défense nationale* qui contenaient des rapports d'objets inhabituels dans l'espace aérien canadien ont aussi été inclus dans la banque de données.

Il y avait plusieurs raisons d'inclure des OVI [« Objets Volants Identifiés »] tels que les boules de feu et les bolides dans la banque de données des signalements d'ovnis. En premier lieu, les études antérieures de données ufologiques ont inclus les signalements de météores et de boules de feu. En beaucoup d'occurrences, les observateurs échouent à reconnaître des étoiles, des avions ou des bolides, et par conséquent ils les signalent en tant qu'ovnis. C'est pourquoi certains investigateurs ufologues dépensent souvent plusieurs heures à discerner les OVI des ovnis. Historiquement, les analyses de données statistiques telles que les projets *Grudge*, *Sign* et *Blue Book* ont tous inclus les données ufologiques brutes qui plus tard résultèrent en catégories des ovnis et des OVI. Une autre raison est que certains ovnis sont parfois rapidement résolus par l'explication particulière d'un OVI, bien que plus tard l'investigation suggère qu'une telle explication n'était pas garantie.

Problèmes concernant les données ufologiques

Cinq cas de « Rencontre rapprochée de 4ème type » (RR4) furent inclus dans les données de 1994-1995. Les RR4 sont ces cas sensationnels d'« enlèvements par des êtres » qui ont atteint une large audience dans les médias. Quelques chercheurs ont admis l'hypothèse que des milliers de tels enlèvements se produisent chaque année, en se basant sur des sondages variés et le nombre de personnes qui se prétendent « abductées ». Étant donné que les « abductions » sont souvent rapportées bien après les faits, l'heure et la date ont peu d'importance et sont habituellement indisponibles en tant que données ufologiques [fiables]. Semblablement, comme les souvenirs des témoins sont [souvent] obnubilés ou obscurs, d'autres données telles que la couleur, la durée et même le lieu peuvent être impossible à certifier. **Quelques sceptiques proposent que les « abductions » soient davantage un phénomène psychologique qu'un phénomène « réel ». En raison de cela, nous plaidons qu'il ne semble pas approprié d'inclure les RR4 dans les banques de données ufologiques**. De plus, si les incidents d'abduction sont réellement de vraies Rencontres rapprochées, leur complexité décrète *(decrees)* que leur inclusion dans l'établissement des données brutes soit peut-être tout aussi inappropriée. Les quelques RR4 qui furent incluses furent acceptées uniquement parce qu'elles furent rapportées par un organisme officiel, ce qui n'est habituellement pas le cas pour de tels incidents.

Les cas reçus ou obtenus après que les analyses annuelles furent publiées n'ont pas été inclus dans leurs données annuelles [respectives] et les analyses ne furent pas mises à jour. Nous avons néanmoins le projet à long terme d'entrer cette collecte de données exclues dans une étude future.

OVI : Objets Volants Identifiés

Les études des données ufologiques inclut habituellement les signalements de météores, de boules de feu et d'autres objets conventionnels. En beaucoup d'occurrences, les observateurs échouent à reconnaître des étoiles, des avions et

des bolides, et par conséquent les reportent comme des ovnis. Les témoins rapportent souvent observer des lumières stationnaires clignotantes basses à l'horizon durant des heures et ne concluant pas qu'ils observent une étoile ou une planète.

Quelques investigateurs dépensent beaucoup d'heures à trier les OVI des ovnis. Historiquement, les analyses des données ufologiques telles que les projets américaines *Grudge*, *Sign* et *Blue Book* ont toutes inclus les données ufologiques brutes qui furent résolues plus tard dans les catégories d'ovnis et d'OVI. Parfois, une explication particulière d'OVI est rapidement assignée aux objets observés même si plus tard l'investigation suggère qu'une telle explication n'était pas garantie. L'inverse est aussi vrai.

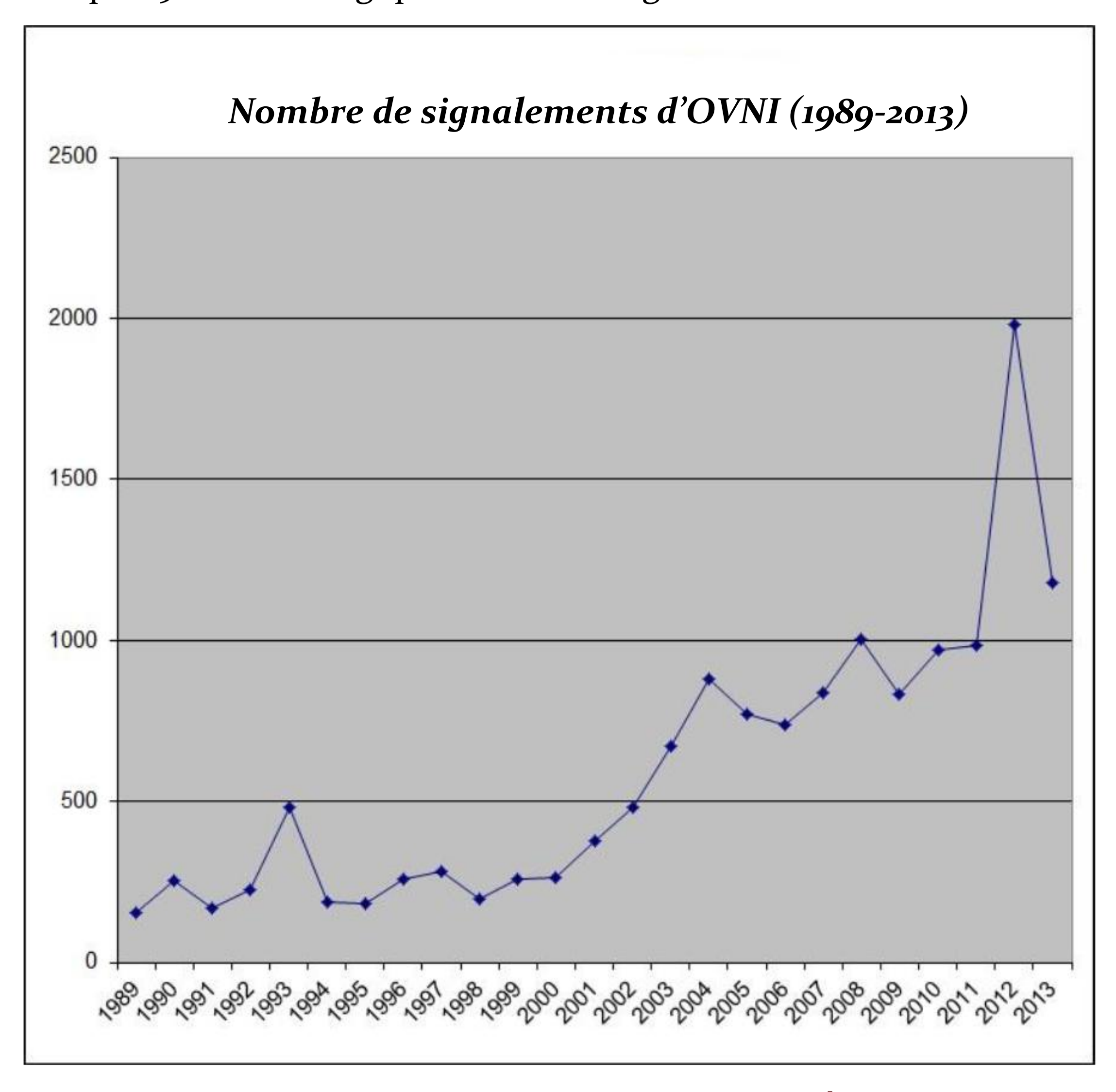
La problématique concernant l'inclusion des OVI dans les études ufologiques est importante. Quelqu'un pourrait argumenter que lorsqu'une observation est expliquée, il n'y a aucune raison de la considérer comme un signalement d'ovnis. Toutefois, cela néglige le fait que l'OVI avait d'abord été considéré un ovni et est en effet une donnée valide. Cela ne supportera pas l'évidence d'une visite extraterrestre, mais, en tant que données ufologiques, c'est plutôt utile. Il faut se souvenir que toutes les études antérieures majeures à propos des ovnis ont examinés les signalements d'ovnis avec l'intention d'expliquer tous les cas (sans vraiment y réussir). [Par conséquent,] les OVI font définitivement partie de l'héritage des signalements ufologiques.

Les OVI sont problématiques en ce qu'ils ne sont pas intéressants pour la plupart des ufologues. En fait, certains investigateurs en ufologie admettent volontiers qu'ils n'enregistrent pas les détails concernant les signalements d'ovnis qui semblent aisément explicables en tant qu'objets ordinaires. Ceci constitue peut-être une sérieuse erreur. Le témoin d'ovni peut rapporter consciencieusement un objet qui lui est mystérieux : ce qui est la définition exacte d'un ovni. Par conséquent, même les appels téléphoniques anonymes signalés tard dans la nuit qui sont évidemment des signalements d'avions ou de planètes devraient à juste titre être enregistrés en tant que signalements d'ovnis. Il semble raisonnable que tous les signalements d'ovnis soient inclus dans les banques de données statistiques et dans les études ultérieures du phénomène, indépendamment de la reclassification ultérieure de cas en tant qu'OVI.

II. Résultats de l'extraction des données

Les résultats de l'extraction des données : le nombre de signalements annuels

Un total de 14 617 cas fut enregistré pour les 25 dernières années du *Canadian UFO Survey*. Cela représente une moyenne de 582 signalements ufologiques par année, bien que le nombre annuel ait été en augmentation constante au cours du temps, d'un maigre 141 en 1989 à 1180 en 2013. Le record toutes années confondues fut en 2012 lorsque 1981 cas ufologiques furent enregistrés.



Année	Nombre	Moyenne
1989	141	141.0
1990	194	167.5
1991	165	166.7
1992	223	180.8
1993	489	242.4
1994	189	233.5
1995	183	226.3
1996	258	230.3
1997	284	236.2
1998	194	232.0
1999	259	234.5
2000	263	236.8
2001	374	247.4
2002	483	264.2
2003	673	291.5
2004	882	328.4
2005	769	354.3
2006	738	375.8
2007	794	399.8
2008	1004	430.0
2009	831	433.3
2010	968	438.2
2011	986	461.9
2012	1981	525.3
2013	1180	551.4
Total	14617	

Résultats de l'extraction des données : les « points chauds »

Une question récurrente de la part des médias et des enthousiastes d'ovnis concernant la distribution géographique des cas est que la situation des « points chauds » d'ovnis — ces endroits où des ovnis sont fréquemment aperçus. Bien qu'il y ait plusieurs endroits au Canada avec une telle réputation, cette caractéristique n'a pas été révélée par les études annuelles. Un résultat définitif est le fait que les observations d'ovnis sont reliées à la densité démographique. Essentiellement, plus grande est la densité de population, et plus est grand le nombre de signalements.

C’est logique puisque c’est les signalements d’ovnis qui sont étudiés, et pas les ovnis eux-mêmes. Cela fait du sens que plus il y a de témoins d’ovnis potentiels, plus de rapports seront rédigés.

En raison de cela, plus de signalements d’ovnis furent reportés dans les centres métropolitains. Toutefois, cela ne fut pas relié entièrement à la population. Les témoins furent invités à noter le village la plus proche ou la ville en tant que lieu. En de nombreux cas, une banlieue de ville fut indiquée, nécessitant un groupement géographique.

Les **villes avec le plus grand nombre de cas** furent :

Toronto	623
Winnipeg	521
Vancouver	504
Calgary	431
Edmonton	324
Montréal	287

Néanmoins, **en additionnant les banlieues aux aires métropolitaines**, nous obtenons un résultat légèrement différent :

Toronto	1393
Winnipeg	1127
Vancouver	536
Calgary	472
Edmonton	395
Hamilton	348

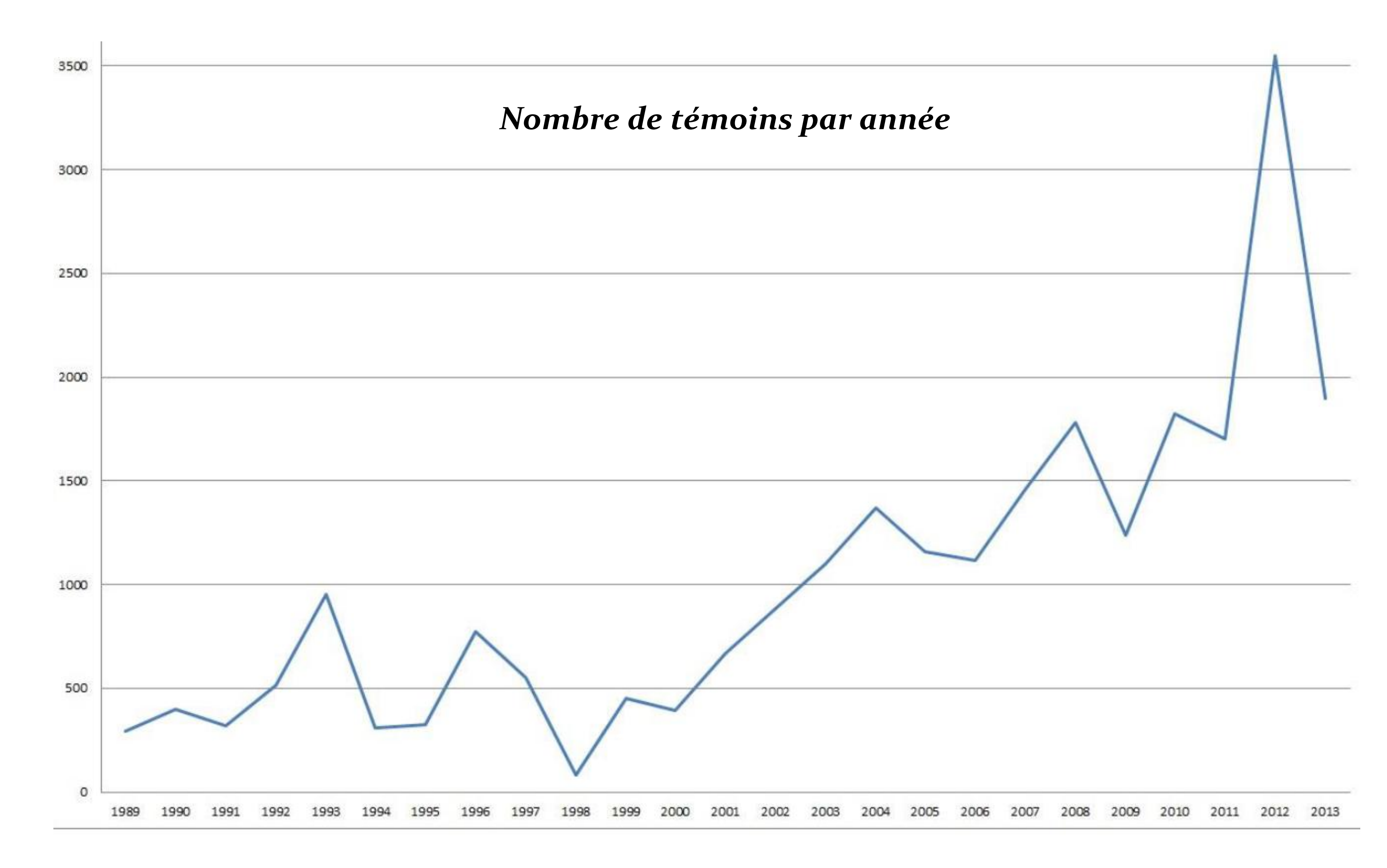
Le lieu « Vancouver » inclut New Westminster, Burnaby, Surrey, Delta, etc. Semblablement, « Toronto » inclut Mississauga, North York, Richmond Hill, Markham, etc.

Notez que **la distribution des signalements d’ovnis n’est pas directement reliée à la population**. Si cela était le cas, cette liste refléterait les villes (centres urbains) avec les populations les plus élevées : Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary, Edmonton et Ottawa.

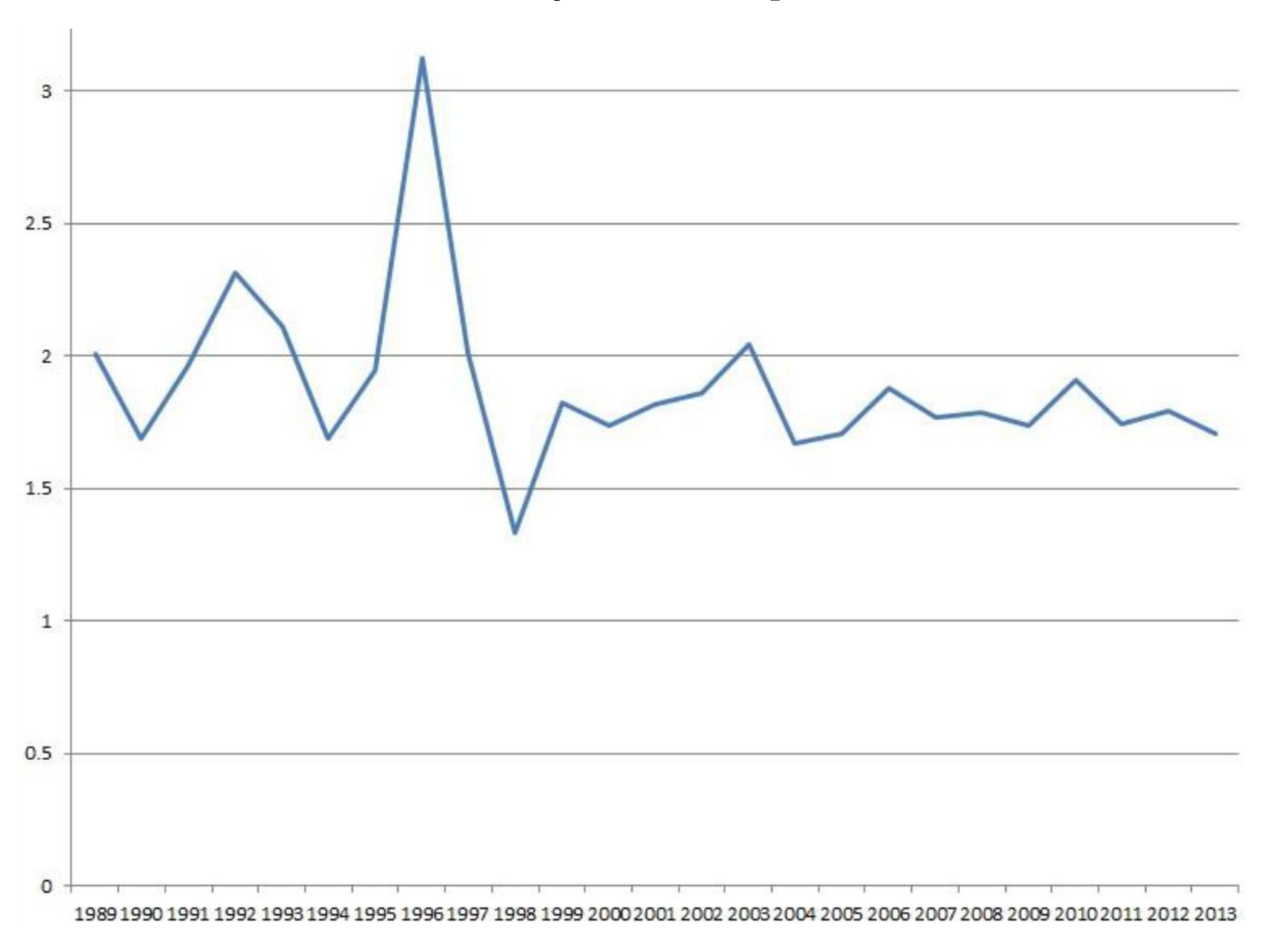
Résultats de l'extraction des données : les témoins

Le nombre de témoins d'ovnis a augmenté au cours du temps, reflétant le nombre de rapports chaque année. Évidemment, s'il y a plus de signalements d'ovnis, il y aura plus de témoins. Plus significatif cependant est **le calcul du nombre moyen de témoins par signalement d'ovnis, qui est resté remarquablement stable**.

Le nombre de témoins par année a varié de 291 en 1989 à 1895 en 2013. Mais le nombre moyen de témoins par année a varié entre une moyenne minimale de 1,33 en 1998 et une moyenne maximale de 3,13 en 1996. La moyenne totale est de 1,84 témoin par cas. Ceci indique que l'expérience d'ovni typique a plus d'un témoin, et supporte l'assertion que les observations d'ovnis représentent des observations de phénomènes physiques et réels, puisqu'il y a habituellement quelqu'un pour corroborer et soutenir un témoignage.



Nombre moyen de témoins par année

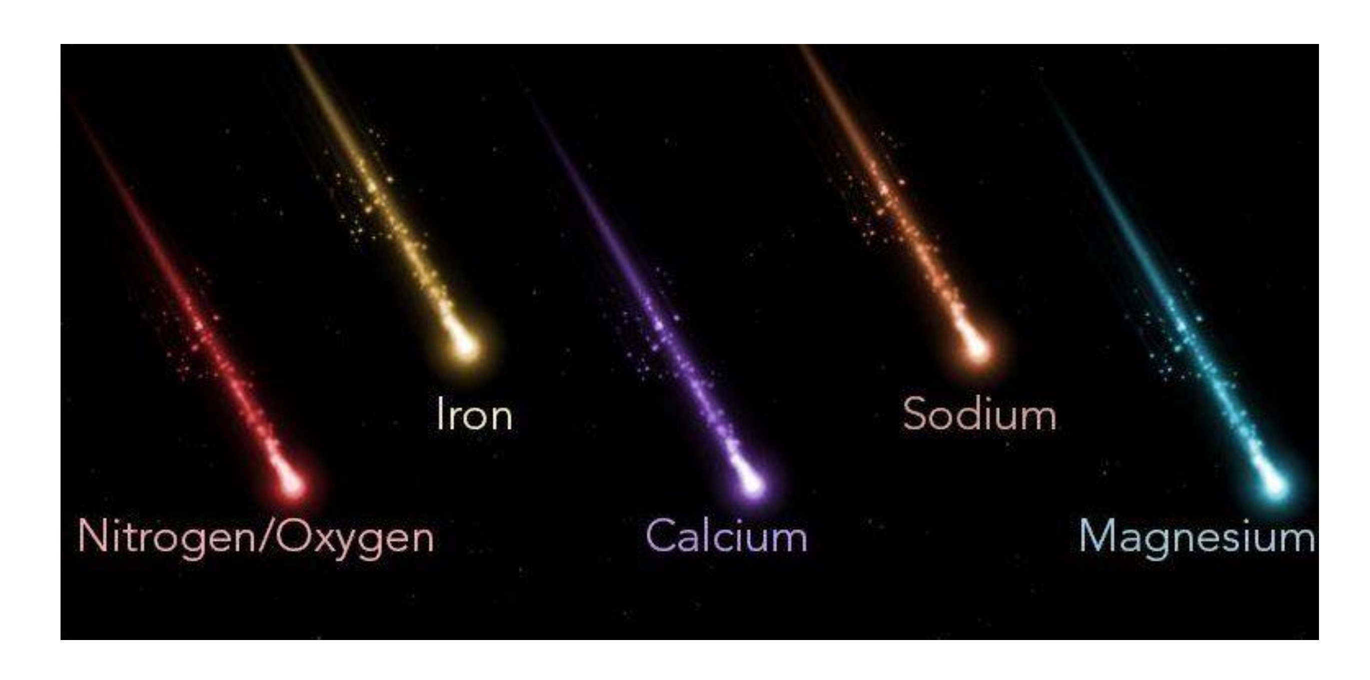


Résultats de l'extraction des données : les couleurs

Dans les cas où la couleur d'un objet fut rapportée, la plus commune fut blanc (29 %), suivie par orange (21 %) et ensuite « multicolore » (17 %). Puisque la plupart des ovnis sont des objets nocturnes ressemblant à des étoiles, l'abondance d'objets blancs n'est pas surprenante. Orange est souvent associé avec l'apparition de lanternes chinoises, lancées au gré du vent lors de festivités. Il ne devrait pas

être surprenant que les ovnis de la catégorie « Objet diurne » (OD) soient plus communément décrits comme noir ou argenté.

D'autres couleurs telles que rouge, bleu et vert sont souvent associées avec des bolides (boules de feu). Un criblage séparé de signalements d'ovnis se restreignant « boules de feu » démontre que la plupart sont vertes (26 %), ensuite blanches (24 %), ensuite bleues (16 %) et oranges (15 %).



[Source de l'image : AccuWeather.com]

La plupart des cas relevant de la catégorie « Lumière nocturne » (LN) furent blancs (29 %), ensuite oranges (21 %) et multicolores (17 %). Les ovnis qui se résument à un point lumineux furent aussi pour la plupart blancs (31 %), ensuite oranges (24 %) et multicolores (19 %).

La désignation « multicolore » est problématique en ce qu'elle couvre littéralement un large éventail de possibilités. Quelques études de données ufologiques ont ajusté la catégorie « Couleurs » afin d'inclure tant les couleurs « primaires » que « secondaires » dans les cas où l'ovni observé avait plus d'une couleur. La désignation « multicolore » a été utilisée, par exemple, quand des témoins décrivent que leurs ovnis avaient des lumières blanches, rouges et vertes. Dans cette étude, la classification des couleurs réfère uniquement à la couleur primaire de la description du témoin.

Toutes observations confondues

Couleur	*Nombre*
Blanc	2601
Orange	1906
Multicolore	1303
Rouge	1084
Vert	578
Bleu	571
Jaune	512
Argenté	382
Noir	340
Gris	199
Doré	43
Rose	27
Brun	24
Mauve	21
Autre	17

Couleurs des Lumières nocturnes (LN)

Couleur	*Nombre*
Blanc	1504
Orange	1085
Multicolore	885
Rouge	621
Vert	329
Bleu	318
Jaune	299
Doré	21
Argenté	21
Autre	21
Mauve	11
Noir	6
Brun	2

Couleurs des boules de feu

Couleur	*Nombre*
Blanc	2601
Orange	1906
Multicolore	1303
Rouge	1084
Vert	578
Bleu	571
Jaune	512
Argenté	382
Noir	340
Gris	199
Doré	43
Rose	27
Brun	24
Mauve	21
Autre	17

Couleurs des Points lumineux

Couleur	*Nombre*
Blanc	1135
Orange	855
Multicolore	701
Rouge	464
Jaune	201
Bleu	157
Vert	103
Doré	12
Autre	10
Argenté	8
Mauve	7
Gris	3

Résultats de l’extraction des données : la durée

La catégorie « Durée » est intéressante en ce qu’elle représente la durée de temps subjective qu’un témoin croit qu’une expérience d’OVNI a durée. Naturellement, ces approximations sont grandement suspectes parce qu’il est connu que les gens ont de la difficulté à mesurer le flux du temps. Par contre quelques individus peuvent être doués pour estimer le temps, en sorte que cette valeur a quelque signification. Bien que l’estimation d’une durée d’« une heure » en un cas particulier puisse être une erreur de plusieurs minutes, il est peu vraisemblable que la durée correcte aurait été, par exemple, d’une minute (en faisant abstraction des revendications de « temps manquants » durant les expériences relevant de la catégorie « Abduction »). De plus, il y a eut des cas où un ovni fut observé et minuté avec exactitude, de sorte que nous pouvons raisonnablement être certains que les événements impliquant un OVNI peuvent durer de considérables périodes de temps.

La durée moyenne d’une observation fut calculée comme la somme de toutes les durées de cas divisées par le nombre de cas avec une durée indiquée. La durée moyenne a été aussi minime que 7 minutes en 1994-1995, mais a été aussi long qu’un remarquable 26 minutes [une autre année]. C’est vraiment long pour un témoin qui observe un objet inusité dans le ciel.

La durée moyenne de tous les signalements fut de 16,8 minutes (1 008 seconds). Considérant les cas classés « Inexpliqués » seulement, la durée diminue à 14,2 minutes (850 secondes).

Au total, 25,76 % de tous les signalements furent plus courts que 10 secondes, et 8,85 % durèrent entre 1 et 2 minutes. Par contre, 12,65 % furent plus longs qu’une demi-heure.

Les cas classés « Inexpliqués » montrent une distribution différente. Seulement 17,78 % furent plus courts que 10 secondes. Et 9,78 % furent plus longs qu’une demi-heure. En général, les « Inexpliqués » furent de durée modérée, ni brève ni longue. Ceci nous donne quelques éclaircissements sur leur nature : un cas de durée extrêmement courte pourrait ne pas avoir assez de contenus pour être

considéré vraiment « Inexpliqué », tandis qu'un cas de longue durée serait vraisemblablement explicable comme une étoile ou une planète.

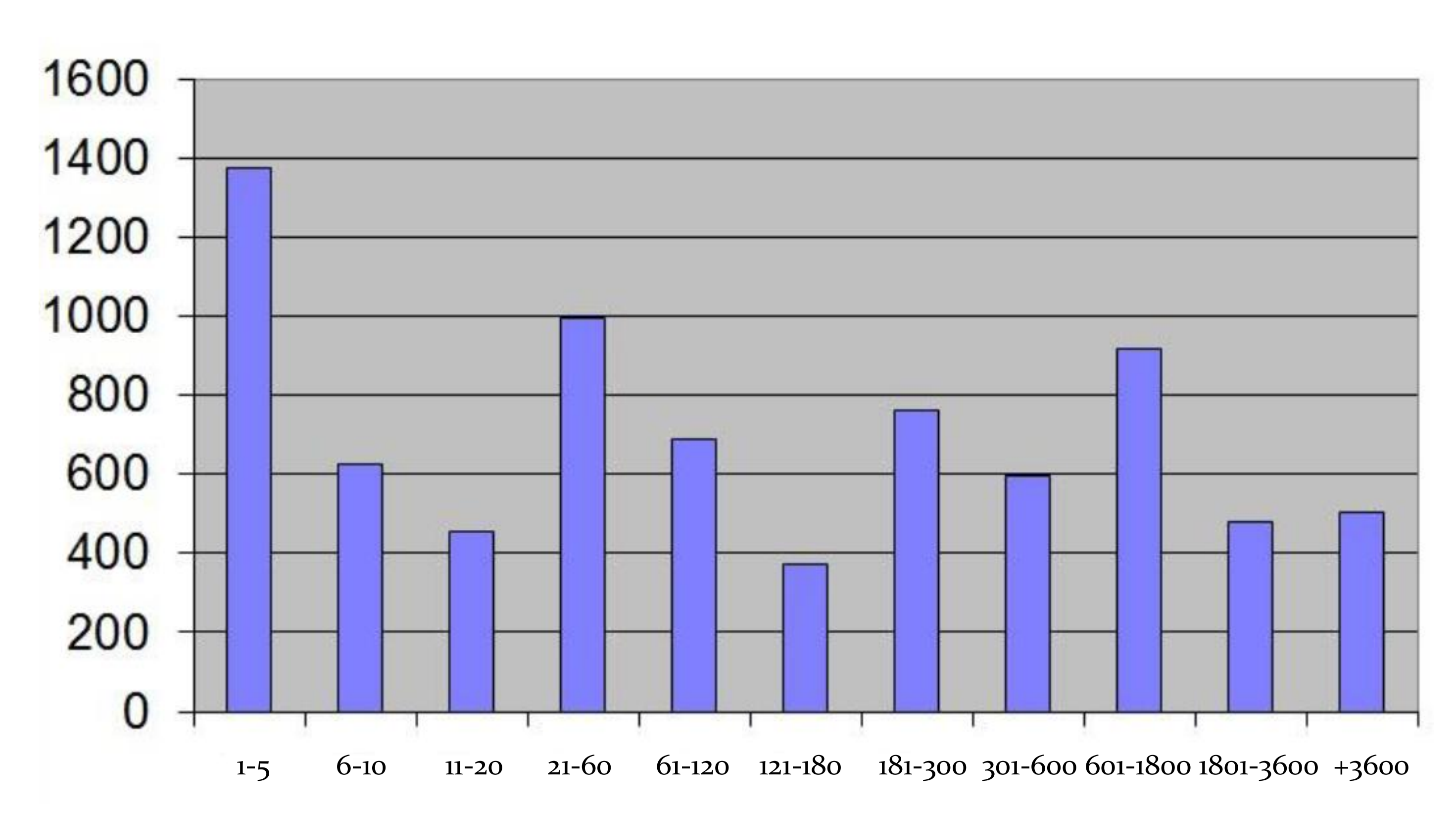
Des analyses antérieures ont montré que les observations de longue durée tendent à se produire tôt dans les heures matinales, entre environ minuit jusqu'à 6 h oo Am. Il est probable que la majorité des observations durant cette période sont celles d'objets astronomiques, se déplaçant lentement avec la rotation de la Terre.

Il devrait être remarqué que les données relevant de la durée ne sont pas entièrement utiles en elles-mêmes dans l'analyse des comportements d'ovnis.

Hendry décrit les données relevant de la durée en ces termes :

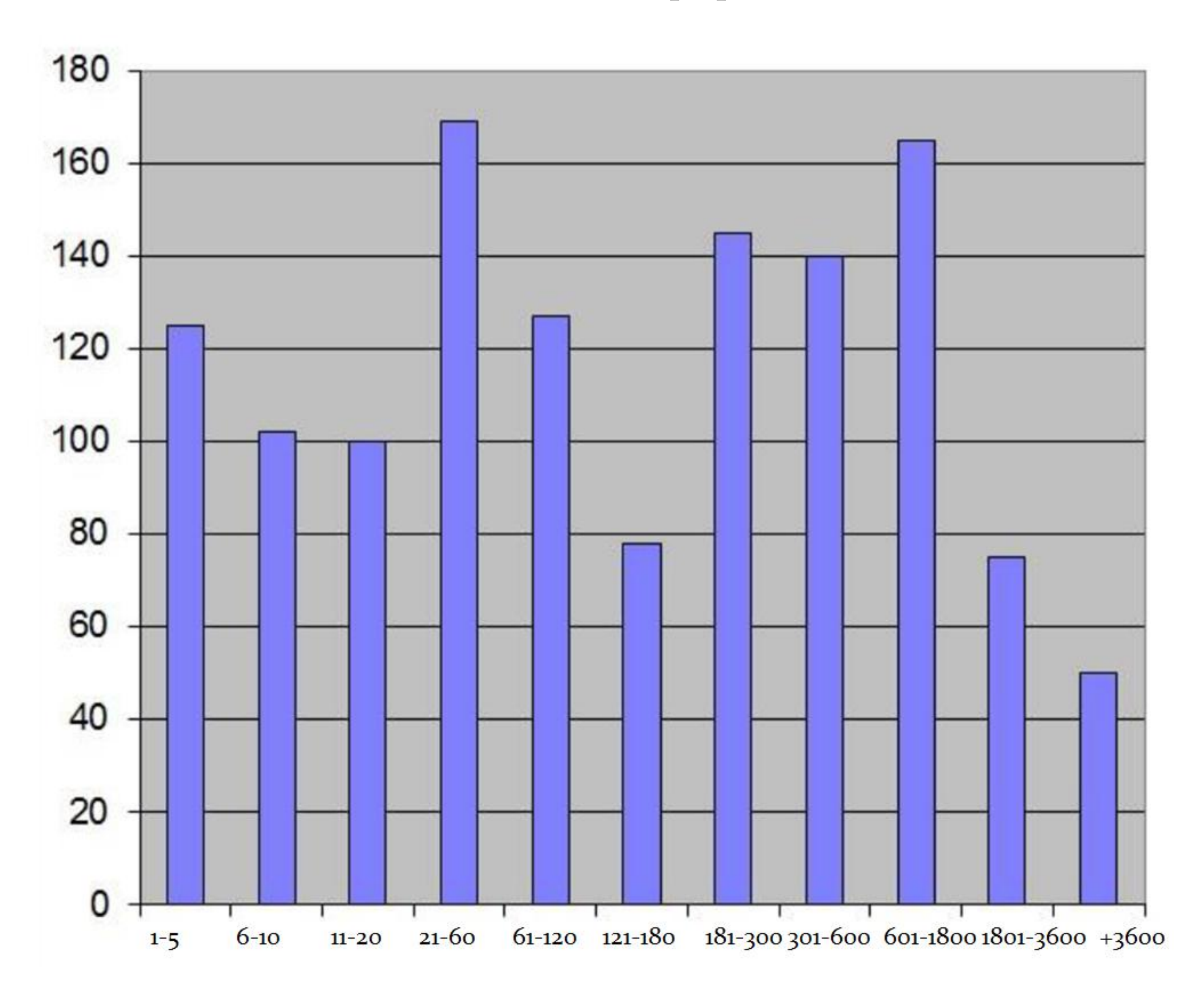
> *« La durée est un indice d'identification majeur quand elle réfère à des événements extrêmement courts ou extrêmement longs. Cependant c'est la plupart du temps une réflexion du comportement du témoin durant l'événement, combinée avec le comportement fluctuant des objets observés. »* (1979, p.249)

Durée de toutes les observations



Les événements de durée très courte sont habituellement des boules de feu ou des bolides, tandis que les événements de longue durée, d'une heure ou plus, sont très probablement des objets astronomiques. Entre les deux, il ne peut y avoir de distinguer les objets conventionnels des ovnis seulement avec les données de la durée. (Hendry a aussi cité une étude canadienne par un groupe ufologique ontarien qui calcula la durée d'observations d'avions et trouvèrent que la durée de telles observations variaient entre 15 secondes et plus de 8 minutes.) Il ne semble pas y avoir de relation claire entre le nombre de signalements et la durée des observations ufologiques.

Durée des cas Inexpliqués



Résultats de l'extraction des données : les sources

Les données ufologiques utilisées dans cette étude ont été fournies ou obtenus par des douzaines de groupes différents, d'organisations, d'agences officielles et de simples citoyens. Beaucoup de ces groupes ou individus ont cessé d'investiguer ou de colliger des observations ufologiques. Depuis que les bilans annuels du *Canadian UFO Survey* ont débuté à la fin des années 1980, de plus en plus de cas ont été obtenus et reçus grâce à internet.

De tous les cas colligés pour cette étude durant les 25 dernières années, un total :

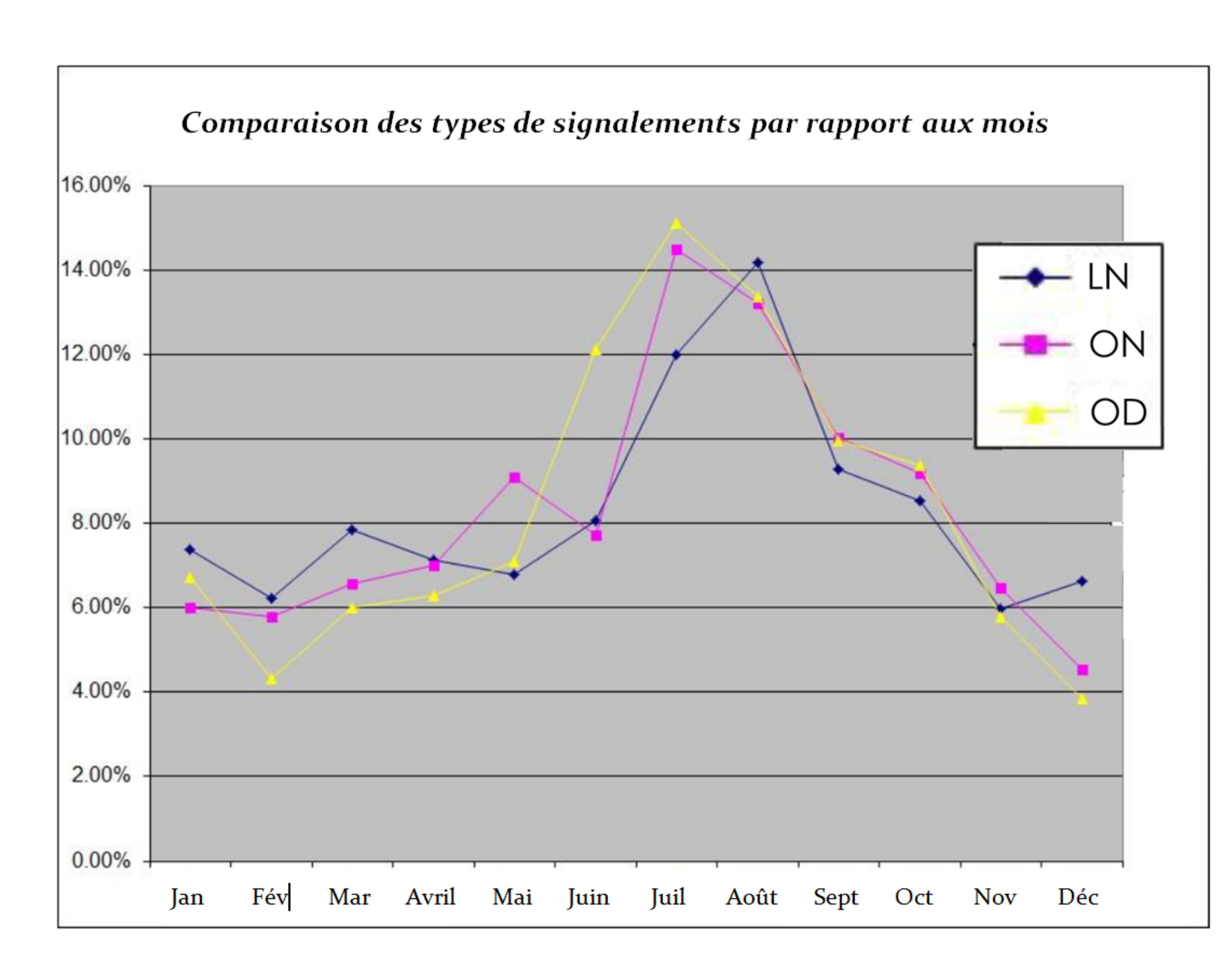
- d'un quart (25 %) est venu d'une combinaison (alliance) de *Sightings.com* et l'ancien Houston, BC, *Center for UFOs* (HBCUFO). Les deux ont un total de 32 % en 2010 et 35 % en 2011, mais 45 % en 2012 et moins en 2013 avec 24 %. Le déclin de 2013 est dû au ralentissement des activités du HBCUFO et a annoncé la fin de ces opérations.
- 13,6 % est venu du *National UFO Reporting Center* (NUFORC) aux États-Unis. Le NUFORC a un numéro de téléphone sans frais pour reporter des ovnis et une grande liste d'observations créées par la soumission volontaire de formulaires en ligne par les témoins.
- 11,54 % des cas canadiens furent rapportée à l'importante organisation *Mutual UFO Network* (MUFON), qui possède un bon système de signalement en ligne.
- 6,18 % de tous les signalements ufologiques rapportés furent communiqués directement à *Ufology Research* ou l'ancien *Ufology Research of Manitoba*.
- Un significatif 5,83 % de tous les cas est venu d'un résultat d'information obtenue par des sources considérées « gouvernementales » ou « officielles », incluant *Transport Canada*, le *département de la Défense*, le *Centre national de recherche du Canada* et la *Gendarmerie royale du Canada*.

Il devrait être noté que la préparation des bilans annuels du *Canadian UFO Survey* est tout un défi. Peu d'investigateurs ufologues ou chercheurs soumettent factuellement les données des cas à *Ufology Research*, demandant donc une recherche considérable des sources sur internet. **Qui plus est, en dépit de beaucoup de sites qui publient de l'information à propos des observations ufologiques, très peu d'investigations ufologiques sont menées en bonne et due forme. En fait, il pourrait être dit que la science de l'investigation**

ufologique est presque éteinte. Cela n'augure pas bien pour un secteur d'étude qui est continuellement critiqué par des démystificateurs *(debunkers)* qui souhaitent prouver la nature non scientifique du sujet.

Résultats de l'extraction des données : les types en fonction des mois

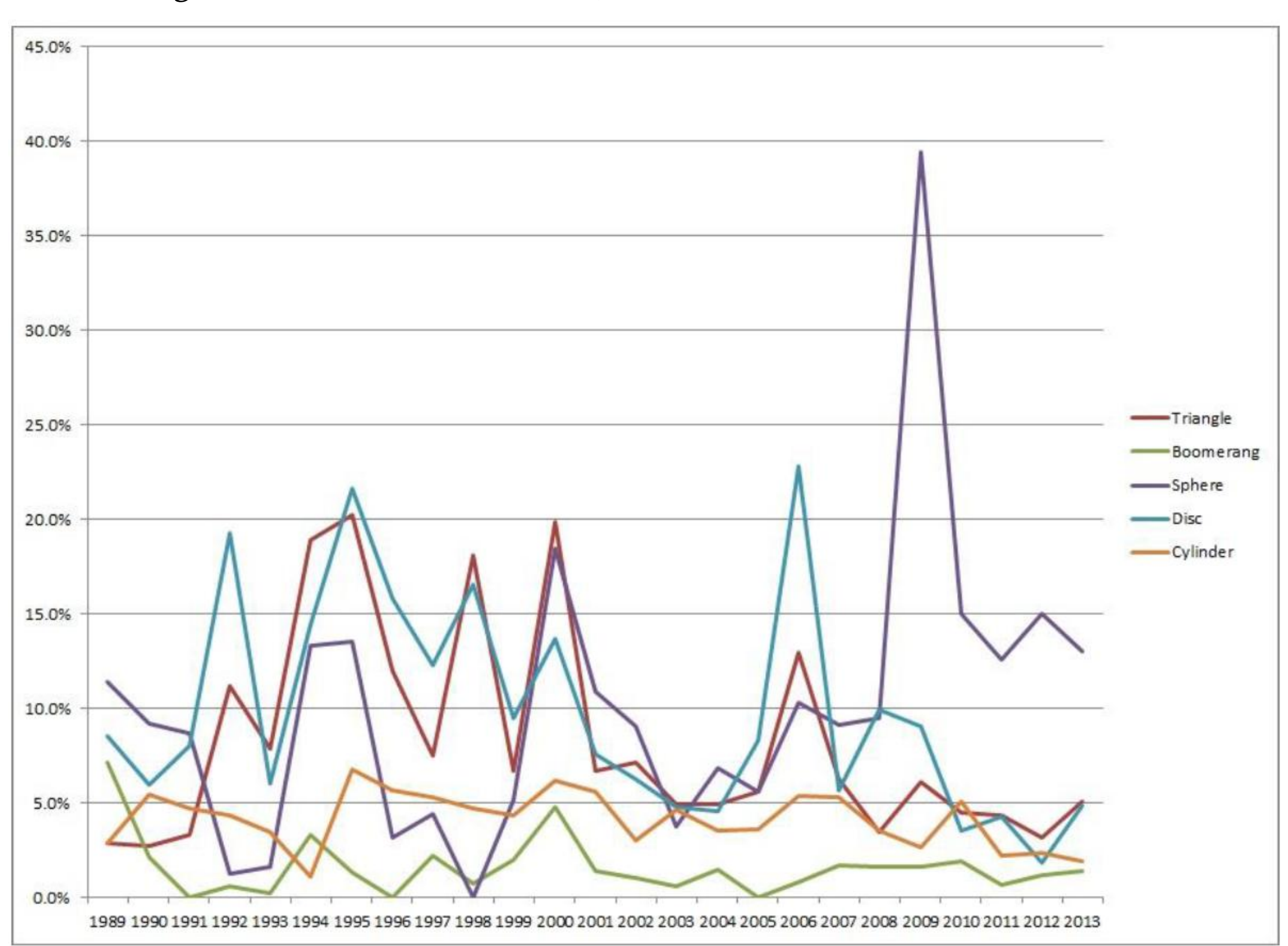
Les cas des « Objets diurnes » (OD) furent les plus communs aux mois d'été (40,71 % pour juin, juillet et août). Les cas de « Lumières nocturnes » (LN) furent beaucoup plus uniformément distribués au cours de l'année.



Résultats de l'extraction des données : les formes

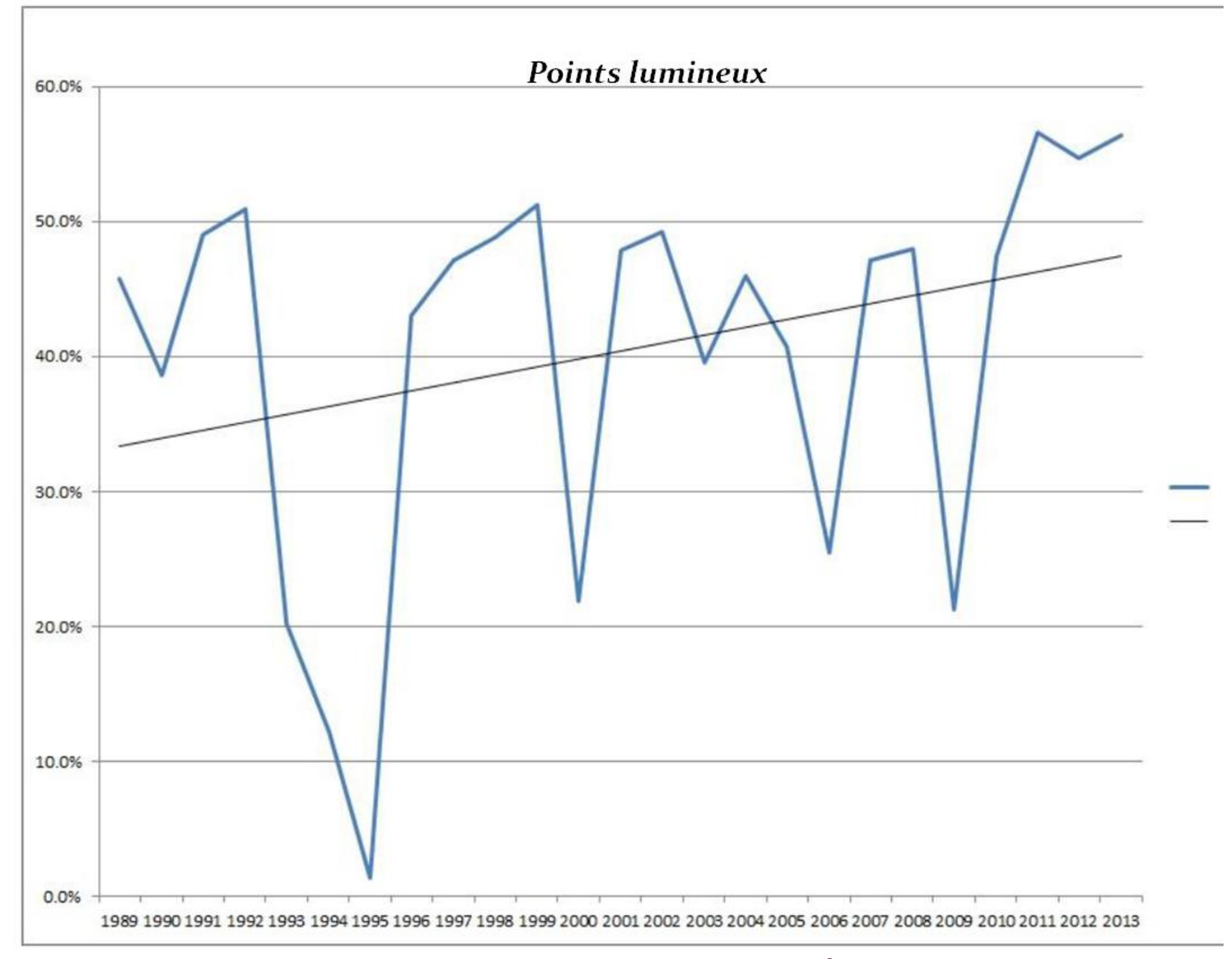
En vue des objectifs de cette étude de 25 années, les ovnis signalés furent regroupés en huit formes de base :

- Les **Triangles** (incluant les « V ») ;
- Les **Boumerangs** (incluant les croissants, les « U » et les fers à cheval) ;
- Les **Sphères** (incluant les boules et les orbes) ;
- Les **Disques** (incluant les cercles, les beignes, les anneaux, les ronds et les soucoupes) ;
- Les **Cylindres** (incluant les barres, les barils, ceux en forme de balle de pistolet, les capsules, les cigares et les crayons) ;
- Les **Boules de feu** ;
- Les **Points lumineux** ;
- Les **Autres** (incluant des choses comme des hexagones, des épées, des wagons, des véhicules ailés, etc.).



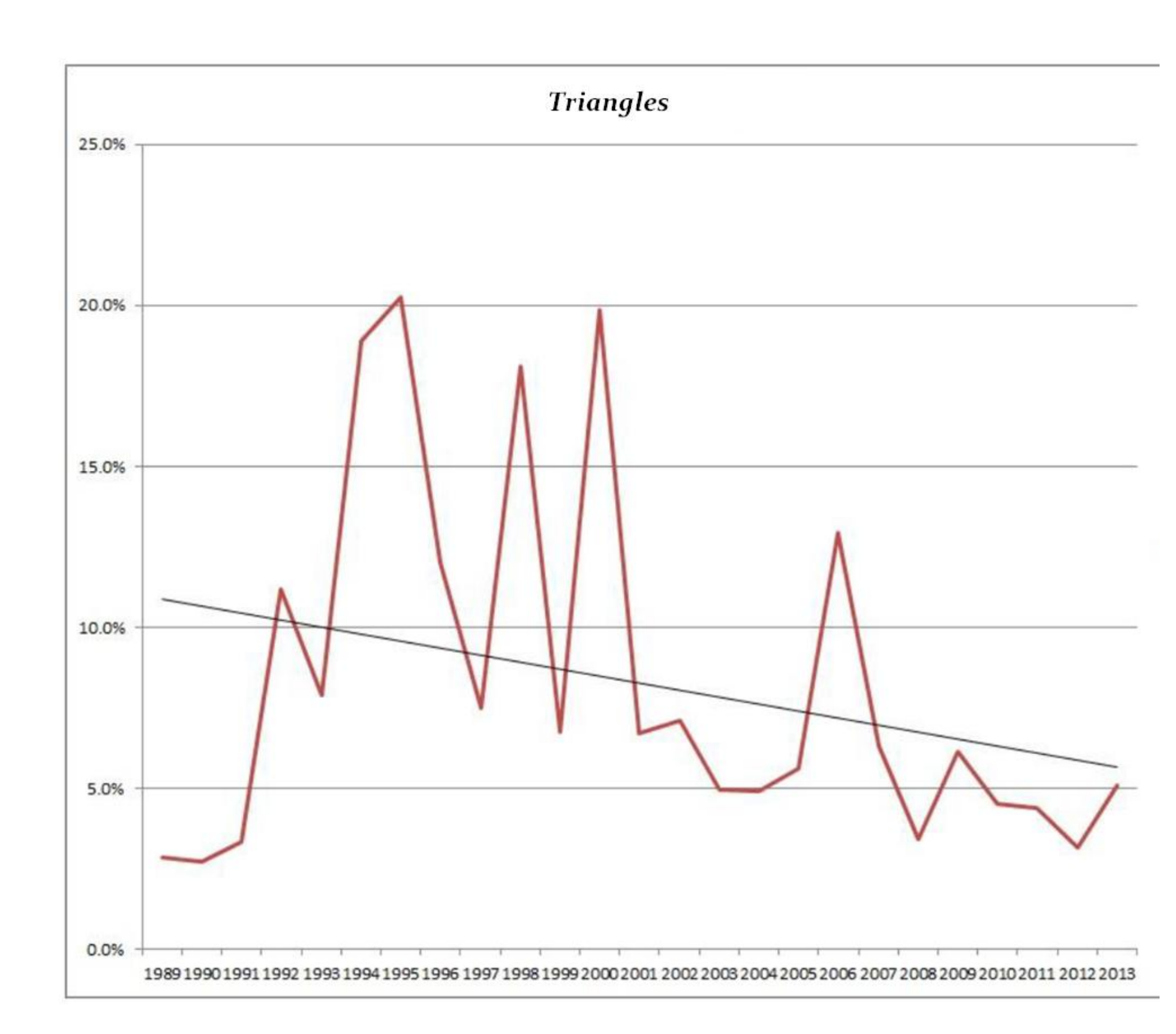
La forme des objets perçus dépend de nombreux facteurs tels que l'acuité visuelle du témoin, l'angle de vision, la distance de l'observation, les habiletés descriptives et les propres biais du témoin. Néanmoins, en combinaison avec d'autres données de cas telle que la durée, la forme peut être un bon indice pour expliquer certains ovnis.

Les descriptions de témoins des formes des ovnis varient énormément. En 2013, environ 54 % furent des « Points lumineux » — c'est-à-dire, des objets ayant l'apparence d'étoiles ou des lumières distantes, à peu près le même que les années précédentes. La « soucoupe volante » classique, ou objet en forme de disque constituent environ seulement 5 % de tous les signalements d'OVNI en 2013, contrairement à l'opinion populaire. Même la forme « Triangle », dont certains ufologues considèrent qu'elle a supplanté la « soucoupe » classique, pondéra seulement 5 % du total en 2013.



Éditions GARPAN
garpan.ca

Tandis qu'il n'y a pas de preuve définitive de cela, il semble y avoir un déclin général dans le nombre de rapports de Triangles et de Disques durant les 25 dernières années. Il n'y a pas eu particulièrement de tournant de comment cela s'est produit, et il y a certainement eu des années où il y eut des exceptions. Avec les « Triangles » par exemple, leurs nombres alternent presque d'une année à l'autre : une année le nombre est élevé, l'année suivante peu élevé, et l'année d'après élevé de nouveau. Il semble toutefois y avoir une tendance décroissante générale de ces formes particulières d'ovnis.



Éditions GARPAN
garpan.ca

Résultats de l'extraction des données : l'indice d'Étrangeté

L'assignation d'une évaluation d'Étrangeté à un rapport ufologique est basée sur une classification adoptée par les chercheurs qui ont remarqué que l'inclusion d'une évaluation subjective du degré d'anormalité d'un cas particulier pourrait nous éclairer sur l'observation. Par exemple, l'observation d'une seule lumière stellaire stationnaire dans le ciel, vue durant plusieurs heures, n'est pas particulièrement inhabituelle et pourrait probablement avoir une explication prosaïque telle qu'une étoile ou une planète. D'un autre côté, une observation détaillée d'un objet en forme de soucoupe qui glisse lentement au loin d'un témoin après une rencontre avec des « *Aliens* » à la peau grise serait considérée grandement étrange.

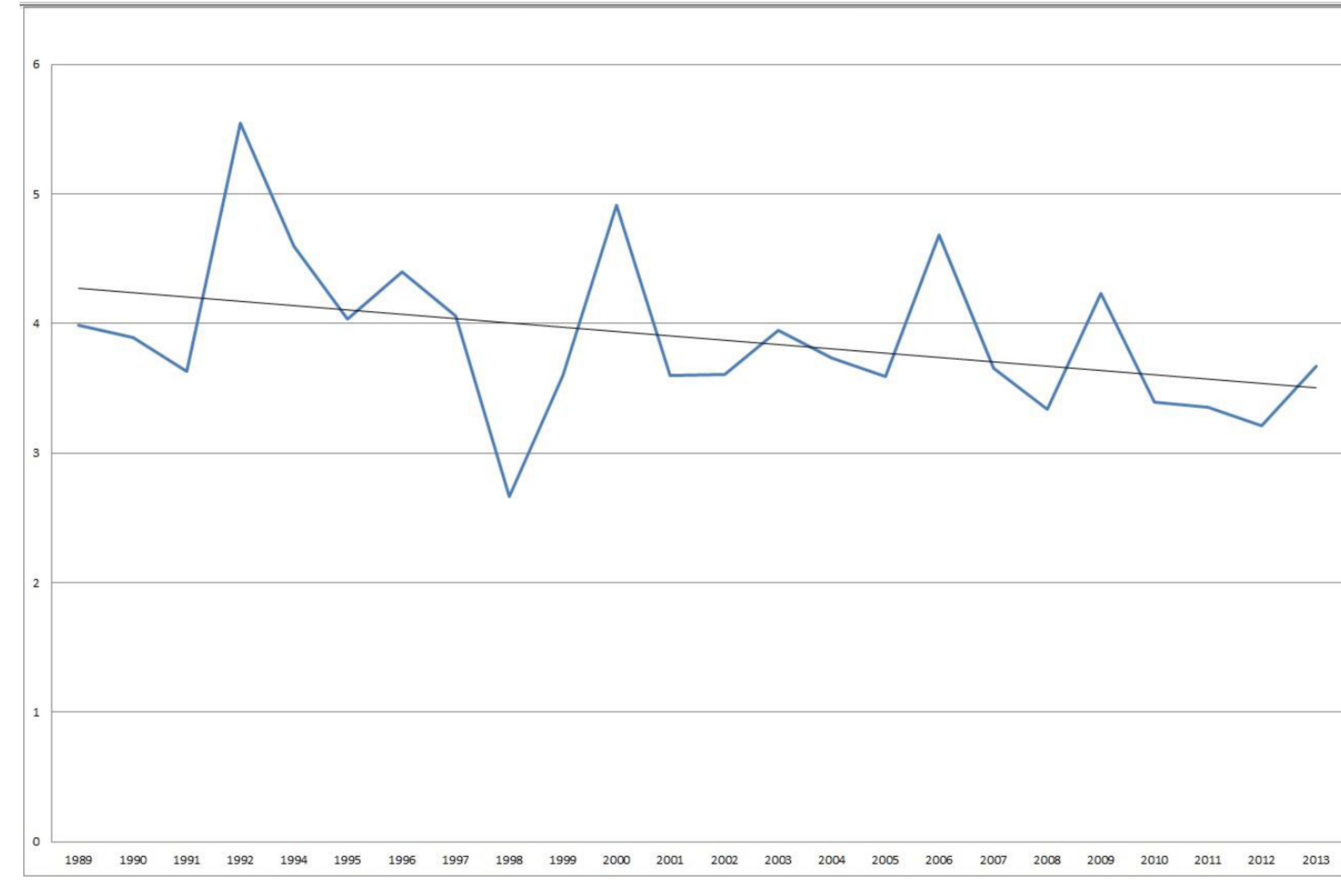
Indice d'Étrangeté (en rouge) Vs Indice de Fiabilité du rapport (en vert)



Les statistiques des signalements d'ovnis en fonction de l'indice d'Étrangeté montrent une relation inverse de sorte que plus l'évaluation d'Étrangeté est plus élevée, plus rares sont les rapports. La seule exception à cette corrélation se produit dans le cas de cas d'un indice d'Étrangeté très bas, qui sont relativement peu nombreux comparés à ceux d'un indice d'Étrangeté moyen. Il est suggéré que ceci est le cas parce qu'en vue qu'une observation soit considérée un OVNI, elle doit habituellement s'élever au dessus un niveau d'Étrangeté *ad hoc*, autrement cela ne serait pas considéré étrange du tout.

Utilisant une échelle de 1 à 9, dans laquelle 1 n'est pas très inhabituel et 9 est ahurissant et bizarre, la plupart des signalements d'ovnis ont un indice d'Étrangeté inférieur à 5, ce qui signifie que la plupart des cas sont d'une nature relativement prosaïque. Chaque année, les cas évalués 7 et plus, combiné à un haut indice de Fiabilité du rapport, sont considéré des cas « Inexpliqués de haute qualité ».

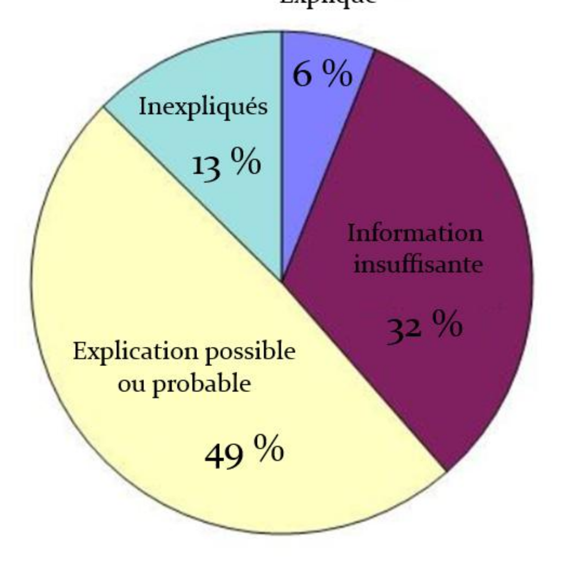
Moyenne de l'indice d'Étrangeté



Durant les 25 dernières années des sondages du *Canadian UFO Survey*, l'indice d'Étrangeté moyen a légèrement décru, d'environ 4,25 à 3,5. Cela est possiblement dû à une décroissance dans le nombre de cas de Rencontres rapprochées et dans une augmentation dans le nombre d'observations qui sont simplement des lumières dans le ciel, relevant souvent d'explications simples.

Résultats de l'extraction des données : les Évaluations

La répartition statistique par [la catégorie de] l'Évaluation (ou Conclusion) pour l'ensemble des groupes de cas produit des résultats similaires aux années individuelles durant les trois dernières décennies. Il y a eut quatre catégories opératives :



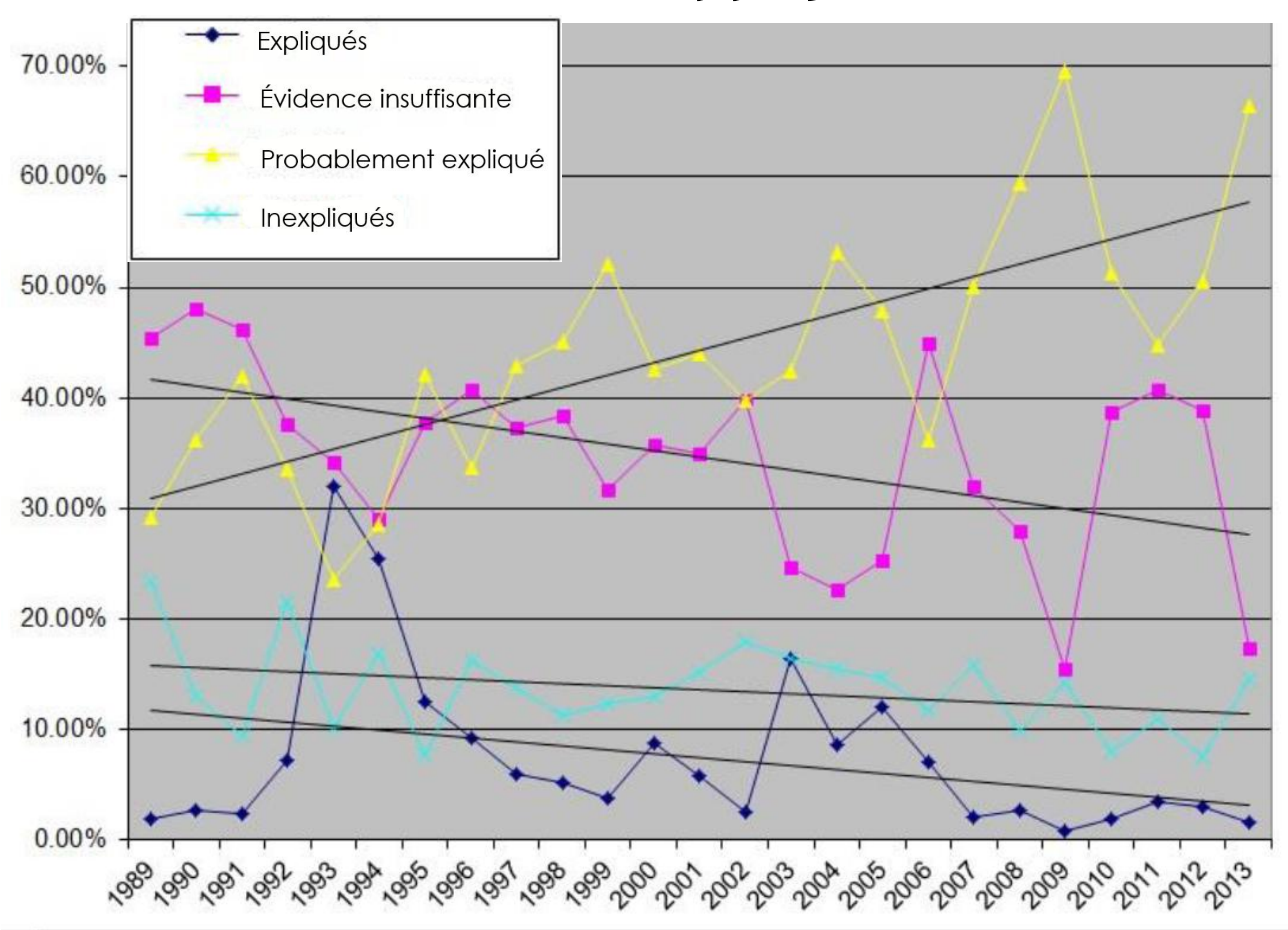
Il est important de noter qu'une classification des cas « Inexpliqués » n'implique pas qu'un vaisseau spatial étranger ou qu'un mystérieux phénomène naturel a été observé ; de telles explications ne peuvent pas être postulées avec certitude, basées seulement sur les données disponibles (quoique la probabilité de ce scénario n'est pas techniquement nulle).

Dans la plupart des cas, une Évaluation a été faite subjectivement tant par les investigateurs contributeurs, les analystes et gestionnaires des données du bilan. La catégorie « Inexpliqués » fut adoptée si les données transmises ou le rapport d'enquête contenaient assez d'information telle qu'une explication conventionnelle ne pouvait pas être proposée avec satisfaction. Non pas que ne sera jamais

expliqué, mais seulement qu'une explication viable n'était pas immédiatement évidente.

Depuis 1989, la proportion moyenne annuelle des « Inexpliqués » fut d'environ 13 %. Dans l'analyse des 25 années, elle fut de 12,63 %. C'est un chiffre relativement élevé, impliquant que presque qu'un ovni sur six ne peut pas être expliqué. Toutefois, il y a plusieurs facteurs qui affectent cette proportion. Le niveau et la qualité des rapports d'investigation ufologique varient en raison qu'il n'y a pas de standards explicites et rigoureux pour les investigations en ufologie. Les investigateurs qui sont « croyants » peuvent être enclin à considérer la plupart des observations ufologiques comme mystérieuses, alors que ceux avec des prédispositions davantage sceptiques pourraient avoir tendance à réduire inconsciemment (ou consciemment) les « Inexpliqués » dans leurs dossiers.

Évaluations (1989-2013)



Ce préjugé inhérent à l'évaluation de cas d'ovnis par des investigateurs ufologues était davantage significatif durant les premières années du *Canadian UFO Survey*. Il était connu que certains groupements ufologiques et investigateurs étaient réticents à fournir l'information des rapports ufologiques pour des raisons de clocher, de sorte que la part des choses fut faite, comme en 1991-1992, pour qu'une partie des données soit acceptée dans les bilans annuels. En effet, il fut clairement déclaré que les détails et les coordonnées concernant les témoins n'étaient pas requis par UFOROM pour les bilans annuels, quelques contributeurs de données ufologiques ont choisi de codifier les cas eux-mêmes et d'envoyer des listes de rapports. Malheureusement, ceci mena certains contributeurs à grandement exagérer les niveaux des indices d'Étrangeté et de Fiabilité de leurs rapports, bousillant une petite quantité de données dans les premières années. Toutefois, ce fut évité dans les années ultérieures par les chercheurs d'UFOROM qui réévaluèrent les cas transmis pour les études annuelles, établissant des lignes de base pour des critères dans toutes les catégories.

Durant les premières années des bilans annuels, une évaluation des cas « expliqués » était presque inexistante. Au début, les contributeurs tendaient à ignorer les observations d'ovnis qui avaient une explication simple et les effaçaient parfois des données ufologiques factuelles. Par conséquent, les seuls rapports ufologiques soumis par quelques contributeurs avaient tendance à être des cas d'un indice de haute étrangeté.

Une fois que cela a été décelé, les contributeurs furent alors encouragés à soumettre les données sur tous les rapports ufologiques qu'ils recevaient, de sorte qu'une saisie plus uniforme et un traitement évaluatif puissent être accomplis. Parce que beaucoup de cas d'OVI tels que des boules de feu et des météores sont d'abord rapportés en tant qu'ovni, la catégorie « Expliqué » fut considérée nécessaire pour une revue entière des données ufologiques. Les premières études américaines de données ufologiques (telles que les projets *Grudge*, *Sign* et *Blue Book*) inclurent de tels cas, ainsi les études comparatives contemporaines devrait aussi bien inclure de telles données. D'autre part, étant donné qu'il n'y a pas d'absolus, la nature subjective de l'attribution d'Évaluations est en fait une interprétation de faits par des chercheurs individuels.

Au cours des 25 dernières années, les cas avec des « Explications possibles ou probables » ont augmenté en nombre, alors que toutes les autres catégories (Expliqué, Information insuffisante et Inexpliqué) ont décru avec le temps.

(Note : Le processus de l'évaluation des observations d'OVNI est idéalement complexe, impliquant des séries d'étapes qui prennent en compte des erreurs d'observations et imprédictibles, mais des phénomènes naturels. Des vérifications avec des cartes stellaires, la police, les contrôleurs aériens et les météorologues devraient être effectuées. Quand c'est possible, les témoins devraient être interviewés en personne et des croquis et photographies des lieux devraient être examinés. L'intention de l'investigation en ufologie est d'éliminer autant d'explications conventionnelles que possible avant d'établir une évaluation ou une conclusion.)

Résultats de l'extraction des données : les cas « Inexpliqués »

De même que le nombre de cas rapportés chaque année s'est accru avec le temps, de même le nombre de cas « Inexpliqués ». Cependant le pourcentage d'« Inexpliqués » comparativement au nombre de cas annuel a décru avec le temps. Ce pourcentage fut à un record de 23,38 % en 1989, mais a été aussi bas que 7,47 % en 2012. Le pourcentage moyen des 25 dernières années est de 13,65 %.

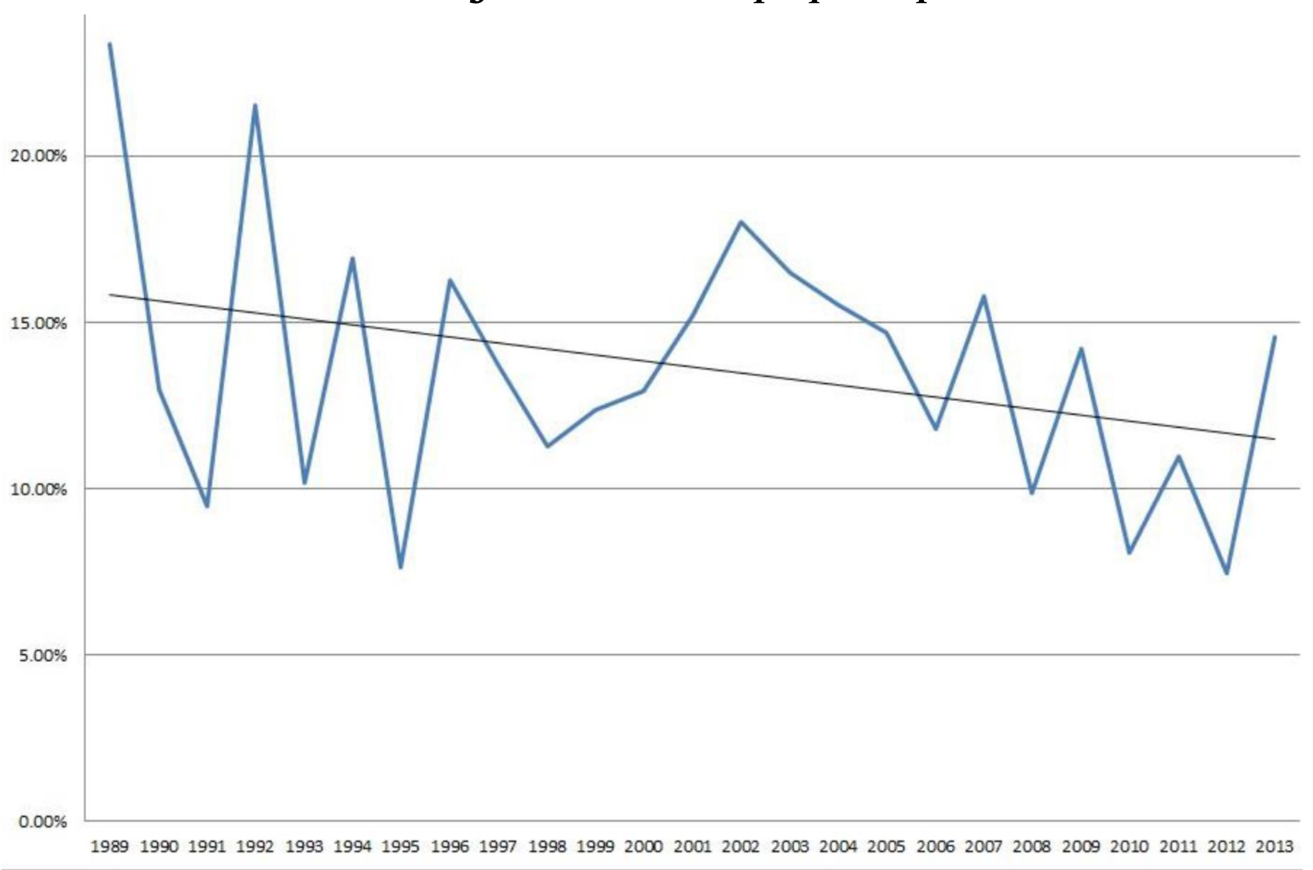
Ce pourcentage ne devrait pas être surprenant. Il est bien connu que la plupart des observations ufologiques ont des « Explications possibles ou probables », et qu'il y a de nombreux cas qui sont classés comme ayant une « Information insuffisante ». Un petit pourcentage est facilement et définitivement « Expliqué ». Le fait qu'il y ait un restant de cas « Inexpliqués » n'est pas une preuve de la visite des « *Aliens* », mais simplement que quelques rapports ne peuvent pas être résolus. Prenons l'analogie des homicides sous investigation criminelle. Quelques cas restent « sur les étagères » sans résolution, pas parce que les « *Aliens* » étaient les meurtriers, mais parce que l'évidence ne pointe pas un coupable spécifique ou une cause avec assez d'autorité pour mener à un verdict.

Nombre de cas « Inexpliqués » par année

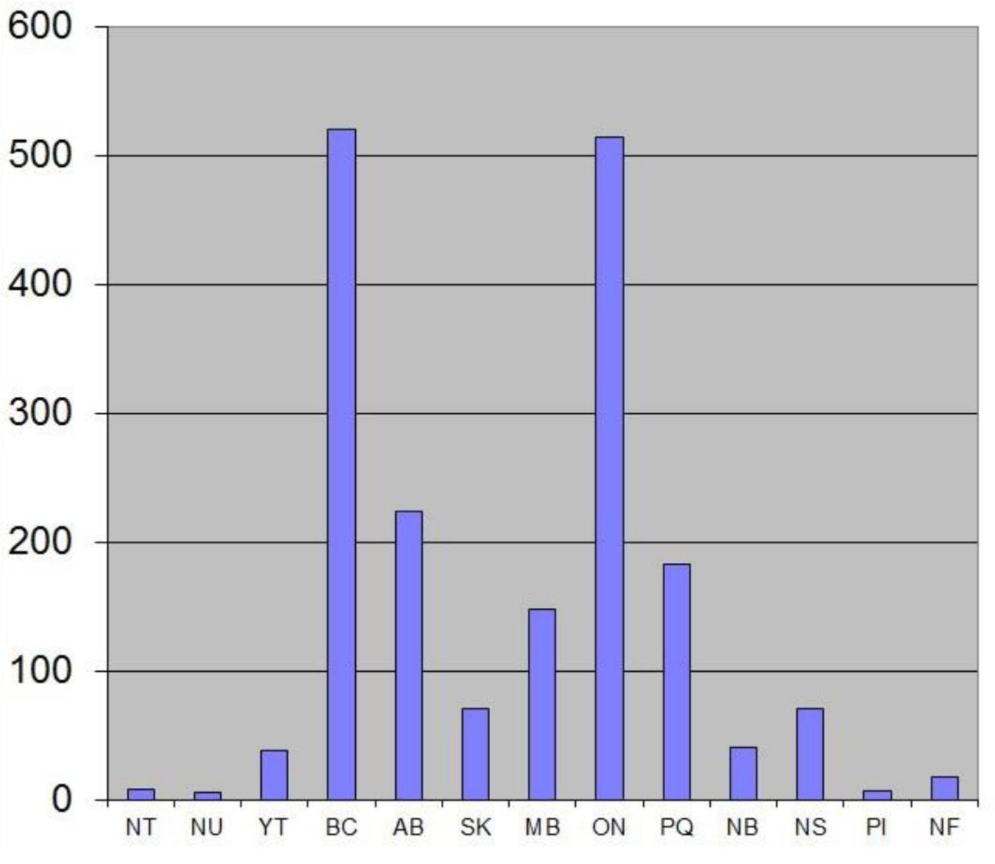
0 20 40 60 80 100 120 140 160

1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013

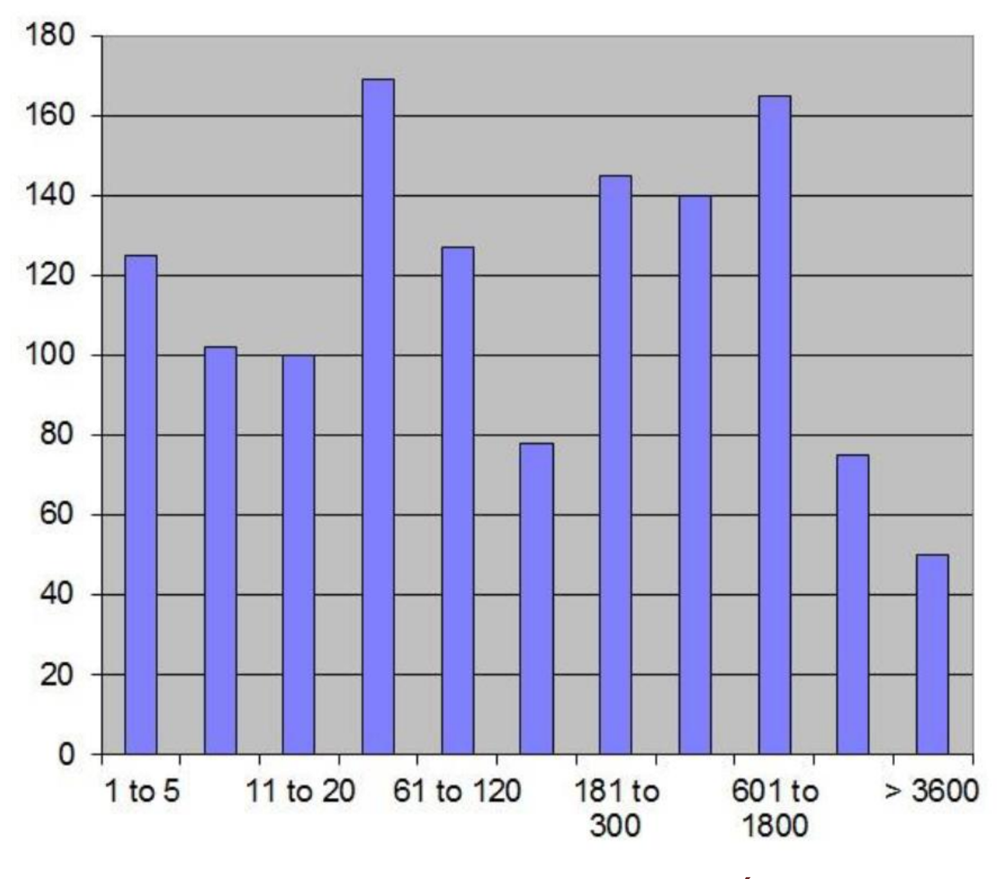
Pourcentage des cas « Inexpliqués » par année

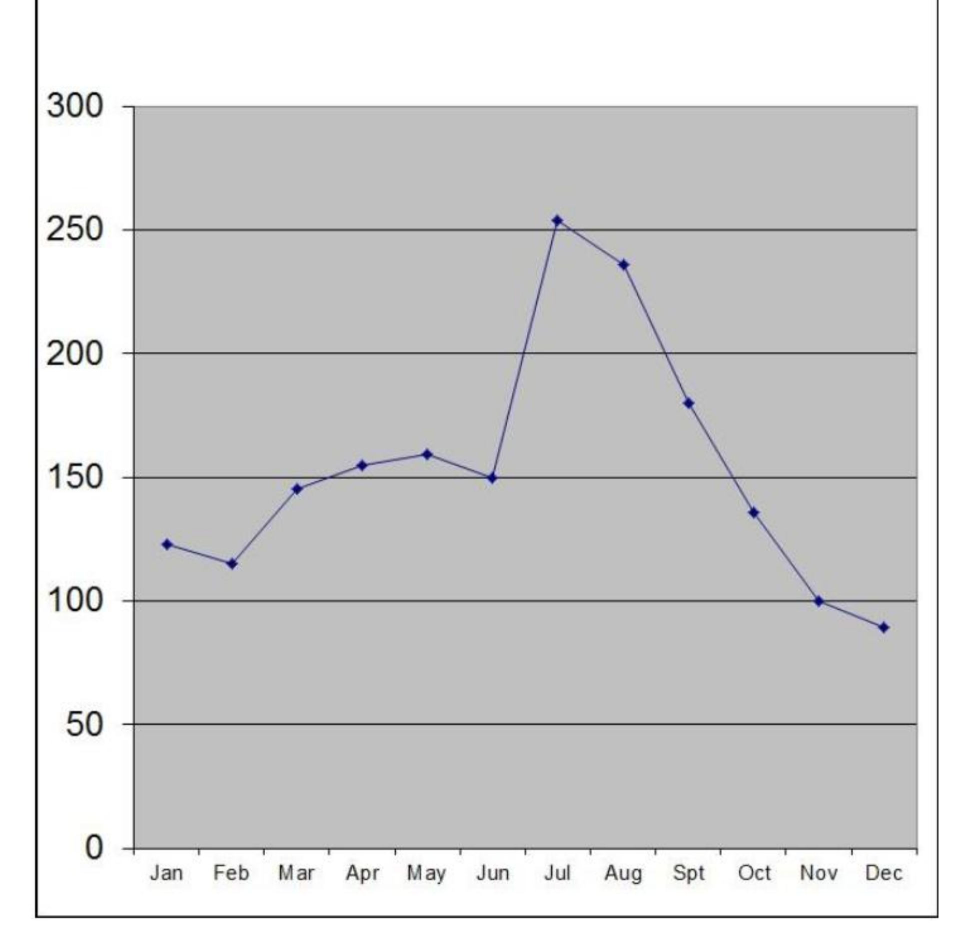


Répartition des cas « Inexpliqués » par province



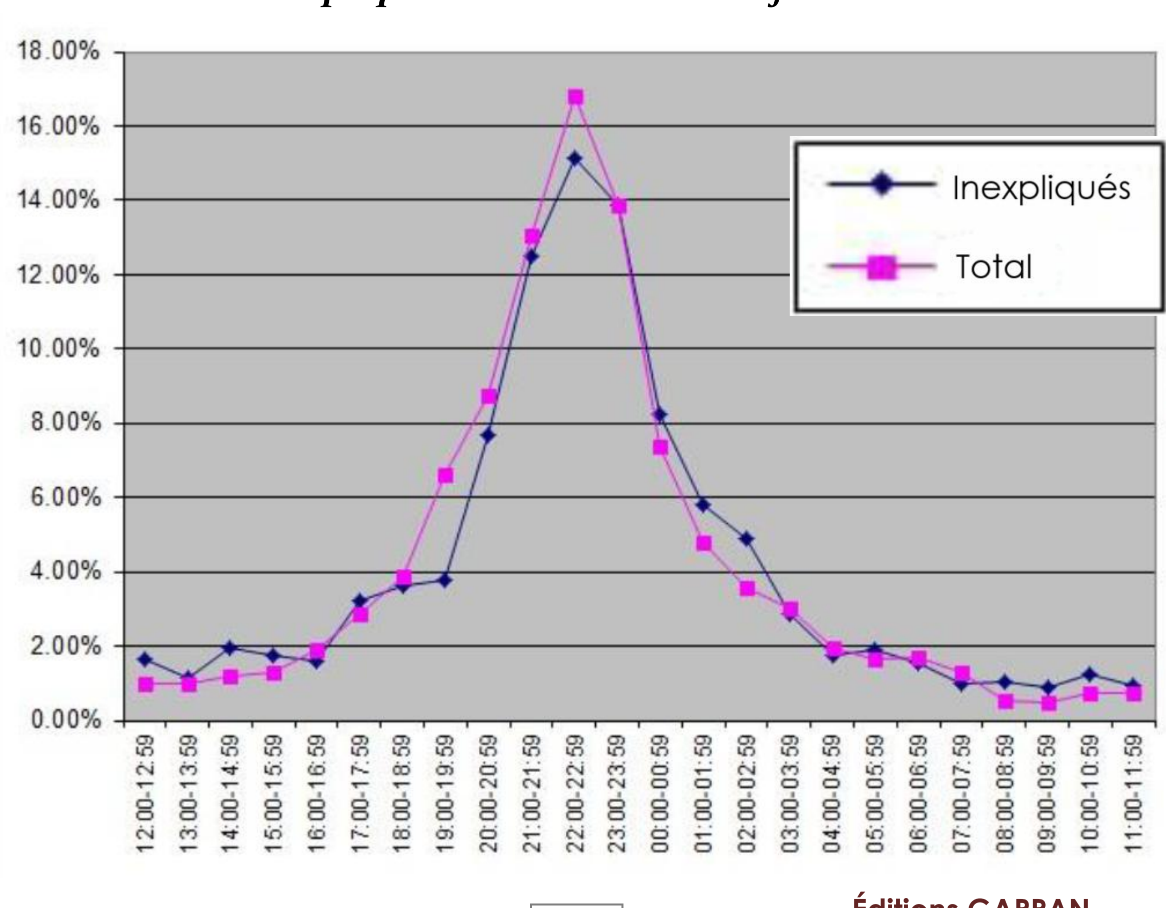
Durée des cas « Inexpliqués »



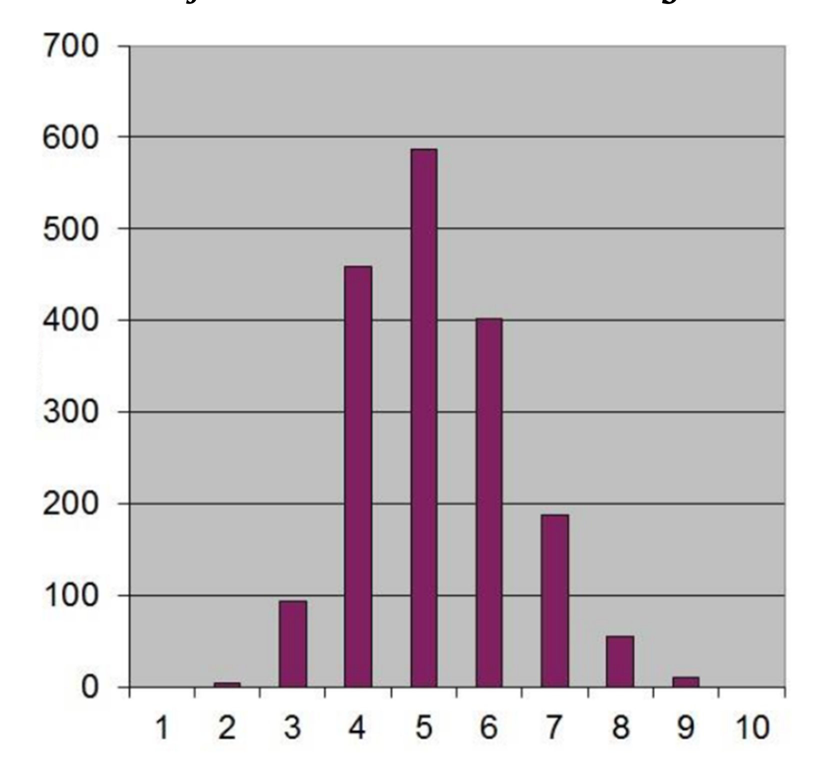


Répartition des cas « Inexpliqués » par mois

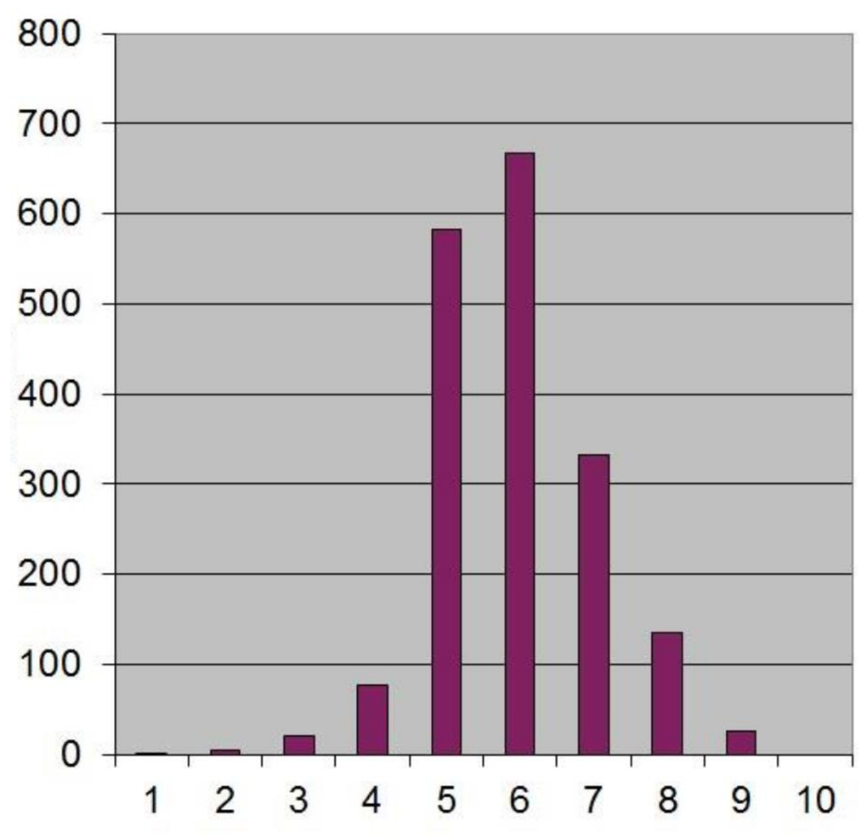
Cas « Inexpliqués » Vs autres cas en fonction de l'heure



Répartition du nombre de cas « Inexpliqués » en fonction de l'indice d'Étrangeté



Répartition du nombre de cas « Inexpliqués » en fonction de l'indice de la Fiabilité du rapport



Résultats de l'extraction des données : les cas « Inexpliqués de haute qualité »

En contraste avec les données brutes concernant les cas « Inexpliqués », les cas « Inexpliqués de haute qualité » démontrent un motif différent des statistiques et du pourcentage au cours du temps.

En général, les « Inexpliqués de haute qualité » sont ces cas qui sont classés comme « Inexpliqués », mais ceux qui sont aussi évalués du plus haut indice d'Étrangeté et de Fiabilité du rapport. Le raisonnement implicite est que les signalements ufologiques qui sont d'une nature des plus inusitées manquent souvent de Fiabilité du rapport. Par exemple, des canulars peuvent être très élaborés et impliqués des éléments bizarres, mais ils auront souvent une crédibilité très basse une fois investigués. L'effet opposé est vrai des cas d'un bas indice d'Étrangeté. Par exemple, une simple lumière vue dans le ciel peut être observée par des douzaines de gens et avoir beaucoup de supports pour cette observation, mais qui a vraisemblablement une explication.

L'appariement de l'indice d'Étrangeté avec celui de la Fiabilité du rapport est par conséquent considéré une bonne indication de la qualité d'un cas classifié comme « Inexpliqué ».

Tandis que le nombre de cas « Inexpliqués » a augmenté avec le temps, le nombre de cas « Inexpliqués de haute qualité » ont décru durant les 25 dernières années. Le pourcentage de tels cas a aussi nettement décru.

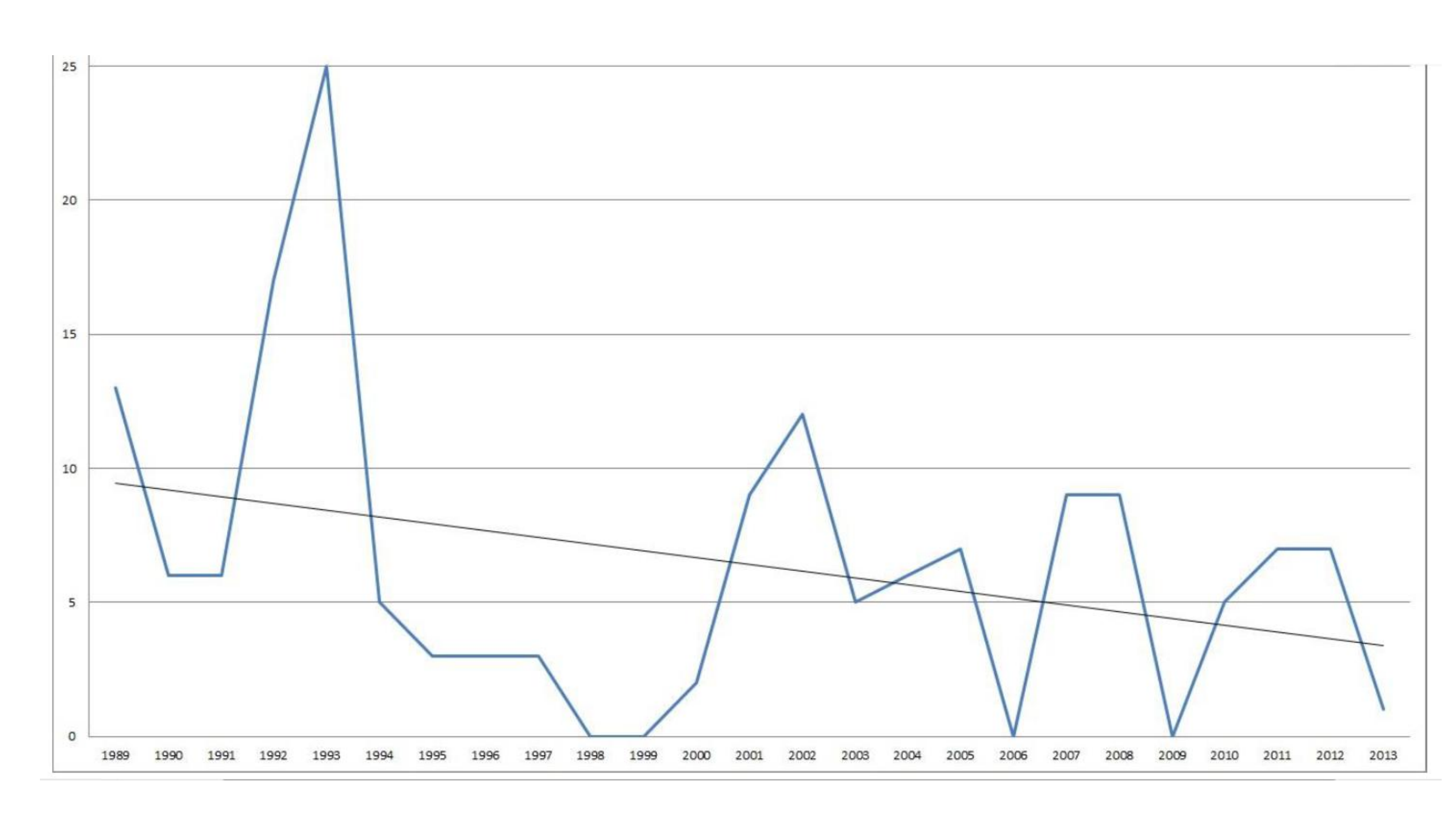
L'identification des cas « Inexpliqués de haute qualité » a légèrement changé au cours des 25 dernières années. Initialement, les cas « Inexpliqués de haute qualité » furent ceux avec un indice de Fiabilité du rapport pondéré de 8 ou plus. Ceci fut par la suite ajusté à un appariement de Fiabilité du rapport de 6 ou plus, dépendant du nombre de cas qui furent catégorisés en une année donnée. Bien que la valeur numérique change légèrement pour quelques bilans annuels, la sélection de ces cas jugés « Inexpliqués de haute qualité » fut consistant à chaque année.

Indépendamment de la variance dans la sélection au cours des années, l'analyse des données de 25 ans montre tout de même le résultat attendu : que les

« Inexpliqués de haute qualité » ont, dans l'ensemble, continué à décroître en nombre. En sélectionnant seulement ces cas avec un indice de Fiabilité du rapport de 8 ou plus, le pourcentage de cas a chuté de 8,44 % en 1989 à moins de 1 % en 2013. (Il y avait 160 cas dans la catégorie « Inexpliqués ».)

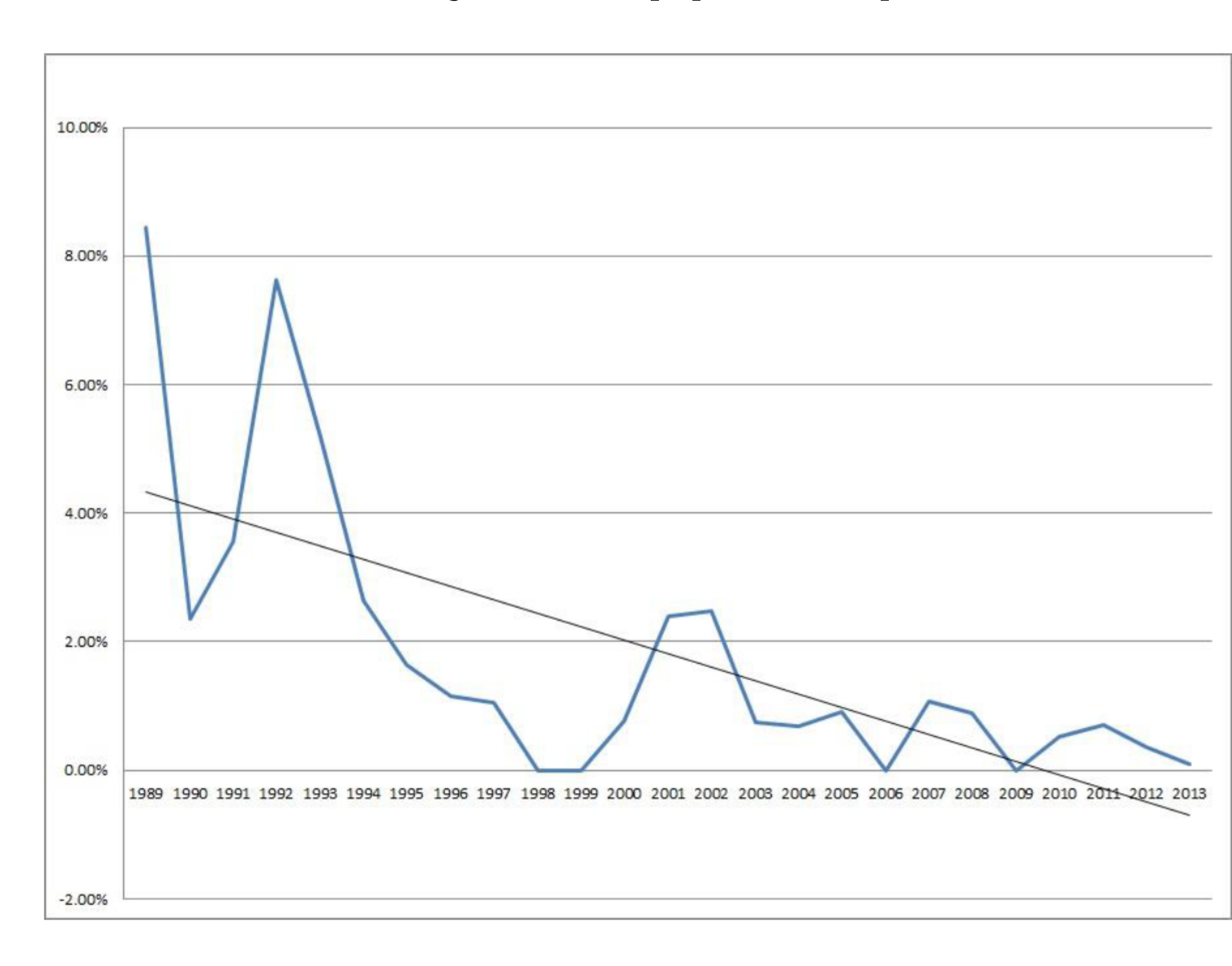
Il y a plusieurs raison pour ce résultat. En premier lieu, **le nombre de cas qui sont bien investigués sont en décroissance.** Ceci signifie que beaucoup de cas potentiellement de « haute qualité » sont classés dans « Information insuffisante » et ne sont pas dans la catégorie « Inexpliqués ». Deuxièmement, de plus en plus de témoins choisissent de rapporter leurs signalements anonymement, alors que dans le passé les investigateurs étaient en mesure de parler avec les témoins plus souvent. **Avec l'apparition d'internet au cours de l'étude, il est devenu plus facile pour les témoins de rapporter leurs observations, si simple que des observations de Lumières nocturnes (LN) qui n'auraient pas été rapportées de par le passé peut maintenant être rapporté en ligne.**

Nombre de cas « Inexpliqués de haute qualité »



Éditions GARPAN
garpan.ca

Pourcentage de cas « Inexpliqués de haute qualité »

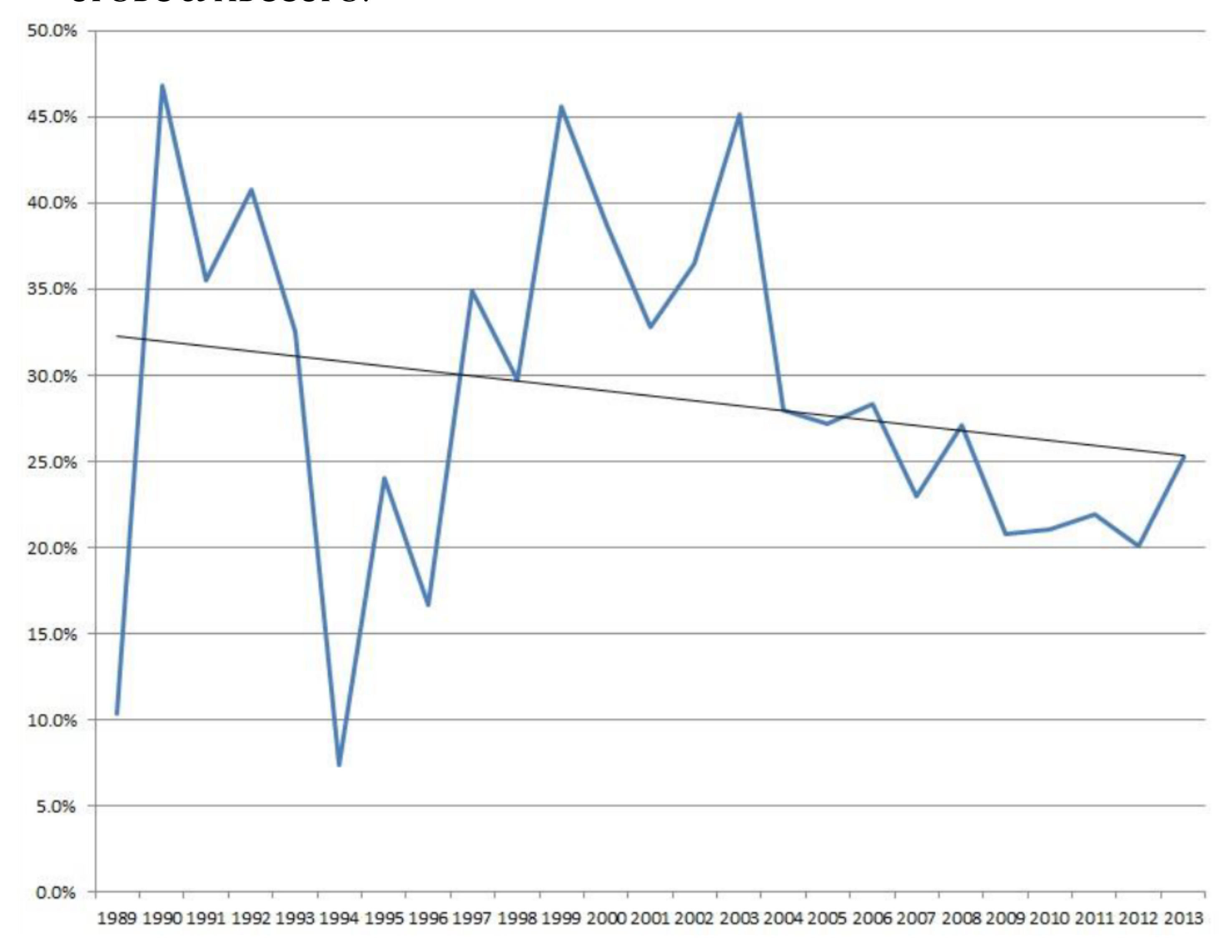


Éditions GARPAN
garpan.ca

Résultats de l'extraction des données : la Colombie-Britannique

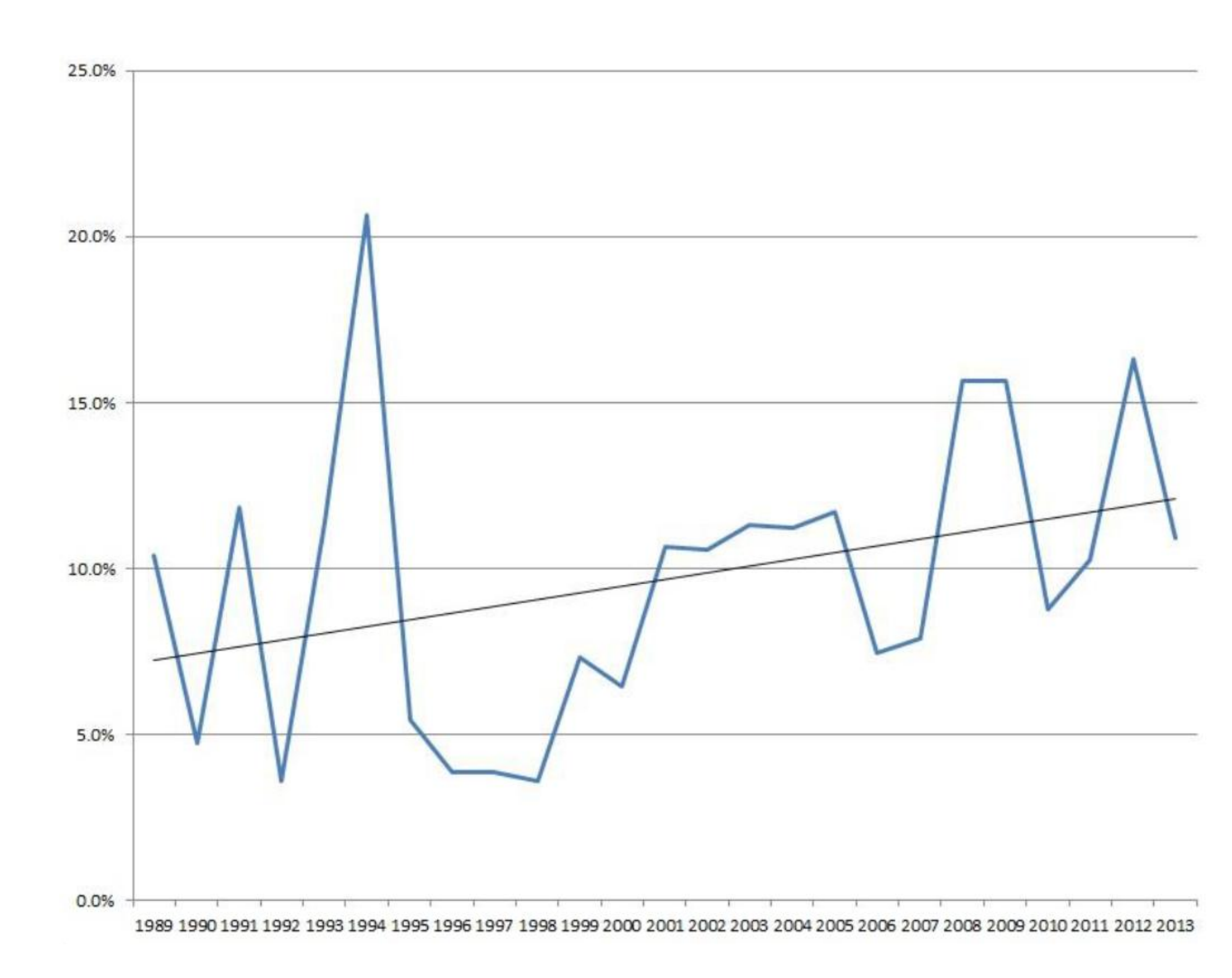
En tant qu'une des provinces les plus populeuses du Canada, la Colombie-Britannique a eu un grand pourcentage des signalements d'ovnis au pays. Au cours de cette étude, le pourcentage de cas a varié d'un maximum de 46,9 % en 1990 à un minimum de seulement 7,4 % en 1994. Dans l'ensemble, le pourcentage moyen est de 27 %.

Un facteur dans ce pourcentage significatif de cas est certainement l'effet local causé par le fait que la Colombie-Britannique a eu plusieurs groupements ufologiques et investigateurs très vocaux. Parmi eux, Michael Srainic, Lorne Goldfader, Brian Vike, et Graham Conway, et des groupes associatifs comme UFOBC et HBCCUFO.



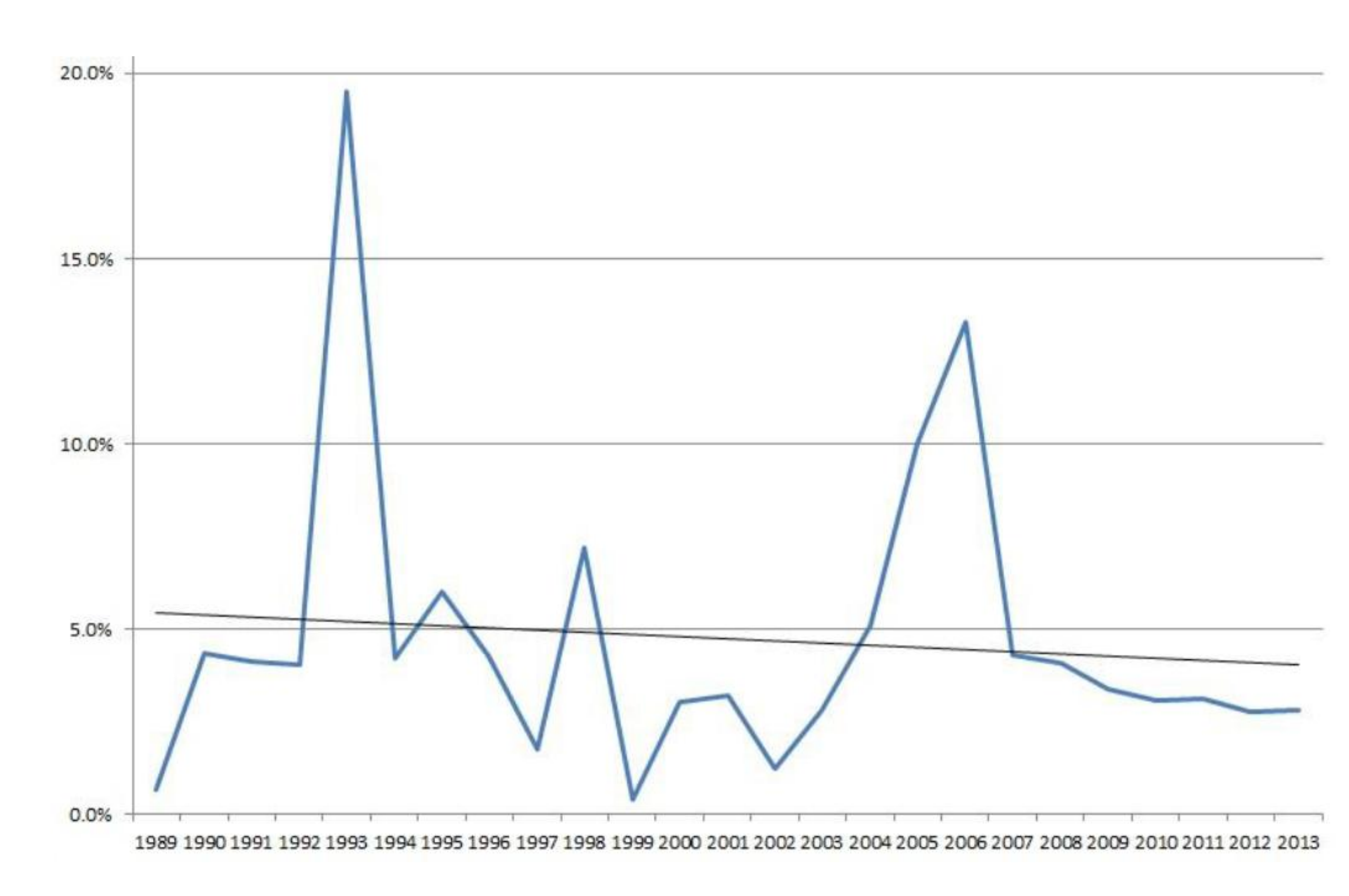
Résultats de l'extraction des données : l'Alberta

L'Alberta a contribué une moyenne de 11 % de tous les signalements canadiens d'ovnis par année, variant d'un maximum de 20 % en 1994 à un minimum de 4 % en 1998.



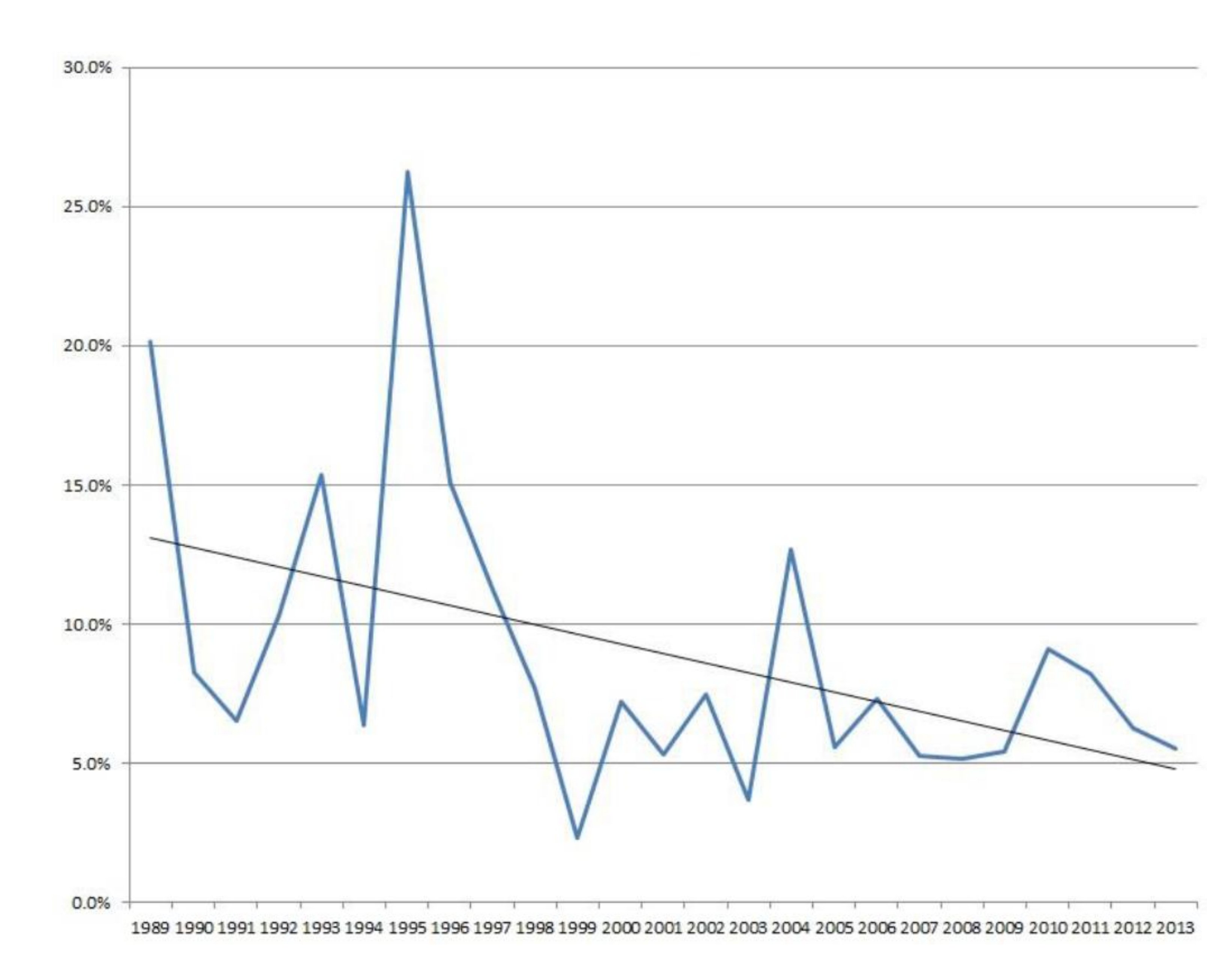
Résultats de l'extraction des données : la Saskatchewan

La Saskatchewan a contribué environ 5 % de tous les signalements canadiens d'ovnis par année, variant d'un maximum de presque 20 % en 1993 à moins de 1 % en 1999.



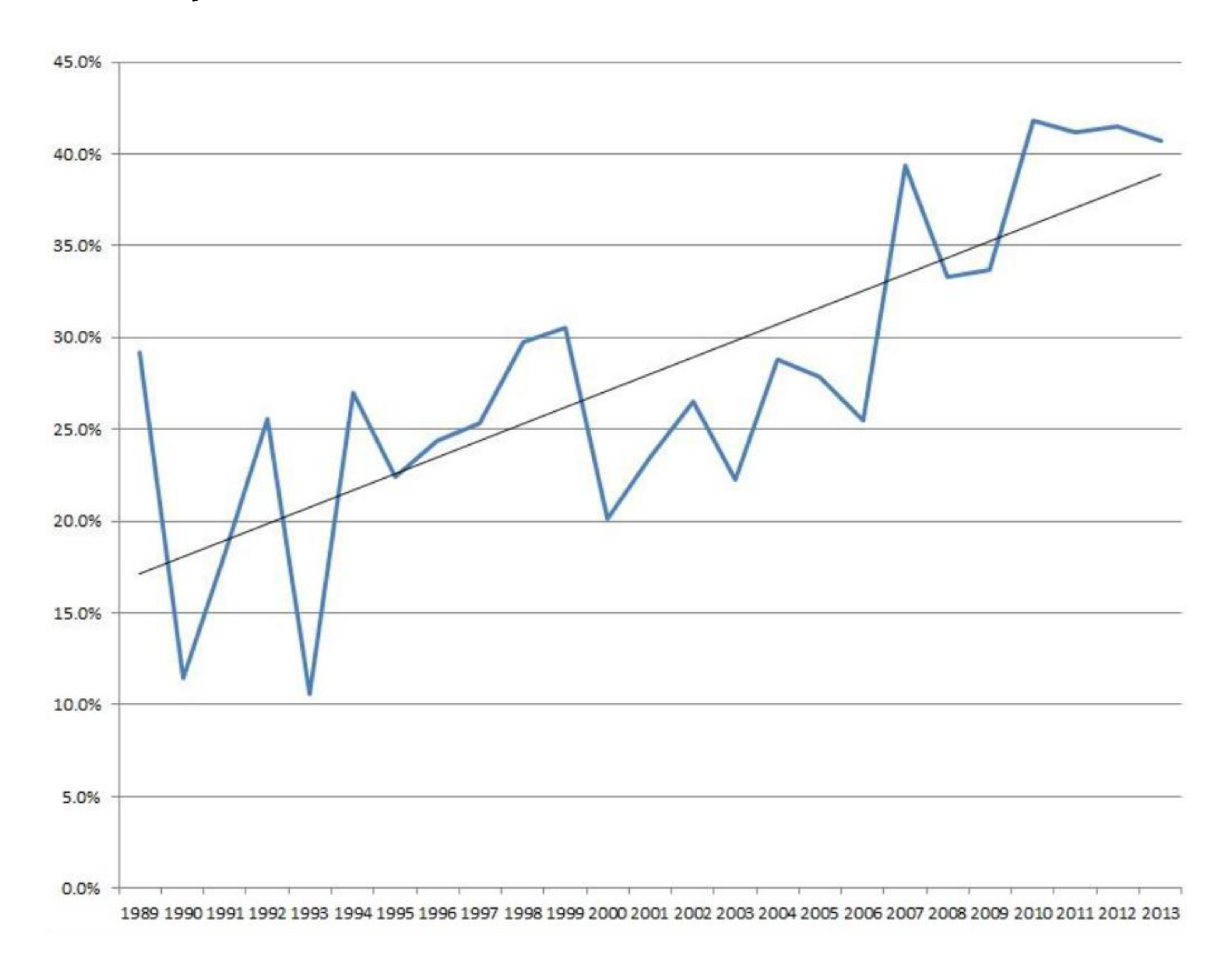
Résultats de l'extraction des données : le Manitoba

Le Manitoba a contribué une moyenne de 7,7 % de tous les signalements canadiens d'ovnis par année, variant d'un maximum de 26,2 % en 1995 à seulement 2,3 % en 1999.



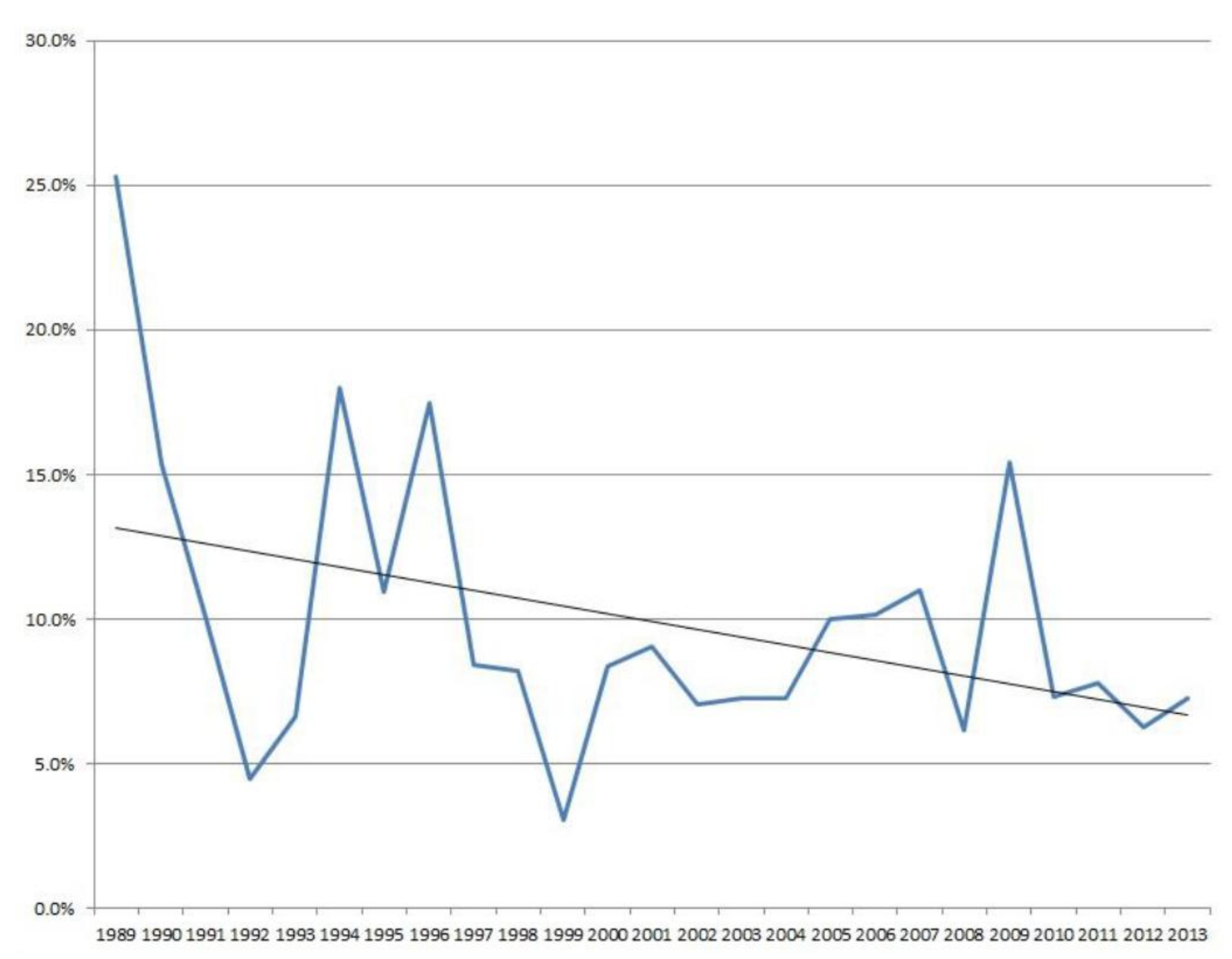
Résultats de l'extraction des données : l'Ontario

L'Ontario est la province la plus populeuse du Canada. L'Ontario a contribué une moyenne de 32,2 % de tous les signalements canadiens d'ovnis par année, variant d'un maximum de 41,8 % en 2010 à seulement 10,6 % en 1993. Dans l'ensemble, cependant, le pourcentage des cas ontariens a constamment augmenté au cours des 25 dernières années.



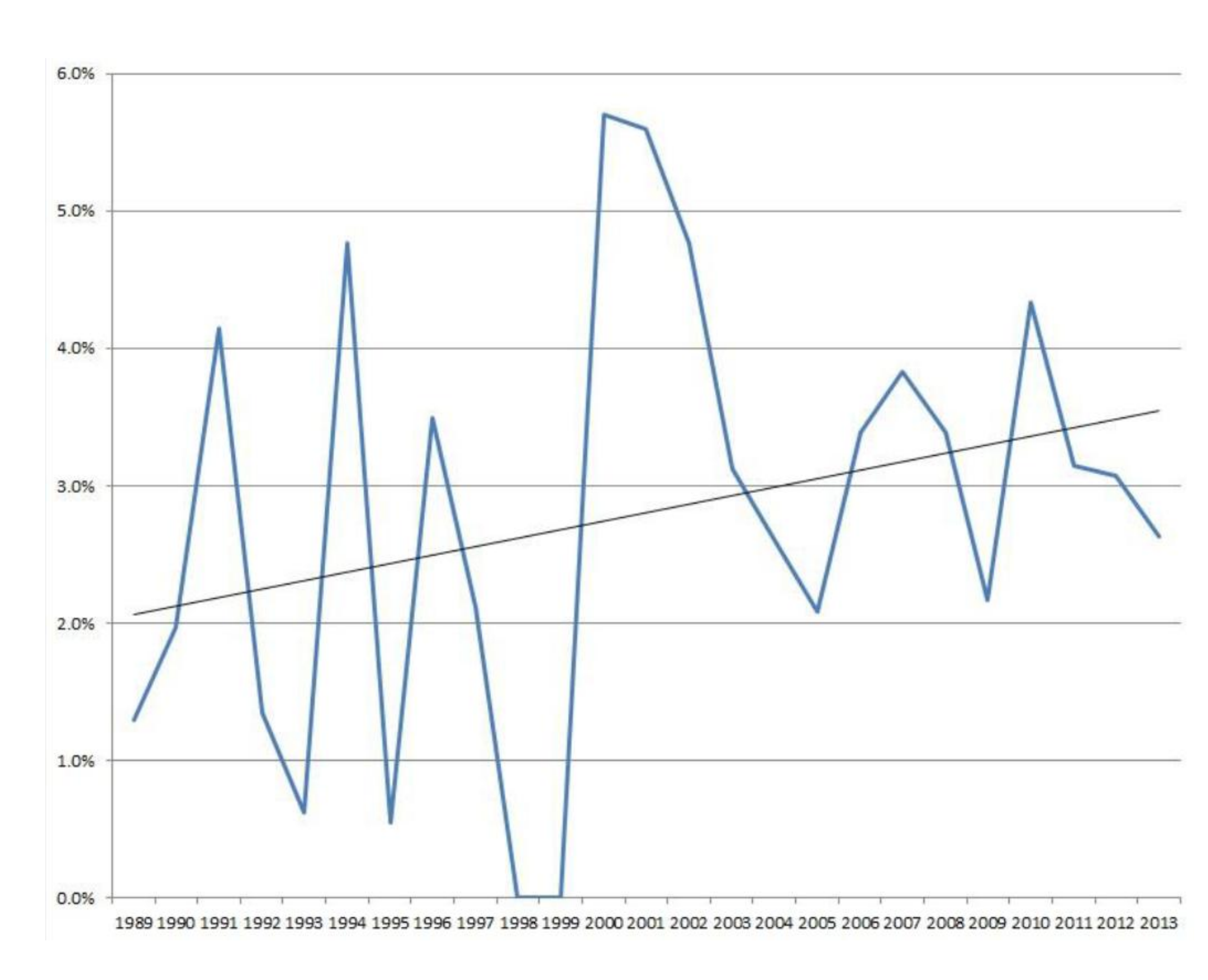
Résultats de l'extraction des données : le Québec

Le Québec est la deuxième province la plus populeuse du Canada. Le Québec a contribué une moyenne de 8,7 % de tous les signalements canadiens d'ovnis par année, variant d'un maximum de 25,3 % en 1989 à seulement 3,1 % en 1999. Dans l'ensemble, le pourcentage des cas du Québec ont constamment décru durant les 25 dernières années. Le Québec est significativement sous-représenté en termes de nombre de signalements d'ovnis.



Résultats de l'extraction des données : la Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse a contribué une moyenne de 3 % de tous les signalements canadiens d'ovnis par année, variant d'un maximum de 5,7 % en 2000 à aucun cas pour 1998-1999.



Éditions GARPAN
garpan.ca

Résultats de l’extraction des données : le Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick a contribué une moyenne d’environ 2 % de tous les signalements canadiens d’ovnis par année, variant d’un maximum de 5,3 % en 1991 à strictement aucun pour quelques années.

Résultats de l’extraction des données : l’Île-du-Prince-Édouard

L’Île-du-Prince-Édouard est la province la moins populeuse du Canada. L’Île-du-Prince-Édouard a contribué une moyenne de 0,2 % de tous les signalements canadiens d’ovnis par année.

Résultats de l’extraction des données : Terre-Neuve et le Labrador

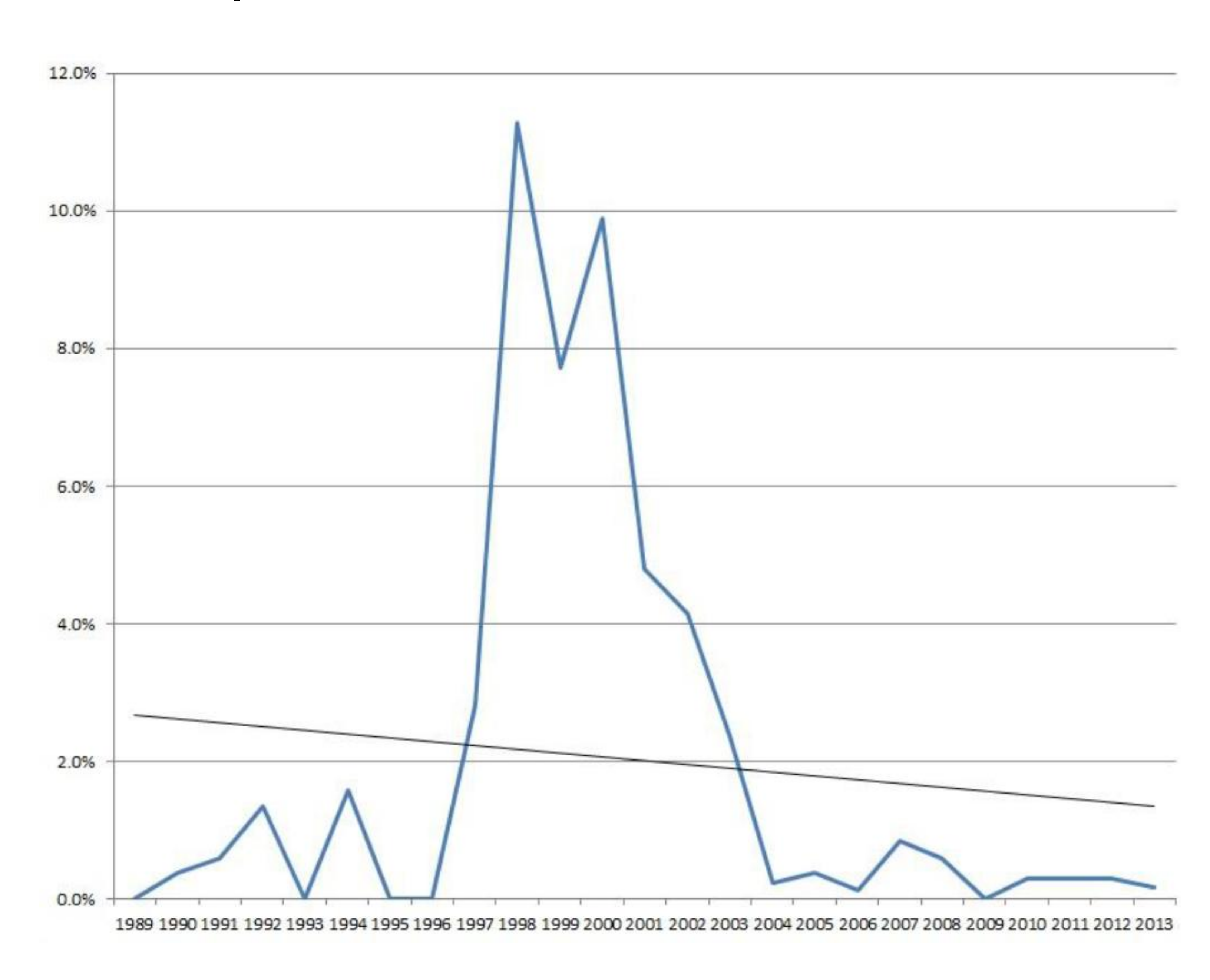
La province de Terre-Neuve et du labrador a contribué une moyenne de 1 % de tous les signalements canadiens d’ovnis par année.

Résultats de l’extraction des données : les Territoires du Nord-Ouest

Les Territoires du Nord-Ouest ont une population clairsemée. Les signalements de cette région sont peu nombreux et, malgré tout, sa contribution est de 0,7 % de tous ceux du Canada. Il est inconnu pourquoi une telle surreprésentation existe dans les données. Toutefois, depuis 1999, le nombre de signalements d’ovnis des Territoires du Nord-Ouest a décliné, vraisemblablement dû à la séparation du Nunavut.

Résultats de l'extraction des données : le Yukon

Le Yukon a contribué une moyenne de 1,2 % de tous les signalements canadiens d'ovnis par année.



Résultats de l'extraction des données : le Nunavut

Le Nunavut a été créé en 1999. Précédemment, il faisait parti des Territoires du Nord-Ouest. Depuis son existence, le Nunavut a contribué pour 0,2 % de tous les signalements canadiens d'ovnis.

Résultats de l'extraction des données : la population

Il est facile de discerner que la distribution des signalements d'ovnis au Canada est reliée à la population, mais pas directement. La répartition de la population des provinces canadiennes était, selon le recensement de 2011, de :

Ontario	12 851 821	38,4 %
Québec	7 903 001	23,6 %
Colombie-Britannique	4 400 057	13,1 %
Alberta	3 645 257	10,9 %
Manitoba	1 208 268	3,6 %
Saskatchewan	1 033 381	3,1 %
Nouvelle-Écosse	921 727	2,8 %
Nouveau-Brunswick	751 171	2,2 %
Terre-Neuve et Labrador	514 536	1,5 %
Île-du-Prince-Édouard	140 204	0,4 %
Territoires du Nord-Ouest	41 462	0,1 %
Yukon	33 897	0,1 %
Nunavut	31 906	0,1 %

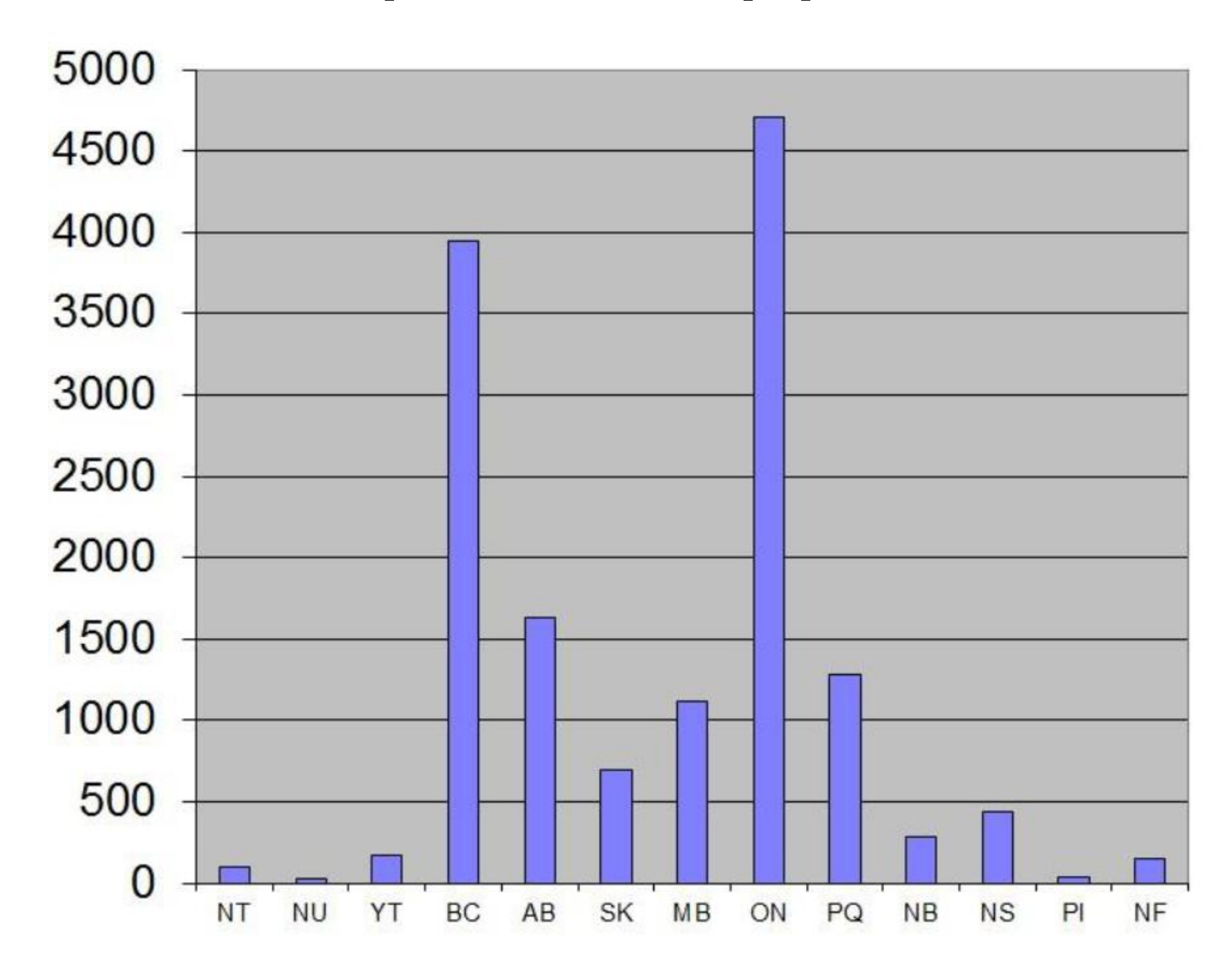
Pourtant l'ordre des contributions provinciales aux bilans annuels du *Canadian UFO Survey* est :

Ontario	4708	32,2 %
Colombie-Britannique	3943	27,0 %
Alberta	1626	11,1 %
Québec	1279	8,7 %
Manitoba	1120	7,7 %
Saskatchewan	691	4,7 %
Nouvelle-Écosse	438	3,0 %
Nouveau-Brunswick	284	1,9 %
Yukon	171	1,2 %
Terre-Neuve et labrador	145	1,0 %

Territoires du Nord-Ouest	97	0,7 %
Île-du-Prince-Édouard	36	0,2 %
Nunavut	22	0,2 %

Il y a une sous représentation significative du Québec, et une surreprésentation du Yukon.

Répartition de tous les cas par province



Résultats de l’extraction des données : la distribution mensuelle

La répartition statistique mensuelle des signalements pour chaque année montre des motifs légèrement différents d’une année à l’autre. En 1989, il y eut une augmentation significative de signalements d’ovnis à la fin de l’automne, avec les autres mois maintenant ce qui apparut être un niveau convenablement « normal » de signalements. L’année 1990 vit deux augmentations majeures dans le nombre de signalements pour deux mois : avril et août. Le niveau « normal » du nombre mensuel de signalements sembla être constant durant les autres mois, avec des fluctuations mineures. En 1991, les signalements atteignirent un maximum en août, mais il n’y eut dépassement majeur.

La répartition statistique de 1992 ne montre aucun maximum mensuel dans le nombre de signalements mensuels. Cela est des plus curieux, parce qu’il est souvent dit que les signalements d’ovnis atteignent leur maximum en été et leur minimum en hiver, sans doute en raison des conditions d’observations plus agréables durant les mois d’été, lorsque plus de témoins sont à l’extérieur. En 1993, l’opposé de ce qui est habituellement imaginé fut vrai : il y eut des maximums en hiver et des minimums en été. Le maximum d’octobre 1993 est aisément explicable, puisque cela fut causé par une boule de feu. Même en prenant cela en compte, il y eut plus de cas en automne cette année-là qu’en été, et davantage en hiver qu’au printemps et qu’au début de l’automne.

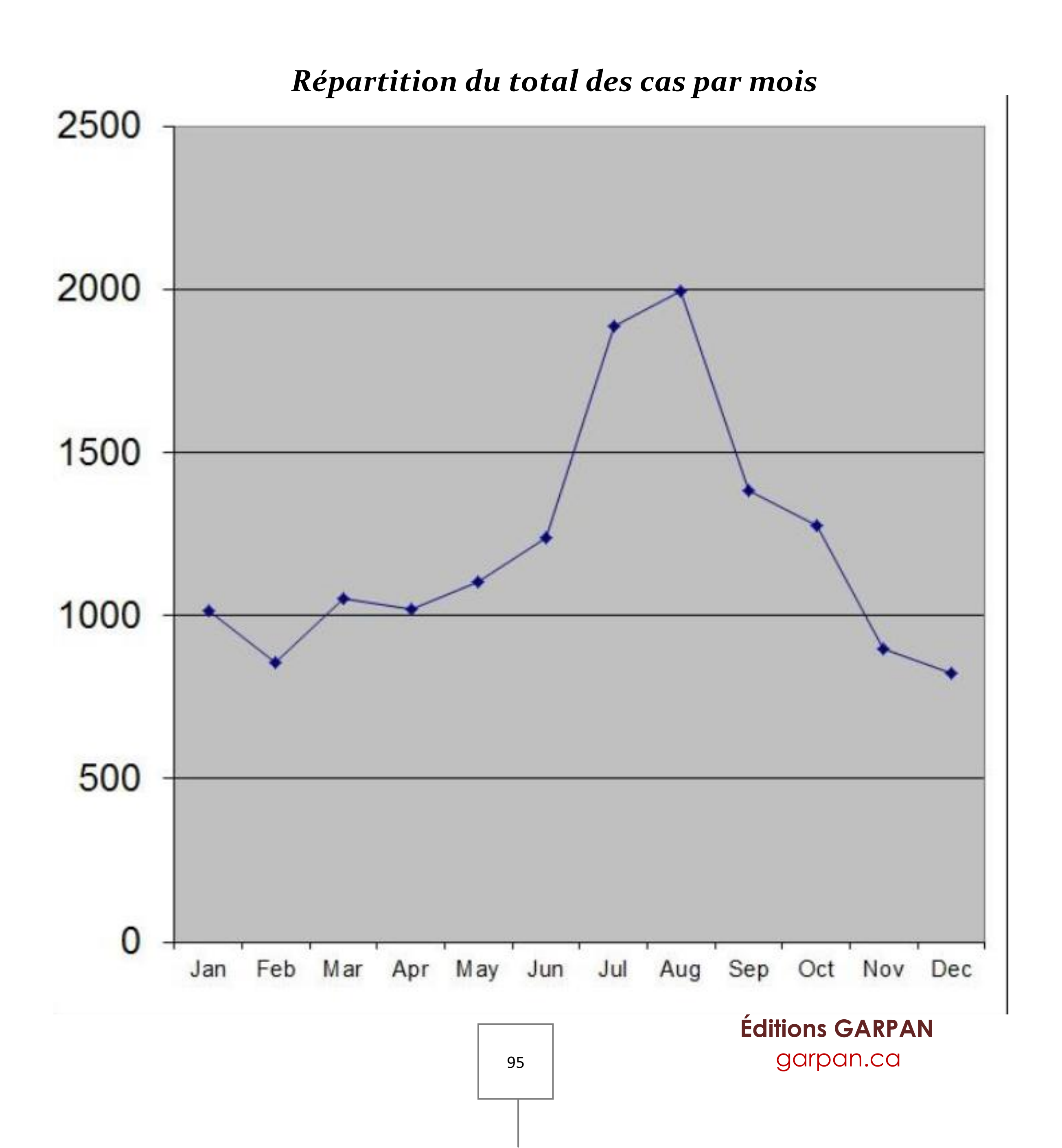
En 1994, il y eut une augmentation significative de signalements d’ovnis à la fin du printemps et au début de l’été, alors qu’en 1995 les maximums mensuels furent à la fin de l’été et au début de l’automne.

En 1996, il y eut trois maximums mensuels : janvier, juillet/août et novembre. Le maximum de janvier était presqu’entièrement dû à une vague dans les Territoires du Nord-Ouest.

En 1997, les maximums apparurent en mars/avril et novembre/décembre. Il n’y eut pas de maximums saisonniers évidents ni de creux. La vague de mars apparut en raison de la concentration d’activité [d’ovnis] au Québec, tandis que le

maximum de décembre sembla dû aux observations des Territoires du Nord-Ouest.

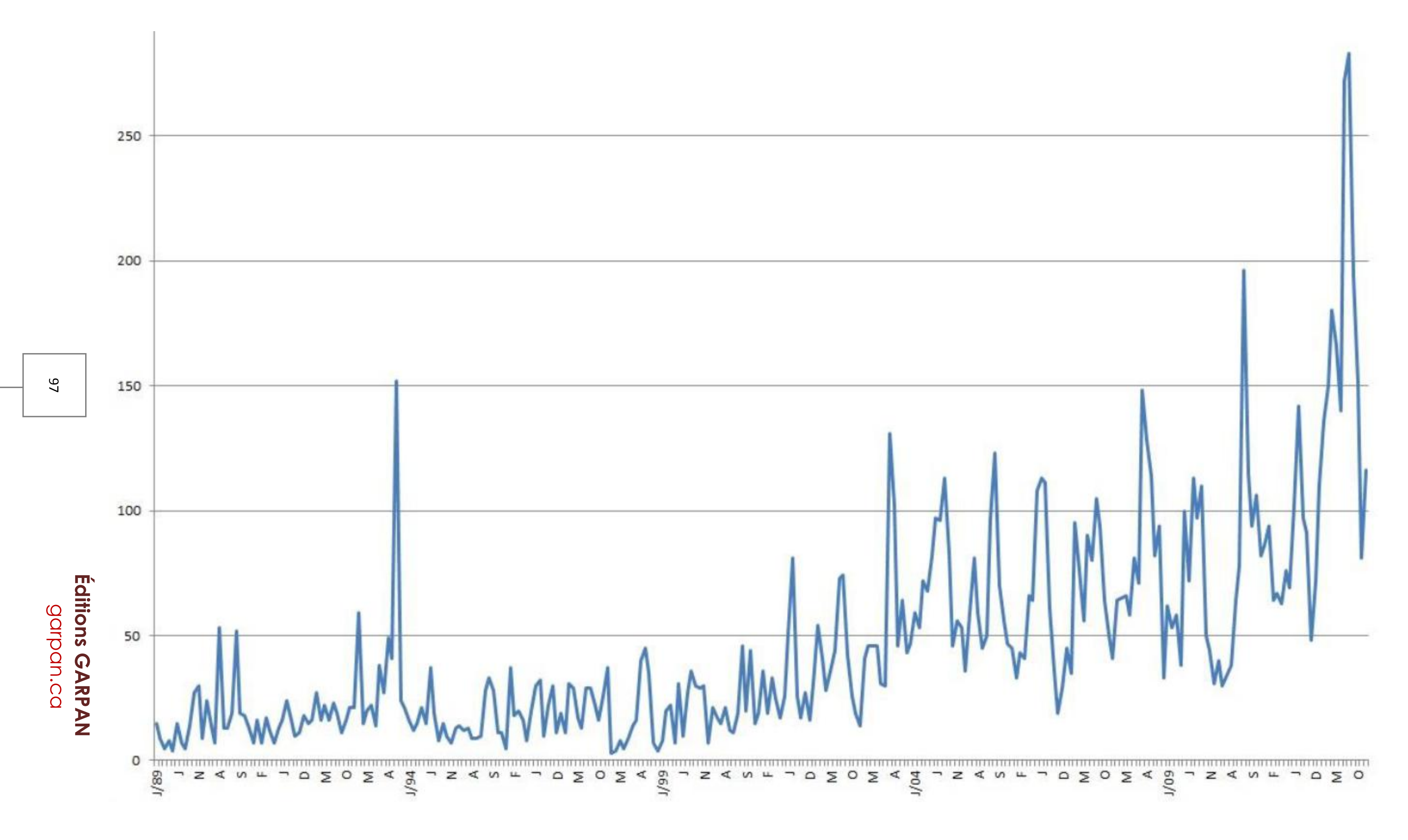
Des variations mensuelles similaires peuvent être tirées pour chaque année du *Canadian UFO Survey*. En général, toutefois, il n'apparait pas y avoir aucune tendance mensuelle régulière définie pour les signalements d'ovnis au travers le Canada. Le résultat évident est que les signalements d'ovnis atteignent leur maximum durant les mois d'été de juillet et août, avec un résultat combiné de 26,69 % des cas par année. Cela est sans doute en raison des conditions climatiques, où plus de Canadiens sont à l'extérieur et dans une position pour observer le ciel plus souvent durant l'été. Les cas « Inexpliqués » suivent un motif similaire, avec un maximum en cas en juillet et août.



Dans une analyse historique de 480 cas ufologiques du Manitoba dans le MANUFOCAT d'UFOROM, un maximum distinct en juin et un creux en décembre furent trouvés. Les analyses de 13 000 cas dans le projet *Blue Book* trouvèrent un maximum similaire en juin et un creux en décembre, bien que Hendry (1979) suggère que cela soit un artefact statistique.

Cas ufologiques (1989-2013) par mois

1989	15	9	5	8	4	15	7	5	14	27	30	9
1990	24	14	7	53	13	13	19	52	19	18	13	7
1991	16	7	17	12	7	13	16	24	16	10	11	18
1992	15	16	27	16	22	16	23	19	11	16	21	21
1993	59	15	20	22	14	38	27	49	41	152	24	21
1994	16	12	15	21	15	37	19	8	15	10	7	13
1995	14	12	13	9	9	10	28	33	28	11	11	5
1996	37	18	20	16	8	20	30	32	10	22	30	11
1997	19	11	31	29	17	13	29	29	22	16	26	37
1998	3	4	8	5	9	14	16	40	45	35	7	4
1999	8	20	22	7	31	10	27	36	30	29	30	7
2000	21	17	15	21	12	11	19	46	20	44	15	19
2001	36	19	33	25	17	26	51	81	26	17	27	16
2002	31	54	41	28	36	44	73	74	42	26	19	14
2003	41	46	46	46	31	30	131	102	46	64	43	47
2004	59	53	72	68	82	97	96	113	83	46	56	53
2005	36	59	81	59	45	50	96	123	70	56	47	45
2006	33	43	41	66	64	108	113	111	61	36	19	29
2007	45	35	95	76	56	90	80	105	94	64	50	41
2008	64	65	66	58	81	71	148	128	114	82	94	33
2009	62	53	58	38	100	72	113	97	110	50	44	31
2010	40	30	34	38	64	78	196	115	94	106	82	86
2011	94	64	67	63	76	69	102	142	97	91	48	72
2012	110	136	150	180	166	140	272	283	194	151	81	116
2013	117	43	69	53	122	153	156	146	83	98	63	68
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
	1015	855	1053	1017	1101	1238	1887	1993	1385	1277	898	823



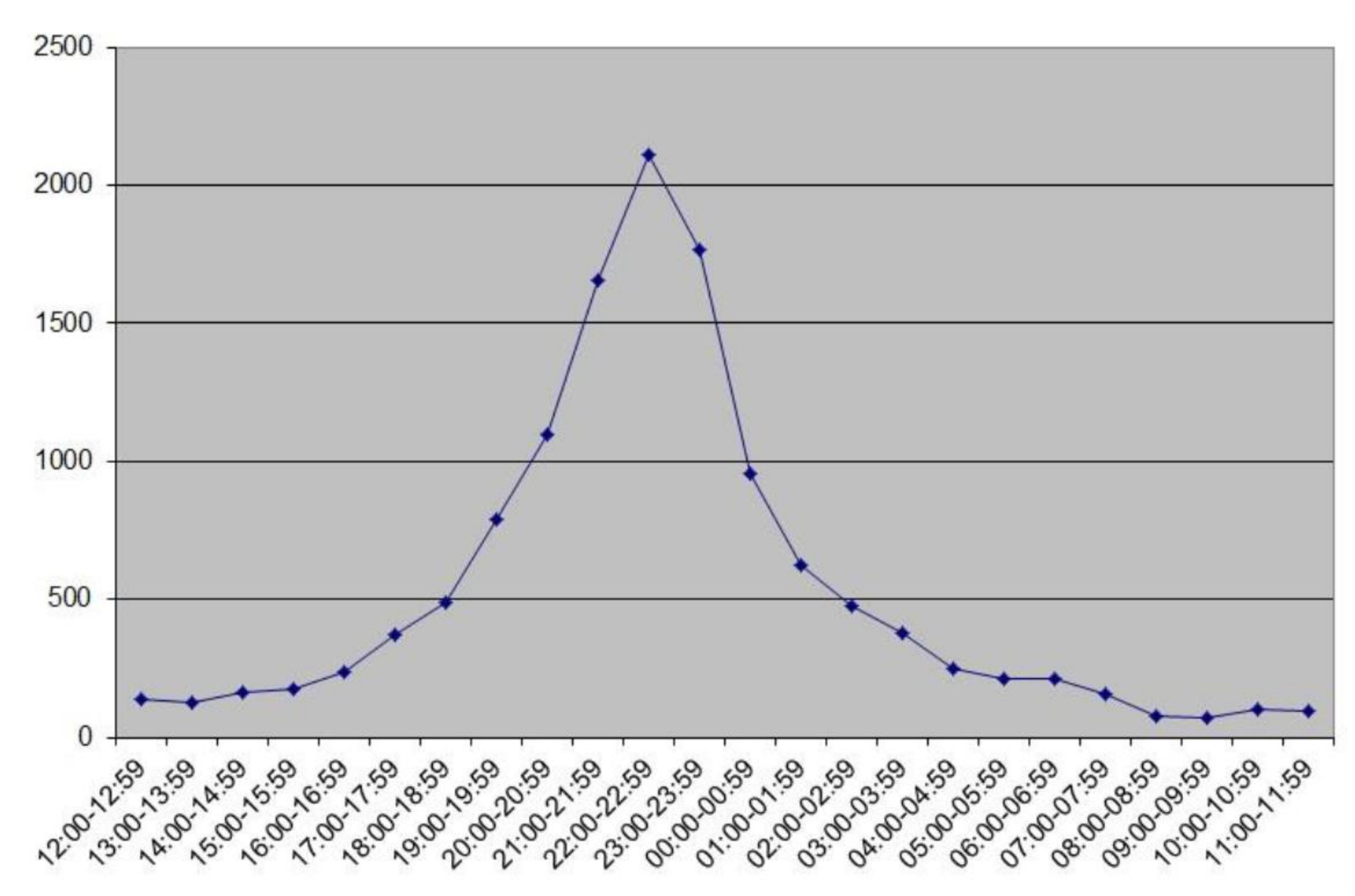
Nombre de signalements mensuels pour tous les mois de 1989 à 2013.

Résultats de l'extraction des données : l'heure

La distribution horaire des cas est habituellement suivie par un motif similaire chaque année, avec un maximum autour de 23 h 00, heure locale, et un creux autour de 9 h 00, heure locale. Étant donné que la plupart des ovnis sont des Lumières nocturnes (LN), la plupart des observations se produisent dans la soirée. Et puisque le nombre d'observateurs possibles s'infléchit sensiblement autour de minuit, nous nous attendons que le taux horaire des signalements d'ovnis varie en fonction de deux facteurs : les observateurs possibles et la noirceur.

Une chose devrait néanmoins être notée : quelques sceptiques rejettent les signalements d'ovnis en faisant remarquer que la distribution horaire, en argumentant que la plupart des observations d'ovnis se produisent « après la clôture des bars », vers 1 h 00 ou 2 hoo du matin. En fait, la distribution horaire montre que le maximum des observations se situe entre 22 h 00 et 23 h 00, bien avant la fermeture de tels établissements.

Répartition des cas en fonction de l'heure



Résultats de l'extraction des données : les types de signalements

Pour ceux qui ne sont pas familiers avec les classifications, en voici le résumé :

- LN (Lumière nocturne) – point lumineux dans le ciel nocturne ;
- ON (Objet nocturne) – point lumineux dans le ciel nocturne qui semble avoir une forme définie ;
- OD (Objet diurne) – objet inconnu observé durant les heures diurnes ;
- RR1 (Rencontre rapprochée de 1er type) – Objet nocturne ou Objet diurne observé à moins de 200 mètres du témoin ;
- RR2 (Rencontre rapprochée de 2ème type) – Rencontre rapprochée avec traces physiques ;
- RR3 (Rencontre rapprochée de 3ème type) – Rencontre rapprochée avec des personnages/entités ;
- RR4 (Rencontre rapprochée de 4ème type) – prétendu « enlèvement » ou expérience de « contact » ;
- EV (Évidence) – un cas où des traces physiques sont laissées par un événement sont la revendication principale ;
- RD (Radar) – ovnis observés sur radar
- PH (Évidence photographique) – photographies d'un ovni, mais sans observation factuelle ;
- ÉI (Événement inexpliqué) – des effets sont rapportés/constatés sans être associés à un objet observé, tels que les cas d'un bruit inhabituel, d'animaux étranges, de mutilations de troupeaux, etc.

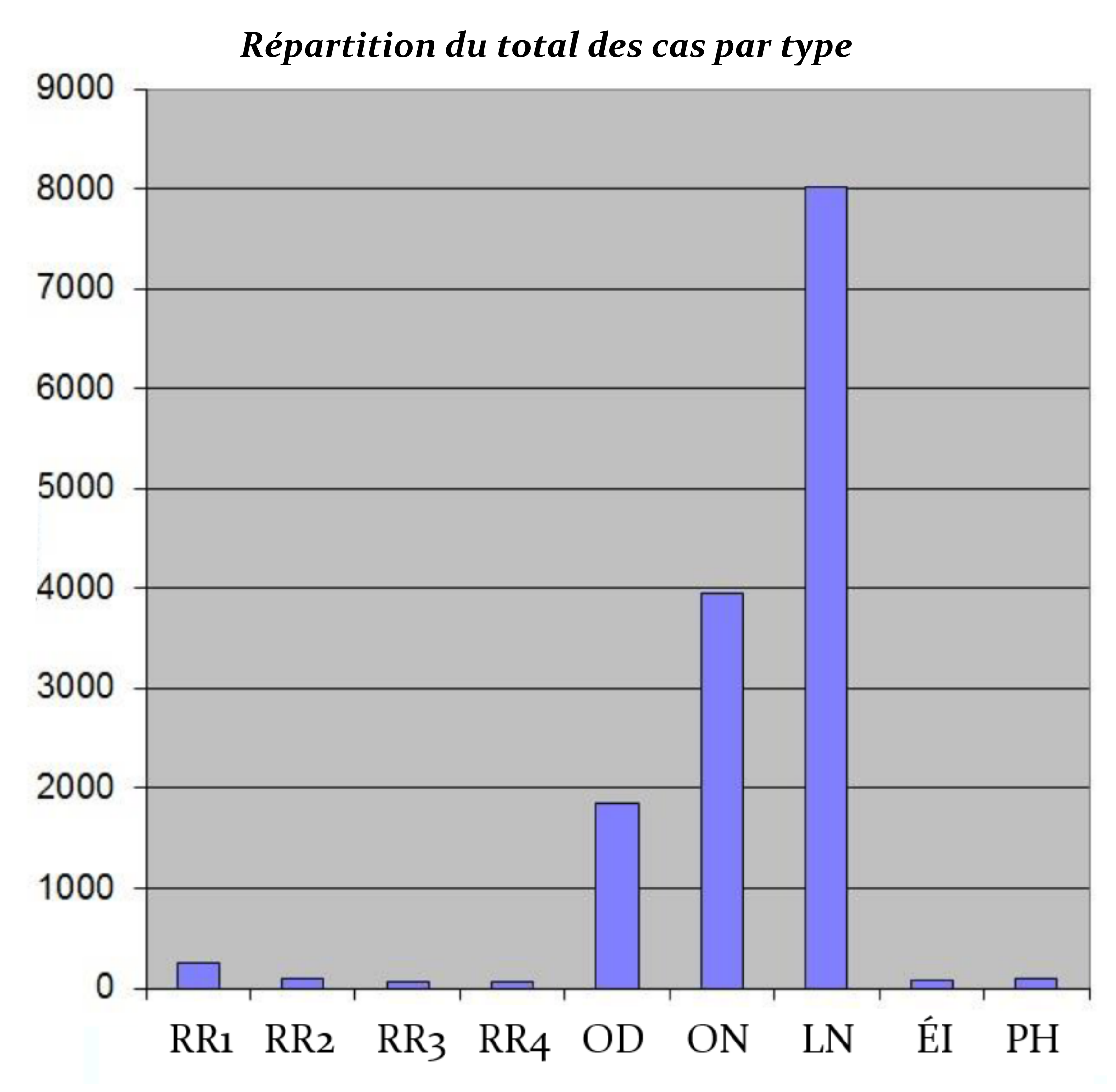
La catégorie de « Objet nocturne »[60] a été créée par UFOROM en vue de différencier entre ses propres dossiers de rapport. Similairement, la catégorie « Évidence » (EV) est aussi une création *ad hoc*, et ne peut pas être appliquée en d'autres études. « Évidence » inclut des traces physiques telles que des « cercles céréaliers », des « anneaux d'atterrissage » et des « nids de soucoupes ».

[60] *Nocturnal Disc*, « Disque nocturne » est le calque inverse de « Disque diurne ». Toutefois, le GARPAN considère plus juste et utile de désigner ces catégories avec les substantif « objet ».

Une analyse par type de rapport montre une distribution consistante. Le pourcentage de cas d'un type particulier reste à peu près constant d'une année à l'autre, avec des variations mineures. Les « Lumières nocturnes » (LN), par exemple, comprennent 60 % de tous les rapports en 1989, avec un haut de 76 % en 1993 et un minimum de 51 % en 1997. La moyenne fut de 55,43 % par année.

Le pourcentage de « Objets diurnes » (OD) a augmenté considérablement au cours des années. En 1991, il n'y avait que 7,9 %, mais en 1996 et 1997 il fut 10,5 % et 18,4 %, respectivement. La moyenne d'« Objets diurnes » fut de 12,81 %.

Répartition du total des cas par type



Le nombre de « Lumières nocturnes » (LN) a diminué proportionnellement. Les cas de LN et les ON [« Objets nocturnes »] cumulent 82,74 % de tous les signalements ufologiques annuels au Canada. La vaste majorité de cas se produisent par conséquent la nuit.

Seulement 3,22 % de tous les cas furent des Rencontres rapprochées, tous types confondus. De l'ensemble des presque 15 000 signalements archivés au Canada durant les 25 dernières années, cette proportion se traduit tout de même en 467 Rencontres rapprochées de 1er, 2ème, 3ème ou 4ème type.

De même pour les cas « Inexpliqués », la majorité fut des Objets nocturnes. Ceci est raisonnable, puisqu'une simple lumière dans le ciel est moins susceptible d'être classée comme « Inexpliqué » qu'un objet avec quelque structure dans le cas d'un Objet nocturne (ON). Les Rencontres rapprochées représentèrent 9,16 % des cas « Inexpliqués », un résultat prévisible parce qu'un cas compliqué avec quelques détails auraient plus de chance d'être classés comme « Inexpliqué » que comme « Expliqué ».

Résultats de l'extraction des données : la distribution provinciale des cas « Inexpliqués »

La distribution des cas « Inexpliqués » par province est presqu'identique avec la distribution de l'ensemble des cas, avec un petit écart. L'Ontario a légèrement moins de cas « Inexpliqués » que prévu pour une distribution parallèle de tous les cas (27,9 % contre 32,2 %). C'est peut-être une variance statistique, mais d'autres facteurs externes peuvent être impliqués.

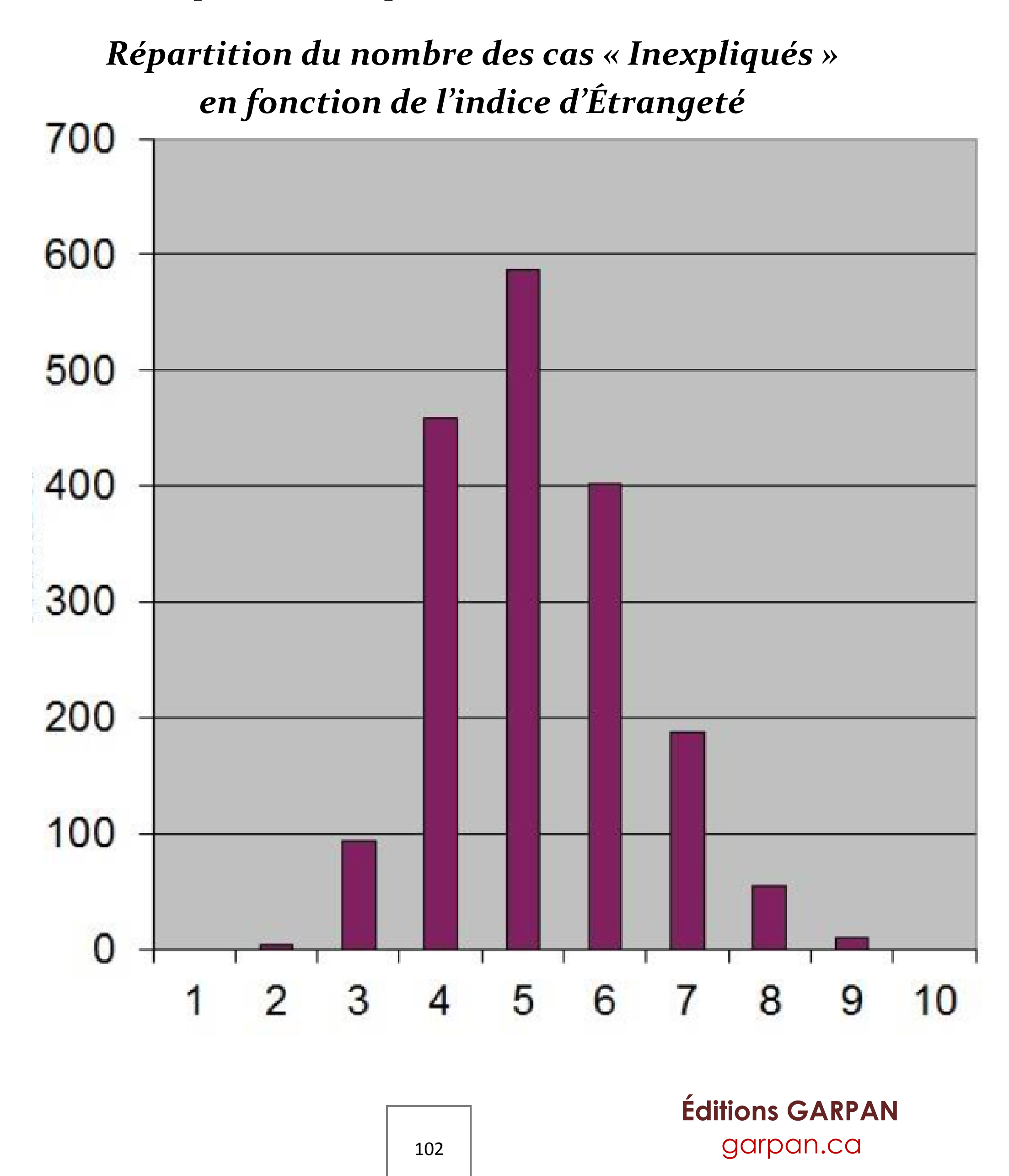
Résultats de l'extraction des données : les témoins des cas « Inexpliqués »

Alors que le nombre moyen pour une observation d'ovnis est de 1,84 témoin, ce nombre est légèrement plus élevé pour les Rencontres rapprochées à 2,08 par cas. Cette petite augmentation est logique, puisqu'un objet structuré à courte distance peut être vu potentiellement par plusieurs observateurs, plutôt qu'une petite lumière dans le ciel nocturne qui ne pas être aperçue par la plupart des gens. Notez que cette valeur pour les Rencontres rapprochées inclut tous les types, incluant les RR4 qui sont habituellement considérées comme des « enlèvements par des *Aliens* ». La plupart des RR4 sont des expériences d'un seul témoin, mais puisque relativement peu de celles-ci sont dans la banque de données, elles n'ont pas

nettement renversé le nombre moyen de témoins vers le bas. De surcroit, en raison de la nature des RR4, elles seraient plus susceptibles d'être classés comme des cas d'« Information insuffisante » plutôt que comme « Inexpliqués ».

Résultats de l'extraction des données : l'indice d'Étrangeté des cas « Inexpliqués »

Alors que l'indice d'Étrangeté moyen de tous les rapports est de 3,72, si nous regardons seulement les cas « Inexpliqués », la valeur est beaucoup plus grande, à 5,17. De nouveau, c'est intuitif puisqu'un cas « Inexpliqué » doit posséder quelques aspects ou caractéristiques inusités pour être classé ainsi.

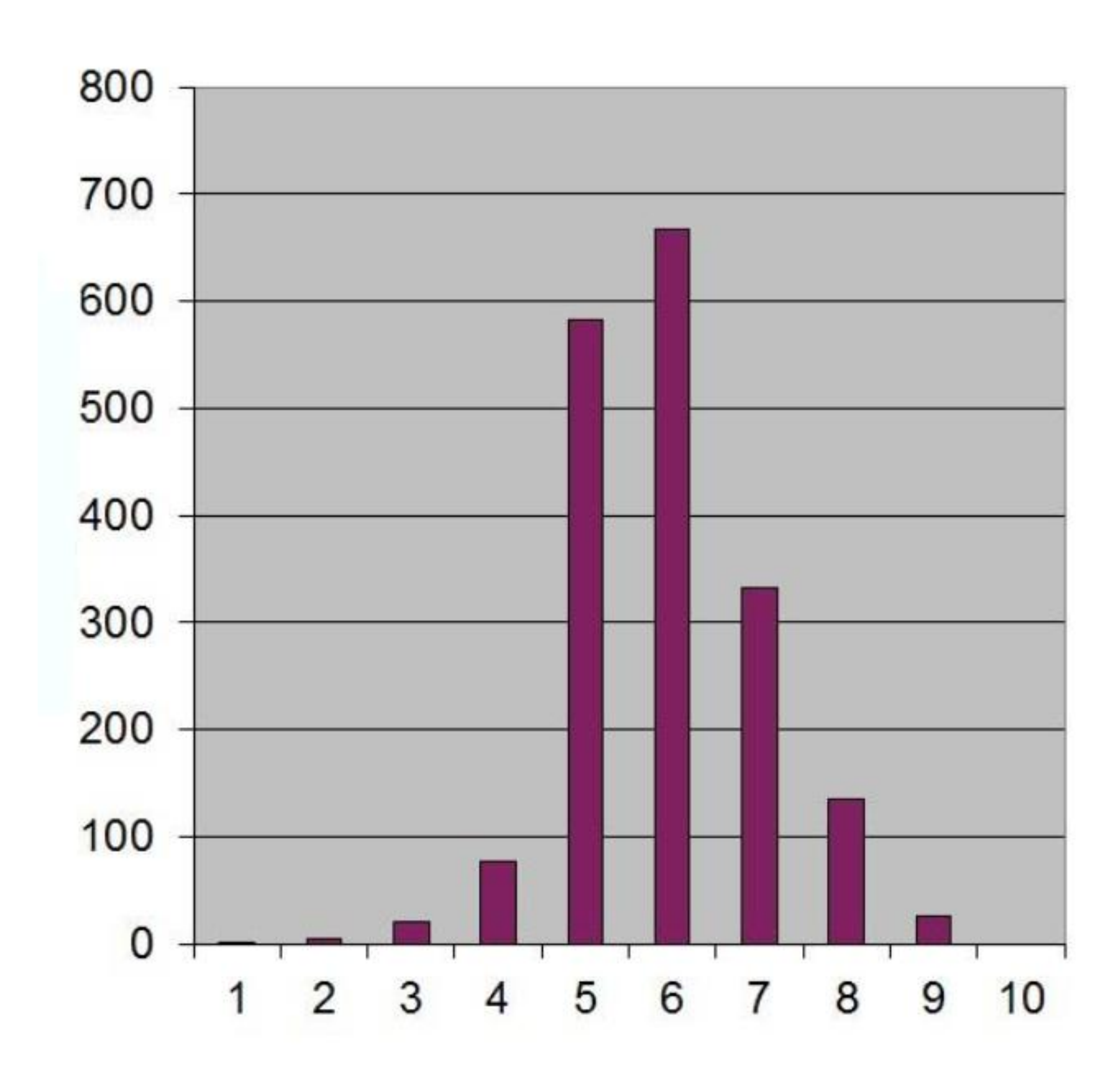


Répartition du nombre des cas « Inexpliqués » en fonction de l'indice d'Étrangeté

Résultats de l'extraction des données : l'indice de Fiabilité du rapport des cas « Inexpliqués »

Alors que l'indice de Fiabilité du rapport moyen de tous les rapports est de 4,96, si nous regardons uniquement les « Inexpliqués », la valeur est supérieure, à 5,92. C'est encore intuitif puisqu'un cas « Inexpliqué » exige quelques évidences *(documentations)* ou preuves significatives pour être classé ainsi.

Répartition du nombre des cas « Inexpliqués »
en fonction de l'indice de Fiabilité du rapport



Analyses supplémentaires des cas « Inexpliqués »

Pour les premières années du *Canadian UFO Survey*, il était pratique pour les associés d'UFOROM de se rencontrer ensemble et d'examiner chacun des cas rapportés cette année-là. Les rapports furent évalués d'après leur contenu, les explications possibles et le degré d'investigation qui leur fut accordé. Dans les années ultérieures, en vue d'atteindre une meilleure compréhension des cas classés « Inexpliqués », les membres et les associés d'UFOROM se rencontrèrent pour étudier et discuter de ces rapports. L'information disponible pour chaque cas originellement listés comme « Inexpliqués » fut discuté en détails et les cas réévalués. Les classifications originales des indices d'Étrangeté et de Fiabilité du rapport furent aussi réexaminées pour chaque cas. À travers ce processus, la réévaluation des seuls cas d'une haute Étrangeté et de grande Fiabilité du rapport fut entreprise.

Le consensus du groupe fut que ce processus était des plus révélateurs pour une meilleure appréciation des difficultés de l'utilisation des données. Beaucoup de rapports furent bons comme « anecdotes », mais semblaient avoir des explications possibles ou probables. Certaines descriptions de témoins étaient obnubilées plus que précises, et une proportion significative de cas semblait nécessiter davantage d'investigation.

En résumé, de tels exercices ont montré que l'analyse des rapports ufologiques est une tâche très délicate, se fondant grandement sur la simple description écrite d'estimations subjectives et d'interprétations de témoins à propos d'observations loin d'être exactes. Les membres du groupe recommandent que les dépositions d'observations d'ovnis ne devraient pas être prises pour de l'argent comptant et que des précautions devraient être prises pour l'interprétation de ce qui a « réellement » été vu.

Dans les années suivantes, le nombre même des cas combiné à une usure des investigateurs et chercheurs rendirent problématiques de telles réunions pour examiner chaque rapport.

III. Comparaisons et conclusions

Comparaison avec d'autres analyses de données ufologiques

Il est des plus instructifs de comparer les analyses d'UFOROM avec celles d'autres organisations, particulièrement la *National Sighting Research Center of New Jersey*, dirigé par Paul Ferrughelli. Les résultats de la NSRC furent rapportés en des séries de publications, incluant le *National Sighting Yearbook* qui fut publié durant plusieurs années dans les années 1990. Une comparaison fut opérée entre les résultats d'UFOROM et ceux de la NSRC en 1992.

La NSRC collectait des signalements d'ovnis à partir de découpures de journaux, de publications ufologiques et des dossiers des cas du MUFON, puis en analysait les données ufologiques brutes. En raison des sources différentes des données, une comparaison avec les résultats d'UFOROM ne seront pas véridiques. Toutefois, il est quand même intéressant de comparer les deux études.

La NSRC a trouvé un total de 197 signalements ufologiques en 1992. Ce nombre fut légèrement moins que celui du Canada pour la même année. En raison de sa population plus grande, il est vraisemblable que les États-Unis ont eu beaucoup, beaucoup plus d'observations qui ne furent jamais accessibles à la NSRC par leur technique d'échantillonnage.

L'étude de la NSRC révèle qu'il n'y a pas eu de tendance claire dans la distribution mensuelle des rapports ufologiques des États-Unis. Des maximums apparurent en juin et décembre. Le regroupement des études canadiennes et américaines produit une distribution mensuelle avec des creux à la mi-été et la mi-hiver, avec de légères variations de mois à mois. Il est possible de spéculer qu'avec un échantillonnage adéquat des rapports, il n'y aurait pas de variation mensuelle dans le nombre

d'observations, excepté pour les vagues majeures qui seraient plus considérables dans un sondage international. C'est d'une certaine manière contre-intuitif et suggère que les signalements d'ovnis sont indépendants des variations climatiques ou saisonnières. C'est-à-dire que les gens ne voient pas plus d'ovnis durant l'été parce qu'ils passent plus de temps à l'extérieur durant cette saison. On peut se demander : Est-ce que le résultat américain qui n'indique pas de tendances mensuelles claires est le résultat d'une plus grande variabilité climatique aux États-Unis ? Y a-t-il eu plus de signalements provenant du sud plus chaud que du nord plus froid durant l'hiver ?

Semblable à l'étude canadienne, les données américaines furent uniformément distribuées au travers le pays. La plupart des rapports provenant de deux états, la Floride et l'Indiana. La vague de Floride est vraisemblablement dû aux rapports de la ville de Gulf Breeze [novembre 1987] qui reçurent énormément d'attention médiatique. La distribution de la durée des observations était pratiquement la même que l'étude canadienne. La durée moyenne de l'observation américaine typique d'un OVNI était entre 3 et 9 minutes.

Concernant la distribution horaire des cas d'ovnis, l'étude américaine a trouvé une distribution symétrique avec un maximum prononcé de 21 h 00, heure locale, et un creux autour de 9 h 00 du matin, heure locale. Ceci est en accord complet avec les études UFOCAT de Hendry (1979) et d'autres cités par lui. Les distributions canadiennes sont normalement environ une heure plus tard pour chaque maximum, autrement la distribution est identique. Il est possible qu'il y ait un effet d'« accumulations de lumière diurne » [de la part des Canadiens dont les journées sont plus courtes que celles des Américains] dans les données se rapportant au temps. La répartition par la classification d'Hynek produit des distributions identiques tant pour les études américaines et canadiennes, avec les Lumières nocturnes (LN) étant fortement prédominantes.

Une différence majeure entre le *Canadian UFO Survey* et les autres études de données ufologiques est que les cas de Rencontres rapprochées semblent sous représentées dans notre banque de données. Les Rencontres rapprochées représentent un incroyable 30 % des données de la NSRC et presque 50 % (!) des cas dans le *MUFON UFO Report Database* de David Spencer. **Il va sans dire que qu'un certain filtrage et/ou une sélection eurent lieu dans les études**

présentant une grande proportion de Rencontres rapprochées. Hendry (1979) a noté que les Rencontres rapprochées représentent 13 % des cas inexpliqués du projet *Blue Book* et 14 % de ses propres cas classés inexpliqués. (Il y a eut 4 Rencontres rapprochées inexpliquées dans l'étude canadienne de 1993). Dans chacune de ces études, les Rencontres rapprochées représentaient légèrement moins de 1 % de la somme des cas.

En résumé, les analyses de Ferrughelli des données ufologiques américaines ont produit des résultats remarquablement similaires aux études canadiennes d'UFOROM, en dépit des différences dans les procédures de la collecte des données.

Comparaisons avec le *Projet Blue Book* et d'autres études

Le projet *Blue Book* fut la plus grande et la plus rigoureuse étude des signalements d'ovnis entreprise par l'*Air Force* des États-Unis. Il débuta en 1952, suivant deux études moins importantes, les projets *Sign* (1947) et *Grudge* (1949). L'étude de l'USAF conclut en janvier 1970. Entre 1952 et 1970, au cours de 18 ans de collecte de signalements ufologiques autour du globe, l'USAF a enregistré 14 613 cas, bien que le nombre de cas fut d'abord comptabilisé officiellement à 12 618 cas (http://web.archive.org/web/20030624053806/http://www.af.mil/factsheets/factsheet.asp?fsID=188). De ceux-ci, 701 furent d'abord classés « Inexpliqués », mais ce nombre fut sujet à débat parmi les ufologues et le nombre de cas « Inexpliqués » a été révisé à la hausse à 1600. (Voir, par exemple : http://www.cufos.org/BB_Unknowns.html).

Avec ces chiffres à l'esprit, il est intéressant d'en faire une comparaison avec la banque de données du *Canadian UFO Survey*. Bien que le *Survey* ait été actif durant 25 ans, 7 années de plus que *Blue Book*, le nombre total de cas est similaire. Une différence marquante est que le pourcentage d'« Inexpliqués » dans le *Canadian UFO Survey* est plus du double que ce qui a d'abord été officiellement noté dans la déclaration officielle de *Blue Book*, mais qui s'approche des calculs révisés par des chercheurs s'étant basé sur les dossiers originels de ce projet. Toutefois, lorsque seuls les cas ufologiques de haute qualité du *Canadian UFO*

Survey sont considérés, le pourcentage tombe beaucoup plus bas même que la valeur originale de *Blue Book*.

Études ufologiques	***Années***	***# cas***	***# Inexpliqués***	***% Inexpliqués***
Special Report 14 (*Sign+Grudge*)	1947-1952	3 201	689	21,50 %
Projet Blue Book (official)	1952-1970	12 618	701	5,56 %
Projet Blue Book (révisé)	1952-1970	14 613	1 600	10,95 %
Canadian UFO Survey	1989-2013	14 617	1 844	12,62 %
Canadian UFO Survey Haute Qualité	1989-2013	14 617	160	1,10 %
MUFON CMS	2001-2009	14 362	6 402	44,58 %
[CASUFO (Québec), Bonne Qualité	1976-2016	2 825	1 426	50,48 %]
[CASUFO (Québec), Haute Qualité	1976-2016	2 825	482	17,06 %]

Les projets précédents de l'USAF furent *Sign* et *Grudge*. Leurs résultats furent résumés dans le *Special Report 14*, qui fut publié comme une partie de l'étude du projet *Blue Book*. Il y eut 3 201 cas dans cette banque de données, desquels 21,5 % furent considérés « Inexpliqués ».

(Voir, par exemple : http://www.ufocasebook.com/pdf/specialreport14.pdf)

D'un autre côté, la banque de données du *MUFON Case Management System*, durant neuf ans entre 2001 et 2009, enregistra des nombres similaires tant au *Canadian UFO Survey* qu'à l'étude originelle du projet *Blue Book*, mais trouva un stupéfiant 44,46 % de cas « Inexpliqués ». En soi, cela suggère qu'il y a une différence dans la manière que les cas sont évalués en relation au MUFON et au *Canadian UFO Survey* et au *Blue Book*. Curieusement, le CMS du MUFON enregistra seulement 48 signalements canadiens d'ovnis pour cette période, même si le *Canadian UFO Survey* a enregistré le MUFON comme source pour 577 cas durant cette période de 2001 à 2009.

Les tremblements de terre et les ovnis

Une théorie populaire concernant l'identité des ovnis est qu'ils sont des « lumières sismiques ». Ces phénomènes naturels sont pauvrement compris avec des caractéristiques et des mécanismes qui sont encore à déterminer et des mécanismes qui se produisent à cause de forces géologiques ou géophysiques. Certaines lumières sismiques sont considérées se produire dans des aires à proximité d'activité sismique ou de zones actives de failles géologiques. L'implication est que les contraintes terrestres génèrent une énergie électromagnétique qui peut devenir lumineuse et être observée par des témoins. Il devrait être noté qu'aucun mécanisme de cette sorte n'a encore été déterminé et reconnu par la communauté géologique et géophysique. Toutefois, des études indépendantes par certains chercheurs suggèrent qu'il y a des corrélations entre les événements sismiques et les ovnis.

Avec ceci à l'esprit, en 1996, les données sismiques canadiennes furent obtenues de sources géophysiques. Il y avait eu 51 tremblements de terre de magnitude 4 ou supérieure au Canada en 1996. Sept furent de magnitude 5 ou supérieure. Un fut de magnitude 6 ou plus. Presque sans exception, tous les tremblements de terre étaient localisés le long de la côte de la Colombie-Britannique ou au sud du Québec, deux aires de grande activité sismique. Peu furent assez puissant ou assez près de zones urbaines pour être significatifs.

Dans les études antérieures des lumières sismiques et de la théorie de la tension tectonique (*Tectonic Strain Theory*, TST), les tremblements de terre et les ovnis n'étaient pas directement reliés. C'est-à-dire que les tremblements de terre et les observations d'ovnis ne se produisaient pas simultanément ni en proximité géographique. Dans certaines études, les événements sismiques et les ovnis sont géographiquement séparés par plus de 700 km. En termes de corrélations temporelles, les ovnis et les données sismiques furent considérés en corrélation si les événements se produisaient dans un intervalle de six mois l'un de l'autre[61].

Étant donné qu'un grand nombre d'ovnis furent rapportés tant du Québec que de la Colombie-Britannique, beaucoup de cas canadiens pourraient être corrélés avec événements sismiques faibles ou modérés à l'intérieur du pays. En fait, en 1996,

61

40 % de tous les cas canadiens se produisirent dans des régions exposées aux tremblements de terre, en Colombie-Britannique et au Québec. Si nous admettons que l'Ontario méridionale est à l'intérieur de quelques centaines de kilomètres des régions sismiquement actives du Québec, alors plus de 60 % de tous les cas en 1996 tombèrent facilement à l'intérieur de ces paramètres. S'il n'y a pas de causalité directe n'est requise, et si de larges intervalles sons admis, la majorité des cas peuvent être expliqué en tant que lumières géophysiques ou des effets de la Théorie de la tension tectonique (TST).

Un problème avec cette interprétation est que la plupart des ovnis avaient déjà des explications conventionnelles plausibles telles que des mésinterprétations d'avions, de boules de feu et d'étoiles. Si un avion identifié par erreur comme un ovni est « corrélé » avec un faible et distant soubresaut terrestre, on peut se demander si ce fut en fait un résultat significatif au-delà des statistiques.

Qu'est-ce que nous apprennent les données ufologiques ?

Nous pouvons maintenant jeter un nouveau regard aux questions posées par Hendry à propos de la qualité des données ufologiques :

1) *Est-ce que la collecte de signalements reflète vraiment un échantillonnage aléatoire ?*

   Le caractère aléatoire des échantillons ufologiques est bien sûr dépendant de si le signalement d'ovnis est lui-même aléatoire. Pouvons-nous être sûrs que les témoins d'ovnis représentent un vrai échantillon de la population ou y a-t-il quelques préjugés de la part de ceux qui « croient aux ovnis » et qui par conséquent peuvent reporter des OVI en tant qu'ovni ? Y a-t-il d'autres préjugés impliqués ? Nous savons par exemple que les observations militaires d'ovnis ne sont pas ordinairement rendues disponibles aux chercheurs de l'ufologie civile. Est-ce que ces cas sont d'une quelque manière différents des cas signalés par les civils ?

2) *Est-ce que les cas individuels ont été adéquatement validés ?*

   Dans un monde parfait, chaque cas d'ovni serait entièrement documenté et investigué de part en part par des chercheurs entrainés avec des fonds et du

temps illimités, de même qu'une parfaite coopération avec les autorités civiles et militaires. En réalité, à bien y penser, c'est loin d'être la situation. L'investigation en ufologie est souvent accomplie par des enthousiastes d'ovnis non-formés avec peu de temps libre et travaillant sans l'aide de sources officielles d'information utile. Beaucoup d'investigateurs n'ont pas de formations en astronomie, météorologie ni aéronautique, chacune de ces disciplines seraient utiles dans l'évaluation des rapports d'objets volants non identifiés. Ainsi, il n'y a aucune manière de s'assurer que tous les cas soumis étaient « adéquatement « validés.

3) *Est-ce que des pommes sont comparées avec des oranges ? Est-ce que les Lumières nocturnes (LN) sont nécessairement le même type d'ovnis que les Objets diurnes (OD) ?*

Nous ne savons pas la réponse à cette question. Toutefois, puisque les Objets nocturnes (*nocturnal objects* ; ON) constituent la grande majorité des cas d'ovnis dans l'échantillonnage, ce n'est peut-être pas un problème. Néanmoins nous pouvons aussi demander si tous les Objets nocturnes (ON) sont eux-mêmes homogènes. Est-ce que les données ufologiques sont valides en elles-mêmes ?

4) *Est-ce que les différents détails des cas sont obscurcis par simplification en vue de comparaisons ?*

C'est vrai dans une certaine mesure. Un témoin qui opte pour rouge en tant que couleur primaire d'un ovni avec des lumières rouges et blanches peut avoir fait une erreur de jugement. Similairement, quand les données sont encodées « rouge et blanc », c'est considéré différent de « blanc et rouge ». Ainsi, dans certaines catégories, cela représente un réel *(valid)* problème. Dans d'autres, telles que la date ou le lieu, ce n'est pas un problème. Toutefois, quand des évaluations de cas sont faites, des interprétations subjectives causeront certainement quelques difficultés.

5) *Est-ce que l'étude comporte la question : « Cette masse de données prouvent assurément que les ovnis existent ? »*

Non. La présente étude montre seulement que les gens signalent des observations d'objets inusités, parmi lesquelles certaines n'ont pas d'explication simple.

6) *Est-ce que les corrélations montrent une causalité ?*

Non. Aucune étude corrélative n'a été performée sur ces données.

Commentaires finals

Les sondages ont montré qu'environ 10 % de la population canadienne croit avoir vu des ovnis. Cela représente qu'environ 3 500 000 Canadiens ont vu des ovnis.

Les études ont aussi montré qu'à peine 10 % de tous les témoins d'ovnis ont rapporté leurs expériences (quoiqu'on assume que ce pourcentage soit beaucoup moins élevé). Dans le cas du *Canadian UFO Survey*, il y eut 14 617 signalements archivés. Étant donné un nombre moyen de 1,88 témoin par cas, cela suggère que 25 108 personnes ont vu des ovnis au Canada durant les 25 dernières années. Toutefois, si seulement une personne sur dix signale ses expériences avec des ovnis, ce nombre devrait être dix fois plus élevé ; donc 251 080 personnes auraient vu des ovnis au Canada entre 1989 et 2013. Curieusement, ce nombre est seulement un d'une dizaine de facteurs différents du nombre de personnes estimé qui ont vu des ovnis. Quoiqu'il en soit, il peut être dit que si vous avez vu un ovni, vous êtes en bonne compagnie avec beaucoup d'autres.

Les témoins d'ovnis varient de fermiers à des pilotes d'avions de ligne, et de professeurs à des officiers de police. Les témoins représentent tous les groupes d'âge et origines culturelles. Qu'est-ce qui est observé ? Dans la plupart des cas, seulement des objets ordinaires. Néanmoins, cela soulève une question. Si les gens signalent des choses qui peuvent être expliquées, alors les objets qu'ils observent étaient « réellement » là. Est-ce que les objets que nous ne pouvons pas identifier étaient « réellement » là eux aussi ? Et si oui, que sont-ils ?

Il s'agit de questions que seule une recherche continue et rationnelle peut répondre, et seulement si des chercheurs ont le support et l'encouragement des scientifiques autant que du public.

Références :

FERRUGHELLI P., *National Sighting Yearbook 1992. National Sighting Research Center*, 60 Allen Drive, Wayne, NJ 07470 (1992).

HENDRY Allan, *The UFO Handbook*. Doubleday, NY, 1979.

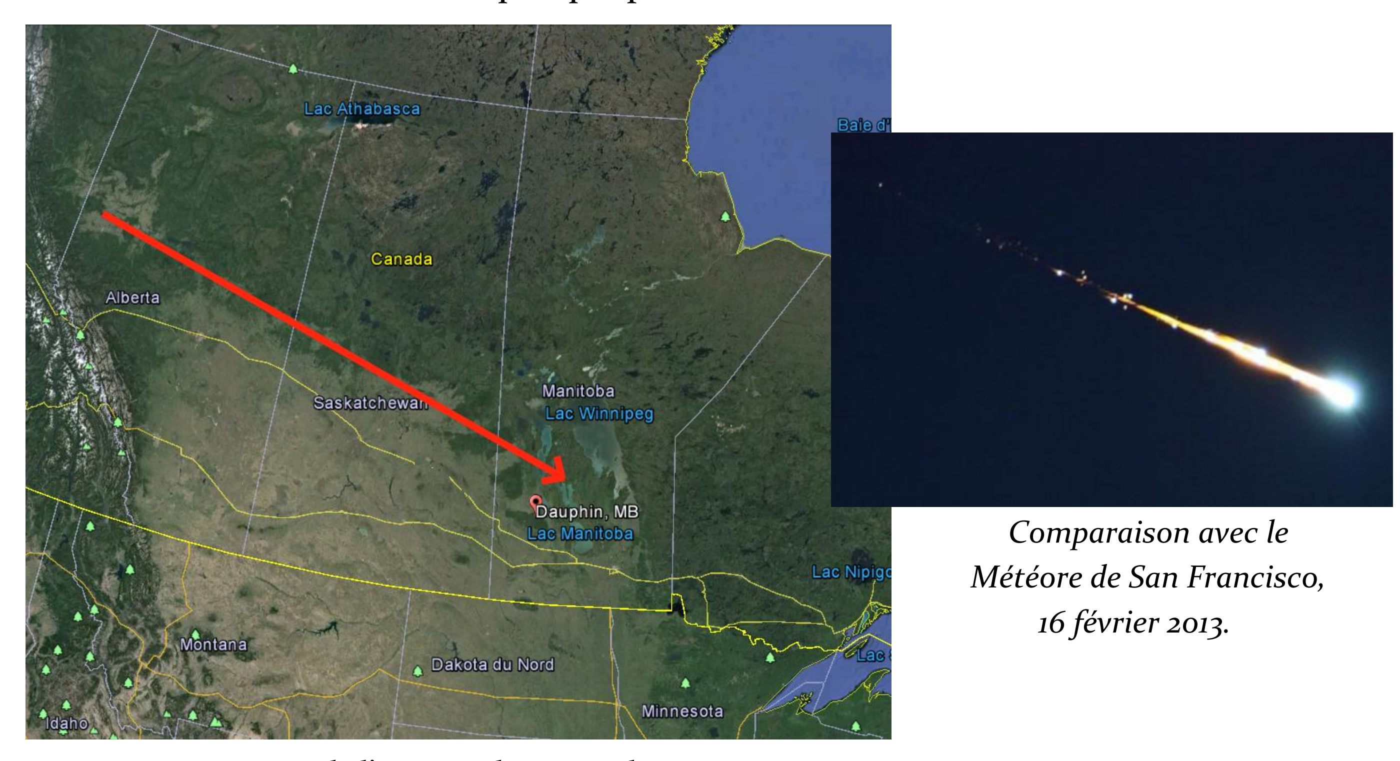
RUTKOWSKI Chris, *The UFOROM Datafile : MANUFOCAT. Ufology Research of Manitoba*, Box 1918, Winnipeg, Manitoba, Canada R3C 3R2, 1986.

SPENCER T. David, « Initial results from the UFO report database », *MUFON UFO Journal*, 1993, No. 305, pp.13-15.

Appendices.

L'anomalie de l'événement du 30 octobre 1993

À 21 h 39 CST, le 30 octobre 1993 (0339 UT, 31 octobre 1993), un brillant objet a été vu passant comme un éclair à travers le ciel nocturne au-dessus des provinces des prairies canadiennes. Des centaines de gens ont été témoins de cet événement qui a duré moins de 10 secondes. La plupart des témoins ont cru que l'objet était de couleur verdâtre bleu, bien que certains crurent qu'il était orange rouge. Des signalements furent reçus de témoins de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario, avec quelques cas particuliers au Dakota du Nord et aussi loin que l'Indiana. À cause de sa trajectoire et de son apparence, les scientifiques ont assumé que l'objet était une boule de feu ou un très grand météore. Il semble s'être embrasé au-dessous de l'Alberta oriental, avoir survolé la Saskatchewan et s'être éteint quelque part au-dessus du Manitoba.



Comparaison avec le Météore de San Francisco, 16 février 2013.

Trajectoire de l'« ovni » du 30 octobre 1993.

Des douzaines de gens près de Dauphin furent agacés par un formidable « bang sonique » que certains ont comparé à la « collision d'une voiture avec une

Éditions GARPAN
garpan.ca

maison ». Le bruit succéda au passage de l'objet par environ 2 minutes. En général, les témoins dans l'Est du Manitoba ont vu l'objet quelque part à leur ouest, donc il est possible que ce soit tombé au-dessus du lac Manitoba.

Une complication de cette investigation est qu'une vérification auprès du NORAD a révélé qu'une fusée porteuse d'une mission spatiale russe avait apparemment fait une rentrée atmosphérique au-dessus du Canada précisément au moment de l'observation. Ainsi il fut postulé que les observations étaient consistantes avec celui d'un équipement spatial, et qu'il n'y avait pas eu d'événement météoritique. Cependant, un autre représentant militaire a dit à un chercheur qu'une caméra en orbite dirigée vers le Canada avait enregistré deux événements séparés s'étant produits à quelques minutes d'intervalle. Par conséquent, il est possible que certains témoins aient vu la rentrée atmosphérique alors que d'autres ont vu la boule de feu. Un problème était que le point d'impact prédit où la fusée porteuse était près de la Nouvelle-Écosse, et qu'il n'y a pas eu de signalements plus à l'est que le Nord-ouest de l'Ontario. De plus, si le booster était assez bas pour causer un « bang sonique » au-dessus du Manitoba, il n'aurait vraisemblablement pas pu tomber dans l'océan Atlantique. Et comment interpréter les signalements aberrants des États-Unis ? Finalement, il est des plus curieux qu'aucun observateur n'ait vu les deux événements. Il semblerait logique qu'au moins une personne aurait vu les deux objets, étant donné le grand nombre de témoins et de signalements rapportés.

Un autre aspect intéressant est qu'une liste des rentrées atmosphériques de satellites naturels de la Terre visuellement observés fut récemment publiée : (http://satobs.org/seesat_ref/misc/Visually_Observed_Natural_Re-entries_DRAFT_7.pdf). Malheureusement, cette liste ne contient pas aucune entrée pour un événement les 30-31 octobre 1993.

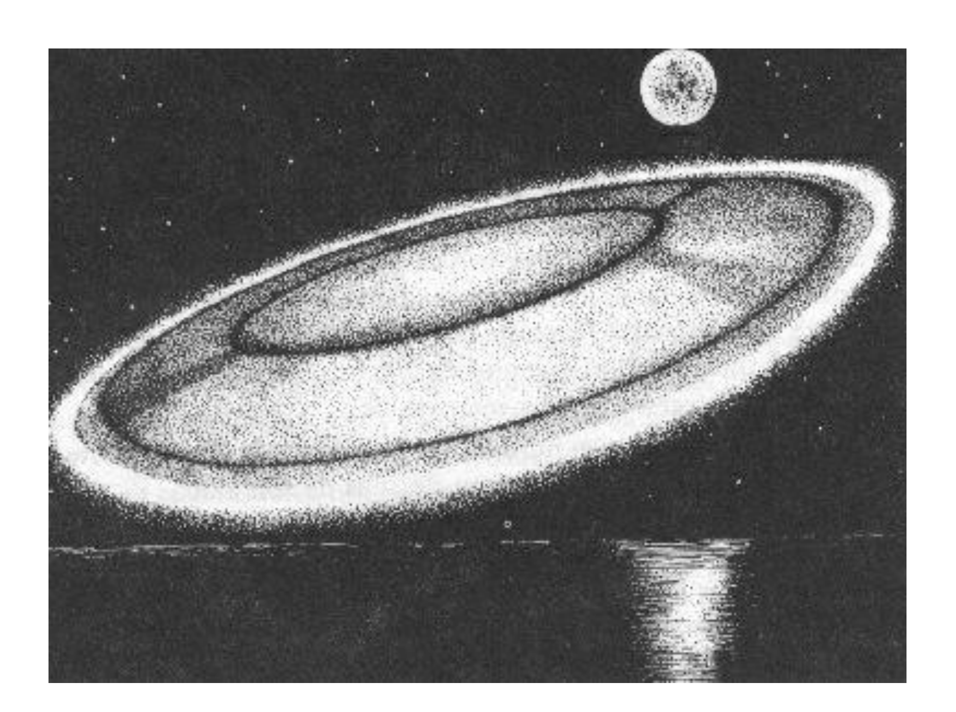
Est-il possible qu'une fusée porteuse ait fait une rentrée atmosphérique terrestre dans la même région et au même moment qu'un météore ? Bien que la probabilité statistique d'un tel événement en tandem ne soit pas nulle, cela est très peu probable. Quelque chose de très remarquable et toujours pas complètement expliqué fut aperçu par des centaines de personnes cette nuit-là.

Le « Top 10 » des signalements d'ovnis les plus étranges du Canada

Les chercheurs et investigateurs canadiens en ufologie ont été sondés pour leur choix personnel des cas canadiens les plus remarquables du siècle passé. Les voici en ordre chronologique :

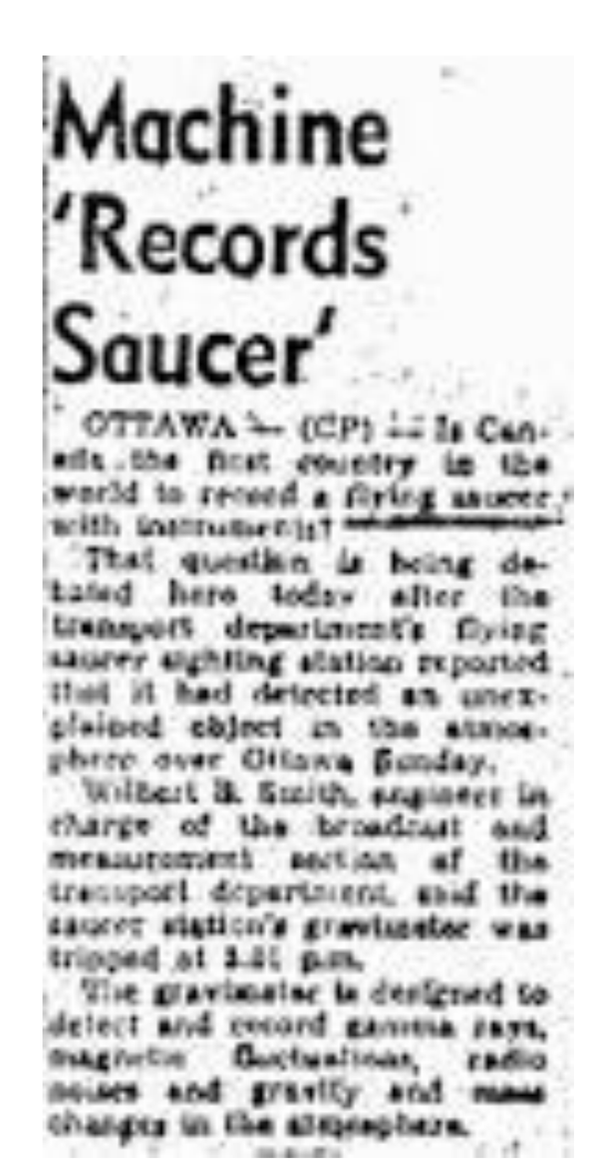
15 février 1915 Ottawa, Ontario

Une « invasion fantôme » d'objets aériens inusités causa suffisamment de panique à travers la région de l'Outaouais et d'Ottawa pour que les lumières sur la Colline du Parlement soient éteintes en vue d'éviter d'être ciblée par « l'ennemi ».



10 février 1951 Gander, Terre-Neuve

Un avion de transport de la *Marine américaine* a failli percuter un objet orange circulaire gigantesque qui a presque fait un tour complet autour de l'avion américain alors qu'il volait entre l'Islande et Terre-neuve.



Machine 'Records Saucer'

OTTAWA — (CP) — Is Canada the first country in the world to record a flying saucer with instruments?

That question is being debated here today after the transport department's flying saucer sighting station reported that it had detected an unexplained object in the atmosphere over Ottawa Sunday.

Wilbert B. Smith, engineer in charge of the broadcast and measurement section of the transport department, said the saucer station's gravimeter was tripped at [illegible] p.m.

The gravimeter is designed to detect and record gamma rays, magnetic fluctuations, radio noises and gravity and mass changes in the atmosphere.



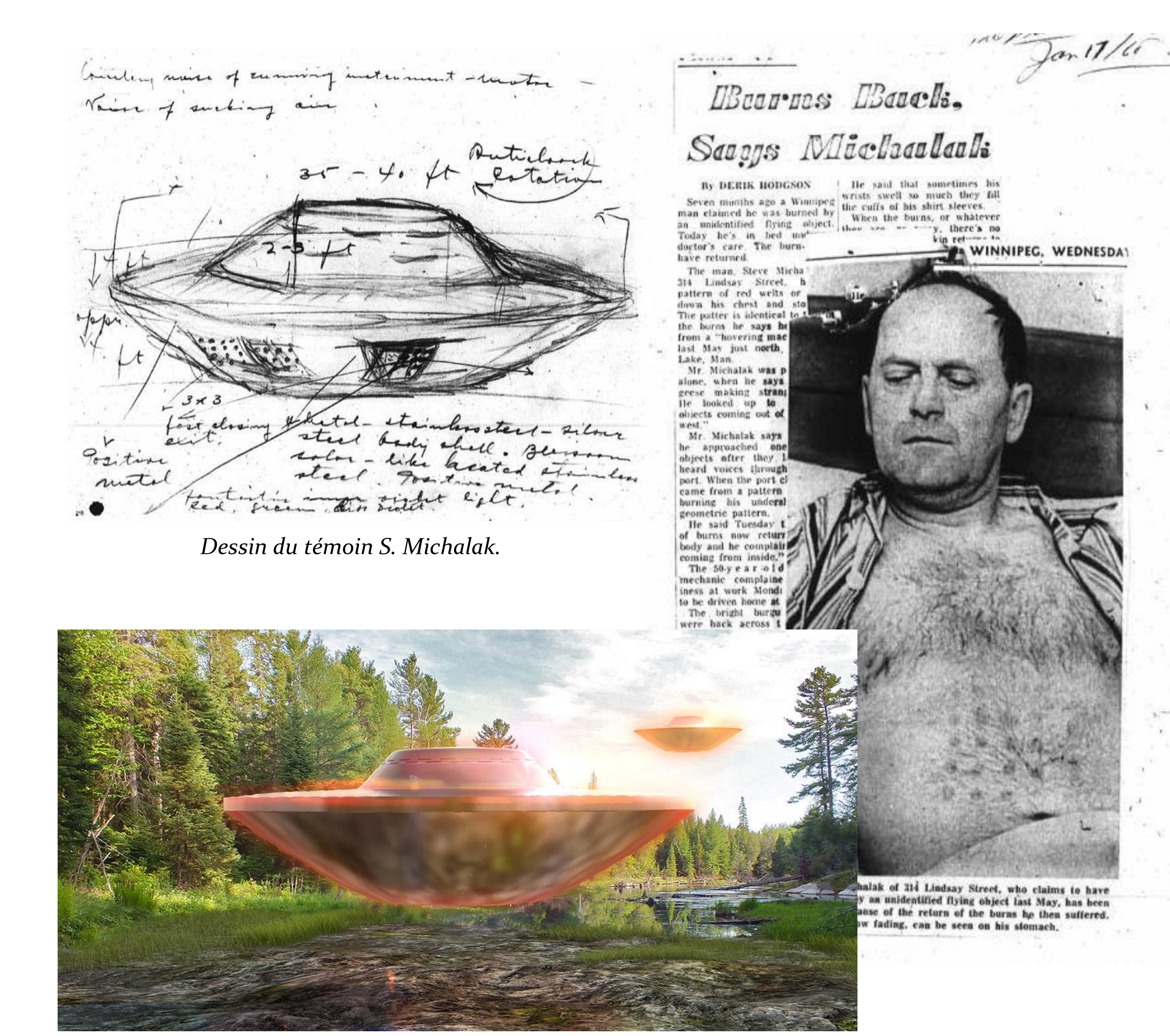
Station de détaction installée à Shirley's Bay.

8 août 1954 **Shirley's Bay, Ontario**

Wilbert Smith, un ingénieur du *Département de la Défense nationale*, érigea une « station de détection pour soucoupe volante » à une installation gouvernementale. Ce jour-là, ses instruments enregistrèrent une grande perturbation, et la nouvelle fut annoncée aux médias. Deux jours plus tard, le « projet *Magnet* » était mis hors-service.

23 août 1956 **Fort Macleod, Alberta**

Le dirigeant d'escadron de la RCAF Robert Childerhose et son lieutenant de vol essayaient d'établir un record de vitesse au travers du Canada dans leur jet de type Sabre. À un moment, ils observèrent et photographièrent un objet ovale éclatant près de leur avion à une altitude de 36 000 pieds.



Jan 17/68

Burns Back, Says Michalak

By DERIK HODGSON

Seven months ago a Winnipeg man claimed he was burned by an unidentified flying object. Today he's in bed und… doctor's care. The burn… have returned.

The man, Steve Micha… 314 Lindsay Street, h… pattern of red welts or… down his chest and sto… The patter is identical to… the burns he says he… from a "hovering mac… last May just north, … Lake, Man.

Mr. Michalak was p… alone, when he says… geese making strang… He looked up to… objects coming out of… west."

Mr. Michalak says he approached one… objects after they l… heard voices through… port. When the port cl… came from a pattern… burning his underal… geometric pattern.

He said Tuesday t… of burns now return… body and he complain… coming from inside."

The 50-year-old mechanic complaine… iness at work Mond… to be driven home at…

The bright burgu… were back across t…

He said that sometimes his wrists swell so much they fill the cuffs of his shirt sleeves.

When the burns, or whatever they are … y, there's no … kin ret…

WINNIPEG, WEDNESDAY

…halak of 314 Lindsay Street, who claims to have …y an unidentified flying object last May, has been …ause of the return of the burns he then suffered. …w fading, can be seen on his stomach.

Dessin du témoin S. Michalak.

Reconstitution par UFO-explorer.com.

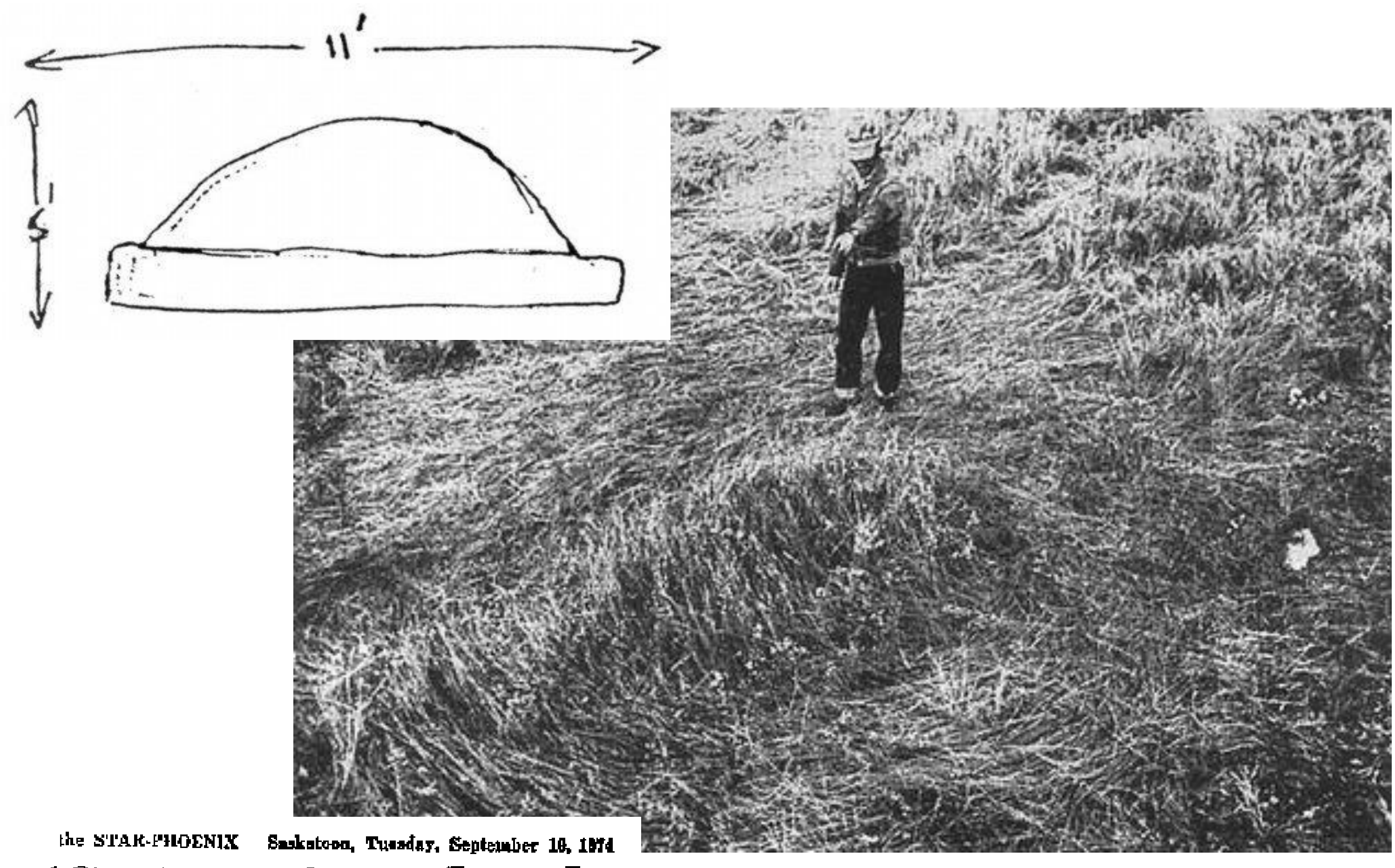
20 mai 1967 **Falcon Lake, Manitoba**

Le prospecteur amateur Stefan Michalak a été brûlé par un objet qui avait atterri près de lui. Plus tard, de la radioactivité détectée sur le site fut considérée assez préoccupant pour fermer le *Parc provincial* entièrement. En dépit des investigations par des responsables canadiens et américains, le cas fut classé « Inexpliqué ».



4 octobre 1967 — Shag Harbour, Nouvelle-Écosse

De nombreux témoins, incluant des constables de la *Gendarmerie royale du Canada*, ont observé un objet brillant tomber du ciel dans la mer. Plus tard, un amas d'écumes lumineuses fut trouvé à la surface de l'eau où il était présumé que l'ovni avait coulé. Les rumeurs qu'une opération de la *Marine américaine* a repéré et retiré le mystérieux objet persistent jusqu'à nos jours.



the STAR-PHOENIX Saskatoon, Tuesday, September 10, 1974

'Saucers' sighted, no hoax – RCMP

LANGENBURG (CP) — RCMP Constable Ron Morier says he doesn't think a district farmer is trying to pull a hoax with his claim of seeing saucer-shaped objects hovering about a foot over a slough near his rapeseed field six miles north of here.

Edwin Fuhr, 36, claims five stainless steel objects stayed for 15 minutes before leaving. He says there were depressions in the foot-high grass about 11 feet in diameter where they had been.

Constable Morier visited the farm Monday in this community 120 miles northeast of Regina for a first-hand look.

UFO may be 'fairy ring'

REGINA (CP) — The mysterious force which left strange circular rings of dead grass earlier this month on a farm near Langenburg, might have been mushrooms.

Dr. Allen McNamara, head of the National Research Council's upper atmosphere research section in Ottawa, said Thursday the descriptions he has seen of the rings are exactly the same as so-called "fairy rings" produced by underground mushroom filaments.

Asked about the reported sighting of five unidentified flying objects (UFO) with shapes similar to saucers, a University of Saskatchewan biologist said some mushrooms produce a luminous glow.

"There are whole lists of mushrooms which glow on the ground which produce a bio-luminescence," said Dr. Hans Gruen, who specializes in study of mushrooms.

"It's possible some of these could cause fairy rings."

At least one person found mushrooms beneath the flattened ring of grass discovered on the Langenburg farm, but the mushrooms were discarded as unrelated to the phenomenon.

Dr. McNamara also said the flattened grass which seemed to suggest some object had landed on the farm could be the result of dead grass being pushed over by the wind.

But those who believe the farm was visited by unidentified flying objects can still maintain their beliefs.

In another interview, Dr. Al Hyneck, head of the UFO centre connected with Northwestern University in Chicago, said on the basis of photographs he has seen of the Langenburg rings, "I would discount the mushroom ring interpretation."

"They resemble photos I've seen from Australia, France and Spain which are unexplained."

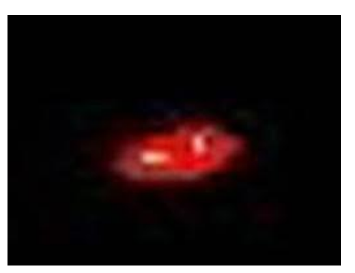
And Dr. Gruen also said it is unlikely any glow produced by mushrooms could be detected in daylight—when a farmer says he saw the saucer-shaped objects — although rotting vegetation in a nearby slough could have produced patches of mist.

1 septembre 1974 Langenburg, Saskatchewan

Le fermier Edwin Furt faisait l'andainage de son fourrage lorsqu'il rencontra plusieurs objets métalliques en forme bol tournant rapidement sur eux-mêmes dans son champ de foin. Les objets décollèrent et laissèrent des impressions circulaires au sol.

Éditions GARPAN
garpan.ca





13 mai 1975 **Carman, Manitoba**

Des centaines de personnes observèrent une éclatante lumière orange-rougeâtre sautillant dans le ciel qui, à partir de cette date, fut revu durant plusieurs mois. L'objet a été observé si fréquemment qu'il fut appelé par affection « l'Étoile rouge de Charlie ».

[Image provenant du site consacré à cet ovni : http://charlieredstar.com/]



LE PETIT JOURNAL

40¢ MONTRÉAL — 51e année — No 11 — LE PETIT JOURNAL — Semaine du 15 au 21 janvier 1977

L'APPARITION DES 2 EXTRA-TERRESTRES ÉTONNE LES SCEPTIQUES



UN OVNI DANS LE CIEL DE MONTRÉAL?

(B.D.) — Un fait très insolite s'est produit vers 1 h 30 dans la nuit de mercredi à jeudi alors que plusieurs personnes ont aperçu simultanément un étrange objet survoler le ciel de la métropole.

Plus encore, Mme Flôrida Malboeuf, domiciliée au 6420 de la rue Casgrain, nous a affirmé qu'à cette heure là, elle a observé un objet lumineux d'environ 15 pieds de diamètre et qui avait la forme d'une huître. Selon Mme Malboeuf, l'appareil se serait posé un instant sur le toit d'un édifice de trois étages avant de disparaître.

Craignant que l'on se moque d'elle, Mme Malboeuf a préféré ne pas rapporter cette histoire aux policiers. Mais toutefois, son fils, M. André Malboeuf, 25 ans, a tenu à vérifier ces faits en se rendant sur le toit en question. C'est avec une certaine surprise qu'il a remarqué que la neige était complètement fondue sur un diamètre de 15 pieds.

M. Malboeuf a ensuite communiqué avec le bureau de recherches de Dorval où on lui a appris que trois autres personnes du quartier avait rapporté avoir vu un OVNI à la même heure. "Le centre de recherche et de la défense de North Bay en Ontario fut ensuite instruit de ces témoignages puis finalement cette histoire fut classée au centre de recherches UFO de Spring au Colorado, de terminer M. Malboeuf. Le photographe du Journal devait constater sur les lieux et ce malgré les intempéries qui ont sévit depuis jeudi, qu'effectivement quelque chose avait fait fondre la neige à cet endroit.

Photo Le Journal · Normand PICHETTE

C'est de cette fenêtre que Mme Florida Malboeuf a aperçu un objet lumineux se poser sur le toit de l'édifice d'en face.

M. André Malboeuf nous montre l'endroit où sa mère a vu un étrange appareil se poser.

Photo Le Journal · Gilles LAFRANCE

6 janvier 1977 **Montréal Québec**

Madame Florida Malboeuf regardait par la fenêtre lorsqu'un objet en forme de soucoupe sembla atterrir sur le toit d'un édifice en face de chez elle. Deux créatures filiformes en combinaisons moulantes apparurent sur le bord du toit, puis disparurent avant que l'objet repartît.

Éditions GARPAN
garpan.ca

Novembre 1980 Duncan, Colombie-Britannique

Granger Taylor était un adolescent qui était obsédé par les extraterrestres et les ovnis au point de construire son propre modèle géant dans sa cour arrière. Un jour, à la suite d'une série de signalements d'ovnis dans le secteur, il annonça à ses amis qu'il était pour se faire enlever par des « *Aliens* ». Il n'a plus jamais été vu.

[http://ufo-joe.tripod.com/cases/1980granger.html]

*

Bien qu'il y ait beaucoup, beaucoup plus d'exemples de cas ufologiques canadiens, ceux-ci sont parmi les plus inusités et significatifs dans les archives. Qu'ils soient ou non « réels » n'est pas pertinent, chacun contribua à embrasser la fascination et l'imagination des Canadiens avec la possibilité de la vie ailleurs dans l'univers.

Signalements canadiens d'ovnis remarquables reçus durant les dernières 25 années du *Canadian UFO Survey*, de 1989 à 2013

En se basant sur la classification en indices de Fiabilité du rapport et d'Étrangeté des cas des bilans annuels du *Canadian UFO Survey* — et ayant été réévalués par des membres de la recherche ufologique en fonction de critères tels les détails du rapport, de la documentation et d'autres facteurs — les [vingt-deux] cas suivant sont ceux qui furent les plus remarquables parmi les presque 15 000 rapports reçus entre 1989 et 2013.

9 mai 1989 21 h 58 Vancouver, Colombie-Britannique

Deux témoins ont vu différentes formations d'objets se déplaçant dans le ciel, incluant un groupe de sept ou huit « objets métalliques gris ternes » qui ont volé directement au-dessus d'un immeuble d'appartements du centre-ville.

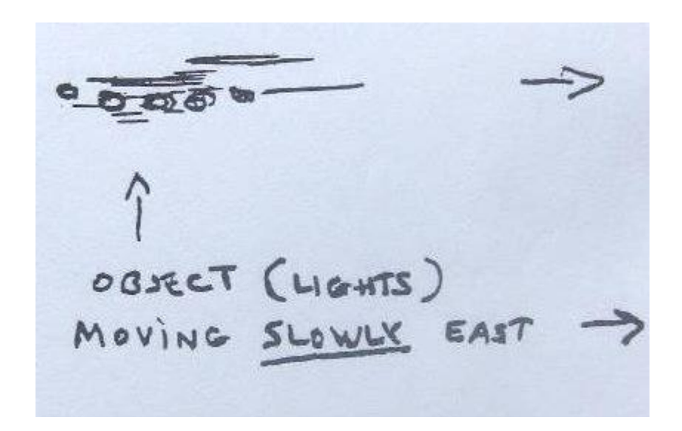
19 novembre 1989 23 h 30 Kenora, Ontario

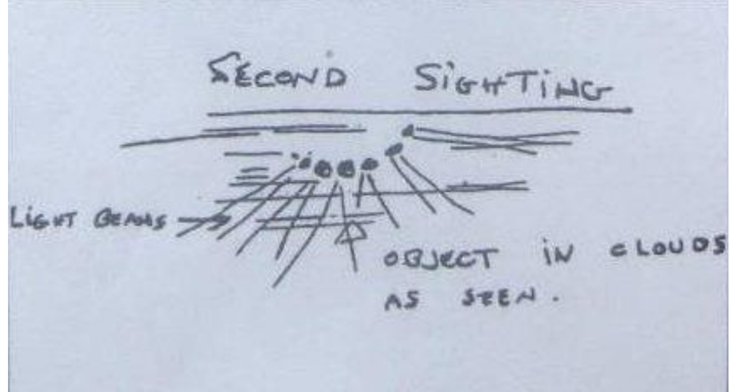
Beaucoup de résidents de la ville ont signalé avoir vu des objets rayonnants dans le ciel, des lumières bougeant au travers des arbres et des boules de lumières suivant des voitures. Le service téléphonique fut simultanément interrompu et le courant électrique coupait par intermittence.

20 novembre 1989 5 h 30 Sainte-Marie-de-Monnoir, Québec

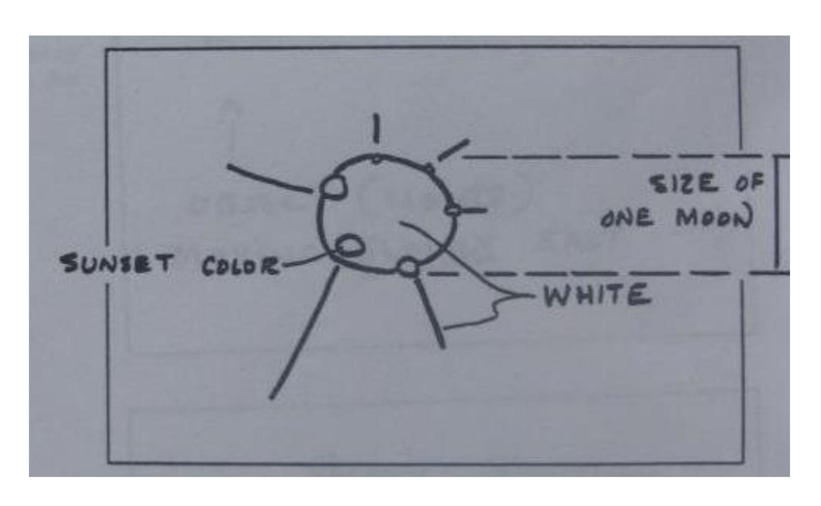
Une lumière éclatante a été vue et le bruit lourd d'un « générateur électrique » a été entendu dans un quartier résidentiel et près d'une ferme familiale en particulier. Un cercle d'herbes aplaties et de neige fondue de 65 pieds a été trouvé dans leur champ. Ces herbes avaient retrouvé leur verdeur en plein hiver. Des

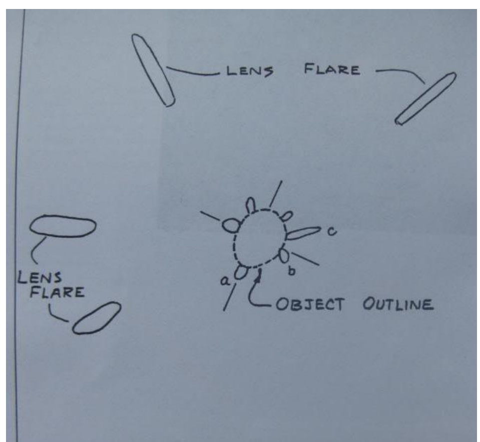
échantillons furent analysés en laboratoire et il s'avéra qu'elles contenaient une quantité anormalement élevée d'azote.





Deux dessins du témoin M. Caumartin, représentant les deux observations qu'il a fait de l'ovni. (Guénette-Haines)





À gauche : dessin du témoin Marcel Laroche, 23 mai 1991.
À droite : dessin descriptif de la photographie de Marcel Laroche. (Guénette-Haines)

7 novembre 1990 19 h 20 Montréal, Québec

Une femme se baignant dans la piscine extérieure au 17ème étage de [l'hôtel de] la Place Bonaventure a vu un objet stationnaire, rond et métallique projetant une séries de brillants rayons lumineux dans le ciel. La police fut appelée et bientôt des douzaines de personnes observaient l'étrange spectacle pour presque trois heures.

28 décembre 1991 17 h 40 London, Ontario

Un pilote d'avion de ligne commercial a été surpris à 33 000 pieds quand le système de bord d'évitement d'abordage (ACAS) a détecté trois objets droit devant

son avion. Les objets se sont déplacés à une distance de 6 miles, puis ont suivi l’avion de ligne. Ils s’éloignèrent ensuite. Le contrôle du trafic aérien (ATC) de Toronto a aussi signalé les objets sur radar, bien qu’il n’y ait eu aucun visuel.

22 janvier 1992 19 h 40 Woodstock, Nouveau-Brunswick

Deux témoins ont observé et filmé un objet triangulaire stationnaire avec des lumières multicolores clignotantes. Il produisait un son semblable aux avions à réaction et semblait « donner des coups de balai comme s’il était sur un quadrillage ». Il s’éloigna éventuellement hors de vue. Les bases militaires à proximité ont déclaré n’avoir eu aucun vol cette soirée.

20 juillet 1992 23 h 58 Winnipeg, Manitoba

Un ancien contrôleur aérien et pilote a vu une formation « en V » de six objets ronds « roses rougeâtres » traversant le ciel du nord-est au sud-ouest en une dizaine de secondes. Une vérification auprès du contrôle aérien de Winnipeg n’a pas pu confirmer la présence d’aucun objet dans les airs à ce moment.

1 novembre 1992 2 h 00 Winnipeg, Manitoba

Une infirmière s’en retournait à la maison après un quart de travail et se préparait à dormir, mais elle fut effrayée par un bruit dans sa maison. Elle en chercha l’origine et découvrit deux petites créatures humanoïdes. Elle s’est alors retrouvée prise à l’intérieur d’un « hangar » avec plusieurs vaisseaux spatiaux. Elle fut amenée dans l’un d’eux pour une brève escapade autour de la Terre. Elle s’est bientôt retrouvée de retour à la maison, avec plusieurs heures de temps manquant.

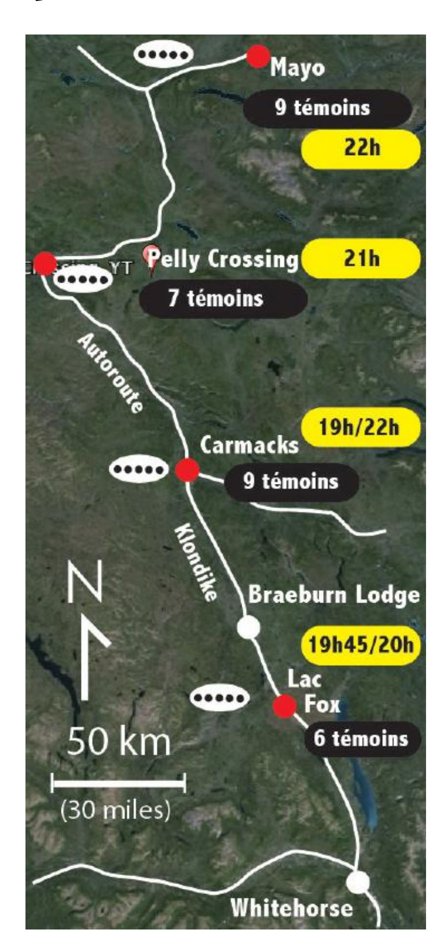
26 février 1994 20 h 05 Pickle Lake, Ontario

Un pilote volant au-dessus du nord-ouest de l’Ontario a vu un objet en forme de soucoupe avec un dessus et un dessous arrondis, de couleur brun et orange avec des « points noirs » sur son pourtour. L’ovni était d’abord en-dessous de son avion,

puis il s'éleva à son altitude, à moins de 300 yards [274 m], et il a ensuite plongé soudainement vers le sol.

15 avril 1994 22 h 45 Red Deer, Alberta

Deux témoins ont vu un grand objet triangulaire noir « environ trois fois la grandeur d'un avion », sans aucune lumière allumée, volant silencieusement au-dessus de leurs têtes. Il disparut de vue derrière des édifices après environ 30 secondes.





Reconstitutions réalisées par Tobi Guillemette.

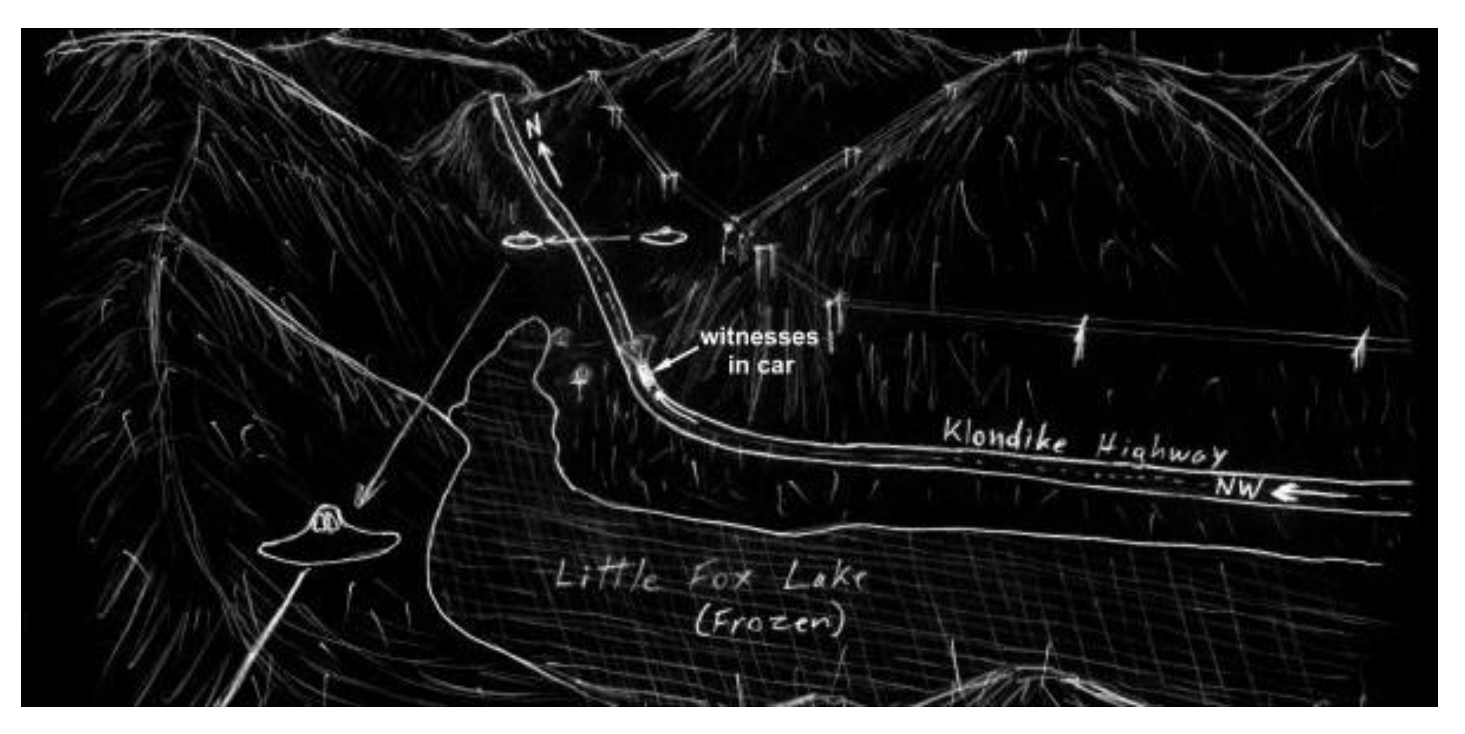
[11 décembre 1996 Autoroute Klondike, Yukon

Le territoire du Yukon pourrait être un lieu de passage, tant les observations ovnis y sont fréquentes, avec notamment des vaisseaux comparables à des villes ou des cités selon les déclarations des témoins (en raison de la taille gigantesque et des rangées de hublots). Parmi les cas remarquables, il y eut l'observation du 11 décembre 1996 sur quelques 134 miles de l'Autoroute Klondike, chaque témoin

ayant pu voir, tout en roulant, une perspective de l'ovni survolant l'Autoroute, à l'exception d'un autre témoin situé sur une montagne qui a pu bénéficier d'une vue plongeante sur l'objet. L'ovni balayait le sol avec des projecteurs. Il avait 3 rangées de larges hublots rectangulaires blancs allumés, et au centre 2 rangées de hublots jaunes dont l'aspect lumineux était incandescent. Lorraine Bretlyn et Martin Jasek ont enquêté et publié sur ce cas corroboré par de nombreux témoins ne se connaissant pas (au moins 22).]

4 août 1997 19 h 20 Hadashville, Manitoba

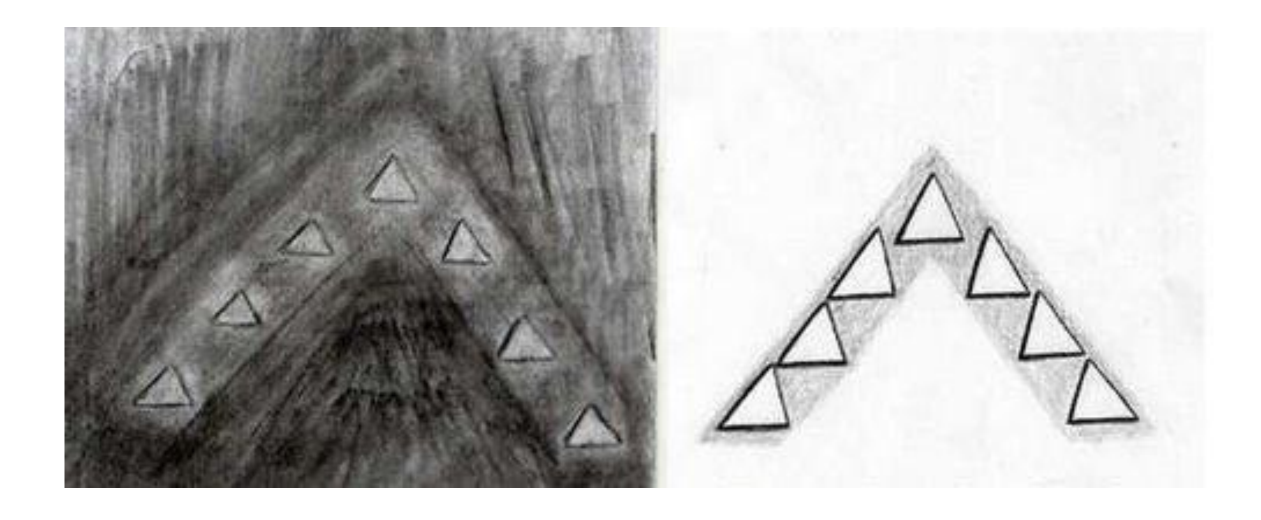
Deux gardes forestiers situés dans des tours différentes ont observé simultanément une « boule argentée » qui survola la cime des arbres à quelque distance d'eux. Un second objet semblable s'est approché du premier et les deux se sont éloignés ensemble.



30 mars 2000 5 h 00 Little Fox Lake, Yukon

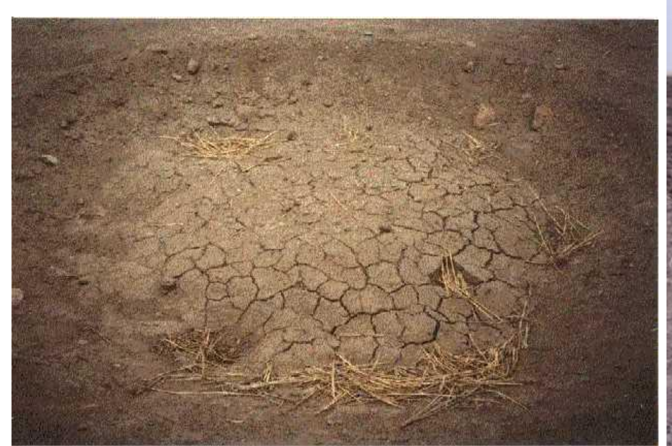
Un témoin conduisant sur une autoroute déserte rencontra un objet bleu en forme de disque, avec un dôme, flottant silencieusement à 90 mètres de distance, et environ 60 mètres d'altitude. L'objet s'est soudainement déplacé rapidement en croisant la route, puis s'est arrêté de nouveau. Le radiocassette de la voiture cessa de fonctionner et les phares avant se sont affaiblis durant la rencontre.

[http://www.ufobc.ca/yukon/littlefox.html]



15 mai 2000 22 h 50 North Vancouver, Colombie-Britannique

Alors qu'ils contemplaient le ciel, deux témoins ont observé un grand objet silencieux en forme de boumerang glissant silencieusement au-dessus d'eux. Il présentait une infrastructure sombre, bien que sept objets triangulaires ternes étaient visibles en dessous.

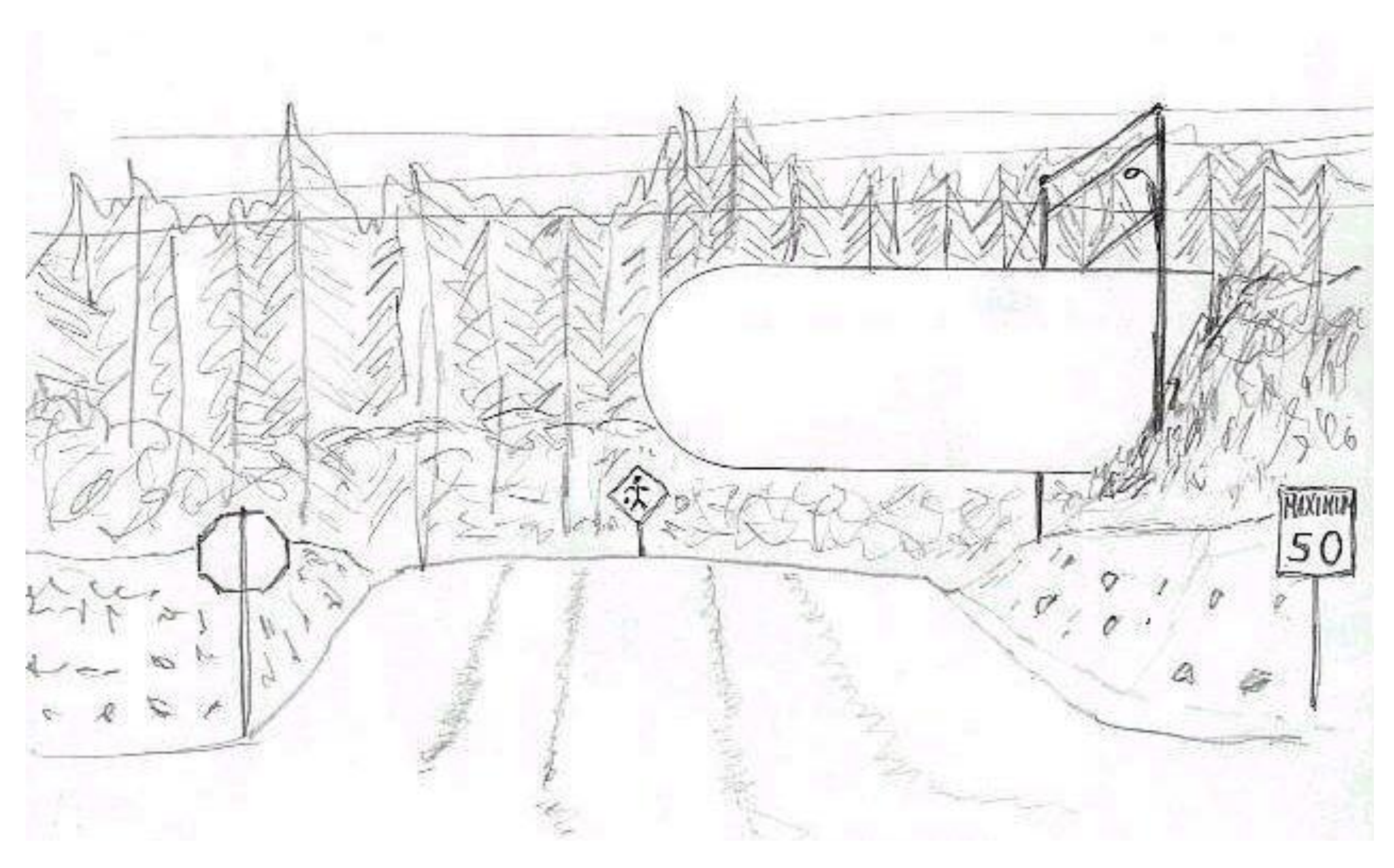




1 avril 2001 22 h 30 Etzikom, Alberta

« Des flammes en forme d'entonnoir » ont été observées descendant dans un champ et ensuite s'élevant de nouveau. Plus tard, un « cratère » de 100 pieds a été découvert dans le champ.

[http://www.noufors.com/ufo_physical_traces.html]



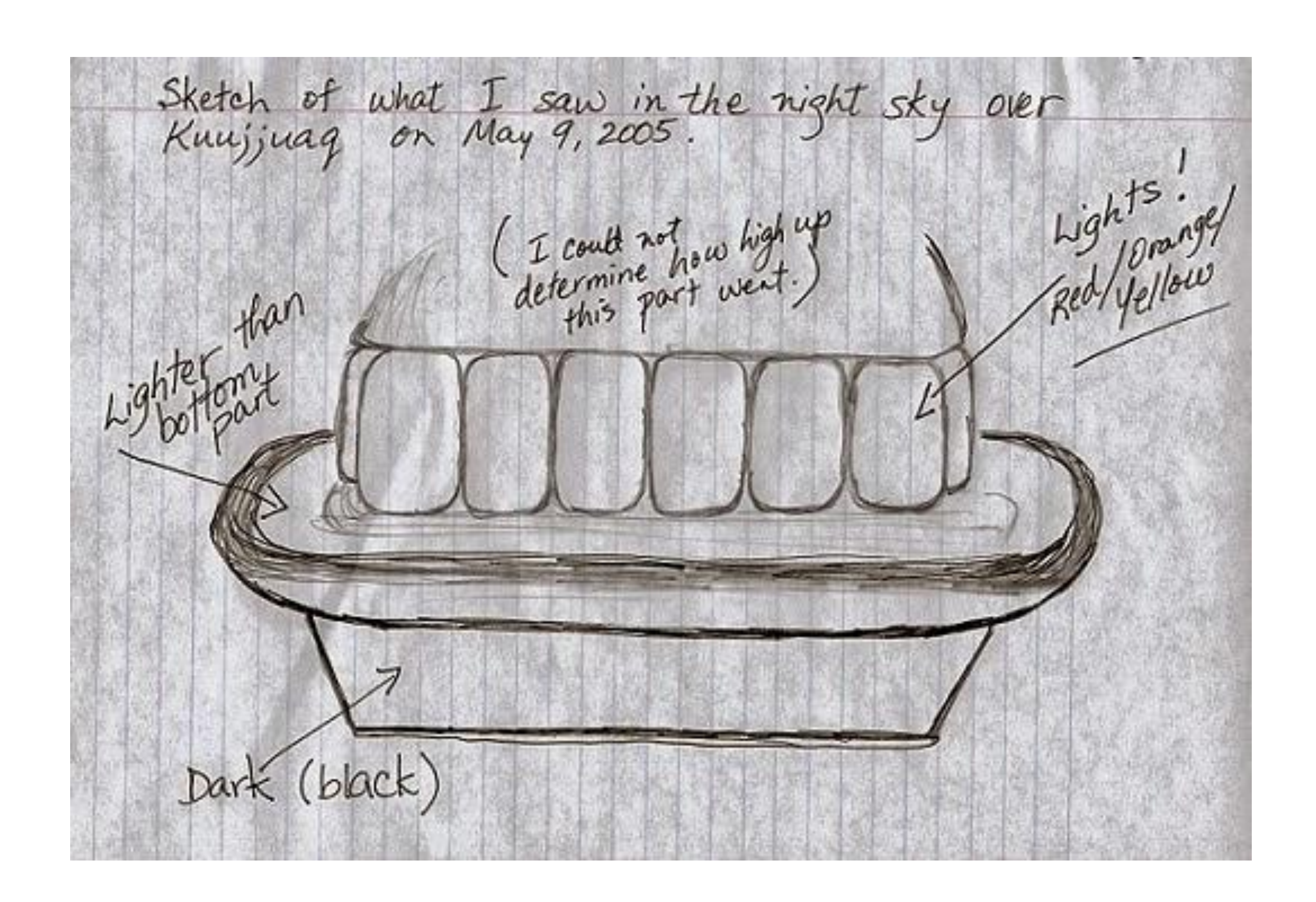
10 août 2003 **14 h 22** **Whitehorse, Yukon**

Un grand objet en forme de « balle de pistolet » vola à basse altitude au-dessus d'une route, sous un câble de haubanage et entre des arbres. Sa surface était comme de « l'aluminium brossé ». Il n'y eut aucun son lorsqu'il passa directement au devant du témoin étonné qui conduisait sur l'autoroute, et qui n'eut pas le temps de réagir à l'apparition de l'objet.

[http://www.ufobc.ca/yukon/under_guy_wire.htm]

9 mai 2005 **23 h 25** **Kuujjuaq, Québec**

Un témoin a vu un « gros objet circulaire qui me rappelait une barge sur son dessous, mais avec de grandes lumières au-dessus de la partie centrale protubérante ». L'objet gris en forme de soucoupe avait plusieurs lumières ressemblant à des fenêtres autour de sa section centrale. Il vola tranquillement au-dessus du village.



[http://the-v-factor-paranormal.blogspot.ca/2015/03/unusual-ufocraft-observed-over-kuujjuaq.html]

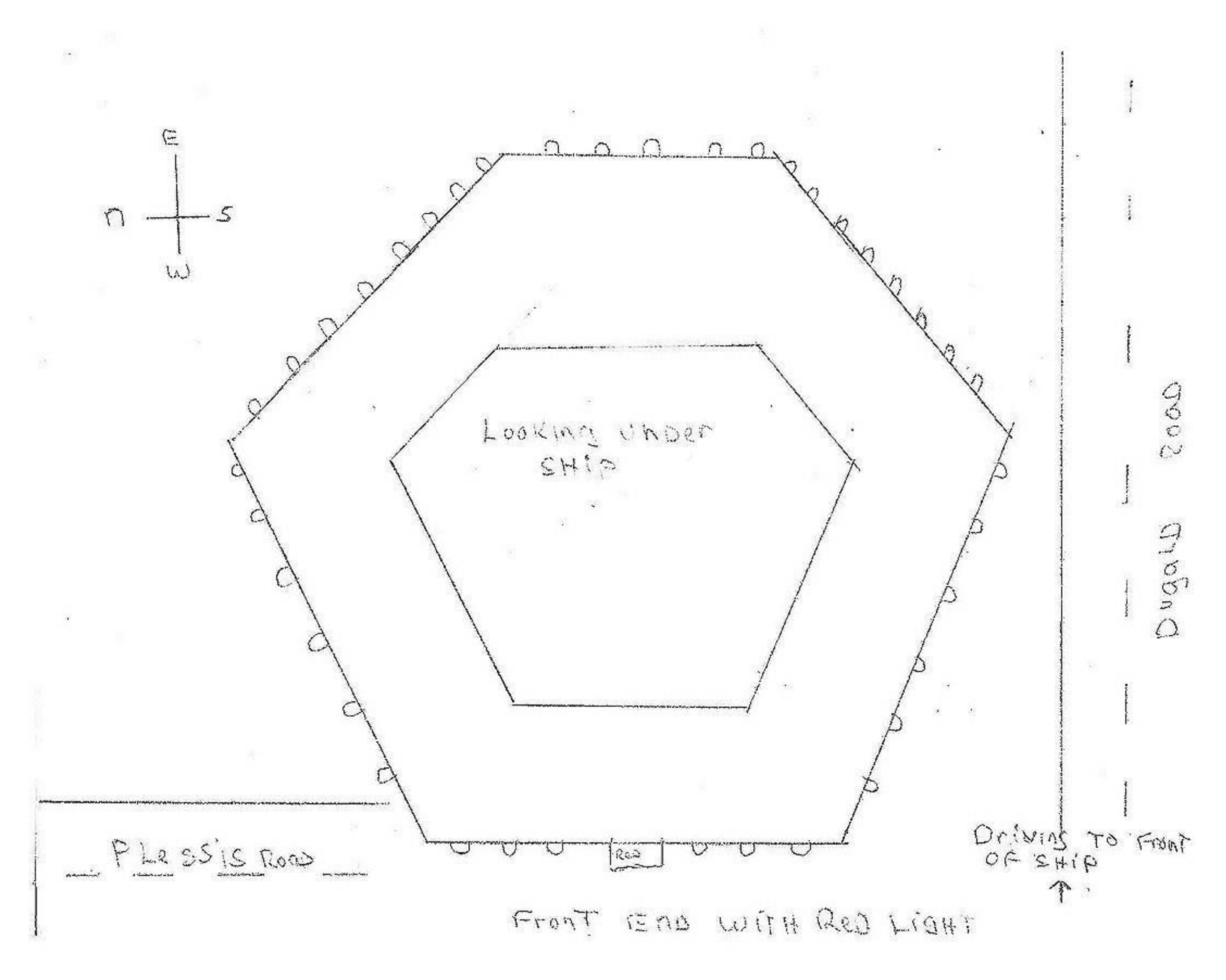
7 août 2005 14 h 08 Vita, Manitoba

Un objet argenté en forme de cigare ressemblant à un « missile sans ailes » a survolé trois témoins. Un avion conventionnel volant rapidement suivit l'objet sur la même trajectoire quelques secondes plus tard.

12 juin 2010 10 h 30 New London, Île-du-Prince-Édouard

Deux personnes ont vu une boule de feu tomber du ciel pour s'écraser dans un champ de foin à proximité. Le foin a pris feu et le couple a réussi à éteindre le feu. Les astronomes qui furent appelés pour investiguer la « météorite » ont dit que l'observation et les traces physiques « n'étaient pas consistants avec les météores naturels ou les débris spatiaux ».

[http://www.cbc.ca/canada/prince-edward-island/story/**2010/06/15** pei-metor-fire-expert-584.html (ne fonctionne plus)]



10 février 2012 19 h 15 Winnipeg, Manitoba

Un couple conduisant sur une route dans un secteur isolé de la ville a été troublé de rencontrer un objet hexagonal noir et plat avec des lumières clignotantes. Après qu'ils eurent conduit directement en-dessous, il s'est déplacé au-dessus d'un champ en s'éloignant d'eux.

[https://shawglobalnews.files.wordpress.com/2013/05/ufo-sketch-6.jpg?quality=70&strip=all]

25 février 2012 **19 h 00** **Winnipeg, Manitoba**

Deux témoins ont observé un objet plat en forme de disque avec des lumières rouges entourant son périmètre. Alors qu'il volait en un vol horizontal, il tourna sur son côté, puis s'élança vers le véhicule des témoins, avant de disparaître devant leur yeux quand il se trouva à moins de cinq mètres.

8 janvier 2013 **17 h 30** **Musquodoboit, Nouvelle-Écosse**

Deux enfants glissaient sur une petite colline quand ils ont vu au-dessus des arbres un grand objet s'approcher d'eux. Ils ont entendu un son qui était émis. Ils observèrent l'objet, qui avait une forme ressemblant à « un hôtel massif », avec des protubérances et des fenêtres, qui volait au-dessus d'une maison à proximité, jusqu'à ce qu'il disparaisse de vue.

Pour plus d'information :

UFOLOGY RESEARCH
Box 204
Winnipeg, Manitoba
Canada, R3V 1L6

Courriel : canadianuforeport@hotmail.com
Site internet : http://survey.canadianuforeport.com
Blog : uforum.blogspot.com
Twitter : @ufologyresearch

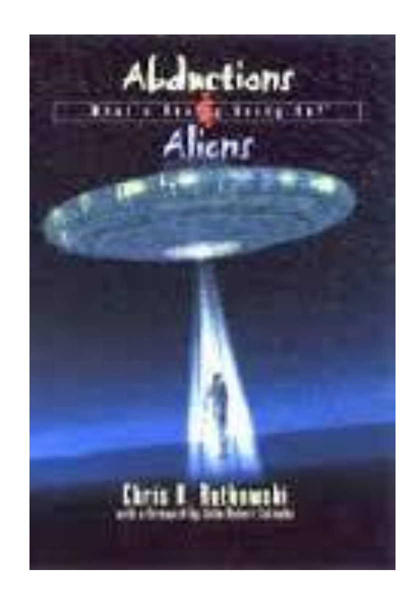
Table des matières

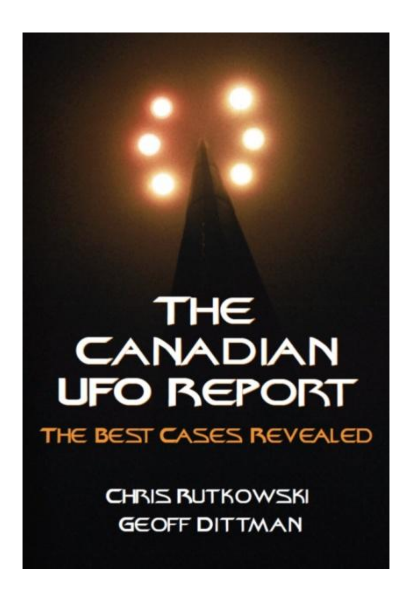
Les ovnis du Canada : 25 ans de signalements 1989-2013

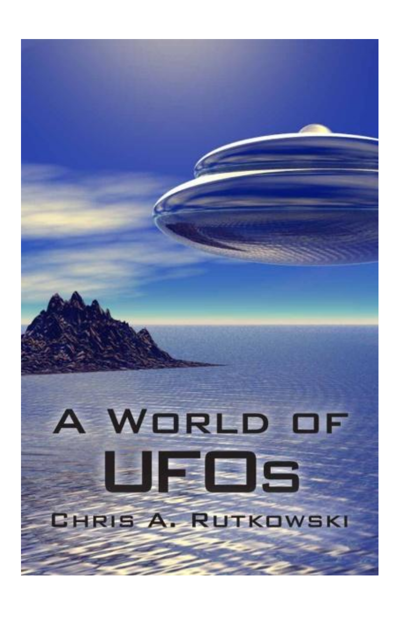
Éditions GARPAN
garpan.ca

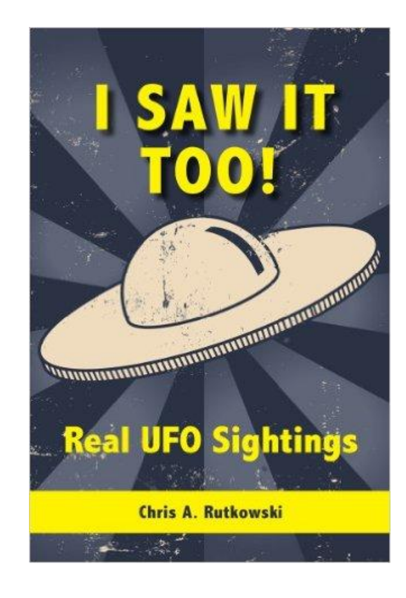
Livres de CHRIS A. RUTKOWSKI

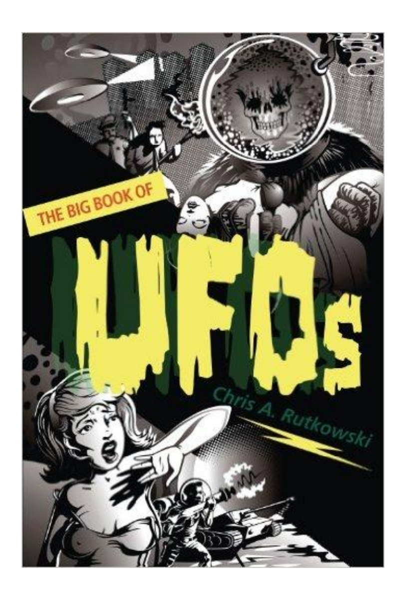
Abductions and Aliens : What's really going on (1999)
The Canadian UFO Report, The best cases revealed, avec Geoff Dittman (2006)
A World of UFOs (2008)
I *saw it too ! Real UFO Sightings* (2009)
The big book of UFOs (2010)
UFO's over Canada : 25 years of UFO Reports, 1989-2013 (2014)











Éditions GARPAN
garpan.ca